



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 10 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 10 juillet 2020

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	5
3 - Communications du maire.	5
4 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	6
5 - Décisions du Maire prises dans le cadre de l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Compte-rendu.....	7
6 - Centre communal d'action sociale. Conseil d'administration. Désignation.	15
7 - Syndicat Mixte Europamiens. Désignation de représentants.....	16
8 - Commission consultative des services publics locaux. Constitution. Désignation des membres et nomination des représentants d'associations locales.	16
9 - Commission de délégation de service public. Constitution. Désignations.	17
10 - Commission consultative de la démocratie locale. Désignation des membres.	17
11 - Commission Communale des Impôts Directs. Désignation de représentants.	19
12 - Commission de contrôle des comptes. Constitution. Désignation des membres.....	20
13 - Commission d'adjudication publique. Désignation de représentants.....	21
14 - Société anonyme d'économie mixte locale Amiens Aménagement. Conseil d'administration. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Désignation de représentants.....	21
15 - Société anonyme d'économie mixte locale Amiens Aménagement. Commissions d'appels d'offres pour les opérations d'aménagement concédées. Désignation de représentants.	24
16 - Correspondant défense. Désignation d'un représentant.....	24
17 - Agence France Locale. Société territoriale. Désignation de représentants....	25
18 - Assemblées générales de copropriétaires, d'ASL et d'AFUL. Désignation de représentants.....	25
19 - Toit Aussi. Société Anonyme Coopérative de Production d'Habitation à Loyer Modéré d'Amiens Métropole. Désignation d'un représentant.	26
20 - SPL Vallée Idéale Développement. Conseil d'administration. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Désignation de représentants.	26
21 - SPL Vallée Idéale Développement. Commission d'Appel d'Offres. Désignation des représentants.....	27
22 - Caisse d'Épargne Hauts-de-France. Conseil d'orientation et de surveillance. Désignation de représentants.	27
23 - Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes. ANACEJ. Désignation d'un représentant.....	27

24 - Conseils d'écoles. Désignations de représentants.	27
25 - Comité de la caisse des écoles. Désignation de représentants.....	30
26 - Établissements d'enseignement privés. Conseils d'établissement. Désignation de représentants.	31
27 - Collèges et lycées. Conseils d'administration. Désignation de représentants.	31
28 - Association Maison Familiale Hospitalière. Désignation d'un représentant...	31
29 - Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité Hauts-de-France. CREAL Hauts-de-France. Désignation d'un représentant.	31
30 - Établissement Public Médico-Social d'Amiens. EPMSA. Conseil d'administration. Désignation de représentants.....	31
31 - Établissement Public Social et Médico-Social Intercommunal. EPSoMS. Désignation de représentants.	32
32 - Conseil Territorial de Santé de la Somme. Désignation de représentants.....	32
33 - Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. CDEF. Conseil d'administration. Désignation d'un représentant.	33
34 - COALLIA. Résidence Sociale Paul Claudel. Conseil des résidents de la Résidence sociale de la Clé de sol. Désignation d'un représentant.	33
35 - Conseil départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes. Désignation de représentants.....	33
36 - Association des villes pour la propreté urbaine. Désignation de représentants.	33
37 - Entente entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et la Fédération Départementale de l'Énergie FDE 80 pour le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques. Désignation de représentants.	34
38 - SEMOP Amiens Énergies. Désignation de représentants.	34
39 - Commission de suivi de site. Désignation d'un représentant.....	35
40 - Amorce. Renouvellement d'adhésion. Désignation de représentants.....	35
41 - Association Ramsar France. Désignation de représentants.	35
42 - Aides au développement de logements aidés. Commission chargée de l'examen des dossiers des opérateurs PSLA. Désignation des représentants.	36
43 - Indemnité de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Année 2020.....	36
44 - Délibération budgétaire. Achats de masques pour la population et les agents de la Ville.	37
45 - Compte de Gestion. Exercice 2019.....	38
46 - Compte administratif. Exercice 2019. Élection du Président de séance.	46
47 - Compte Administratif. Exercice 2019. Approbation.	47
48 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. AFFECTATION DES RESULTATS.	47
49 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC MAISON COZETTE. REPRISE DES EXCEDENTS PAR LA VILLE D'AMIENS.	48
51 - INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.	48
50 - DELIBERATION MODIFICATIVE. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020.	52
52 - REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION A DESTINATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19. CONVENTION.	53

53 - MESURES DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES AMBULANTS ET FORAINS.	55
54 - AMIENS ENERGIES. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.....	56
55 - AMSOM HABITAT. ILOT BOLLORE. AVENUE MENDES FRANCE. CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	64
56 - AMSOM HABITAT. RUE RIGOLLOT. ACQUISITION EN VEF A DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (6 PLAI, 10 PLUS ET 4 PLS). PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	65
57 - IMMEUBLE QUAI BELU. ACQUISITION.....	66
58 - RUE DES DEUX-PONTS. ACQUISITION DE PARCELLE.	68
59 - IMMEUBLE SIS 69 RUE RENE ET MARCELLE SOHO. CESSION.	68
60 - PARCELLES RUE OLIVIER DE SERRES. ACQUISITION.	68
61 - RUE ROBERT LE COQ. AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE TOURNE-A-GAUCHE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	69
62 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.	74
62.1 - QUESTION ORALE PRESENTEE PAR LE GROUPE DES ELUES COMMUNISTES, REPUBLICAINES ET CITOYENNES.....	74
62.2 - VŒU - POUR UNE REFONTE DE LA DEMOCRATIE LOCALE.....	77
62.3 - QUESTION ORALE: UN ETE A AMIENS/ COVID ET MESURES BARRIERES.....	80

La séance est ouverte à 18H00.

MME FOURE : Est-ce que je peux demander à ceux qui sont dehors ? Pierre, est-ce que je peux demander que tu battes le rappel pour que tout le monde rentre ? On va reprendre.

Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Merci de prendre place.

De préférence, j'aimerais que ceux qui ne parlent pas portent le masque, mais après chacun est libre de faire comme il l'entend, sous sa propre responsabilité. Mais comme nous sommes dans une enceinte où nous sommes côte à côte.

Est-ce qu'on pourrait demander aussi qu'il n'y ait pas de bruit dans le couloir ? S'il vous plaît, j'aimerais qu'il n'y ait pas de bruit dans le couloir. Voilà. Merci.

Prenez place tous. La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Les délégations de vote, je ne les ai pas, mais je vais les avoir. Ne vous inquiétez pas, tout va bien. Merci beaucoup.

M. Stéphane DESCOMBES	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Vincent MELNISANCOT
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Fabien HECQUET	donne pouvoir à	Mme Florence RODINGER
M. Ismaël BARA	donne pouvoir à	Mme Évelyne BECKER
Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Esthel ALLAIS	excusée	

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Donc, Madame GALLIOT, Monsieur LHERMITTE, vous êtes d'accord tous les deux ? Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Ensuite, je passe donc aux communications du maire.

S'agissant du procès-verbal de la séance du 6 février 2020, je ne le soumetts pas au vote, puisque plusieurs membres de l'assemblée n'étaient pas en fonction à l'époque. Donc, je vous le communique simplement pour information.

Alors, je veux vous informer aussi de la composition de plusieurs groupes au sein de notre assemblée.

La semaine dernière, je vous avais annoncé la naissance du groupe Amiens au cœur. Maintenant, je vous annonce donc le groupe qui s'appelle Communistes, républicains... des élus, pardon, communistes, républicaines et citoyennes auquel appartiendront Mesdames DELATTRE et DESBUREAUX. Et puis, le groupe des élus socialistes composé de Monsieur NOUAOUR, pardon excusez-moi, de Monsieur BAÏS et de Madame NOUAOUR. Excusez-moi...

Allez-y.

M. BAÏS : Ce n'est pas le groupe socialiste. C'est le groupe social, éco et citoyen.

MME FOURE : Social ?

M. BAÏS : Social, éco et citoyen.

MME FOURE : D'accord. Ce sera ainsi noté. Merci.

Ensuite, un troisième groupe qui est composé de Mesdames BECKER et THÉROUIN et de Messieurs PRADAT et VOULMINOT, mais il y a d'autres membres encore ? Non ? Il me semble qu'il y a également... alors... Les six autres élus de la liste Amiens c'est l'tien d'origine qui composent donc le groupe Amiens c'est l'tien qui sera présidé, pour la première année, par Madame Émilie THÉROUIN. Est-ce que c'est bien cela ? Et donc ce groupe est composé de six personnes. J'en ai nommé quatre, mais deux autres sont également membres de ce groupe.

Je vous annonce également la création du groupe Amiens ensemble qui est composé des 40 élus de la majorité.

DONT ACTE

4 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 7 février et le 25 juin 2020. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise. Et là, ce sont les décisions du maire, les décisions classiques du maire, parce qu'il y a le point suivant qui porte sur d'autres types de décisions que j'ai été amenée à prendre. Y a-t-il des observations sur ces décisions qui vous ont été communiquées ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Madame le Maire, si vous le voulez bien, comme elles sont classées de manière... elles sont un peu en vrac, si on peut traiter les points 4 et 5 en même temps, ça pourrait faciliter parce que je ne sais plus si elles appartiennent au point 4 ou au point 5, celles sur lesquelles je voudrais réagir.

MME FOURE : Alors, ce que je vous propose, comme il n'y a pas de vote sur ces différents points, je propose que... J'ai parlé des points classiques, donc ce sont les décisions du maire qui sont les décisions que peut prendre ordinairement un maire, donc en période habituelle, je vais dire. C'est les décisions dont je viens de vous parler.

DONT ACTE

5 - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE DU 1ER AVRIL 2020 VISANT A ASSURER LA CONTINUITE DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L'EXERCICE DES COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFIN DE FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Ensuite, le point 5 de l'ordre du jour, ce sont les décisions du maire prises dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Et là, j'ai été amenée à prendre des décisions particulières.

Donc, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 m'a autorisée à prendre des décisions lorsque les circonstances et l'urgence le nécessitaient. J'ai l'honneur de vous rendre compte de celles que j'ai prises dans ce cadre et dont la liste se trouve dans la délibération qui vous a été transmise.

Je vais vous en dire quelques mots, puis j'ouvrirai le débat sur l'ensemble de ces décisions, sachant que les points 4 et 5 ne font pas l'objet de vote, mais je rends compte simplement de mes décisions.

Donc, je voudrais vous dire que cette période de crise sanitaire a été très particulière puisqu'à compter du 17 mars de cette année jusqu'au 11 mai, nous avons été tous complètement confinés. À partir du 11 mai, les choses se sont progressivement desserrées, et de telle façon que nous retrouvons une vie, on va dire, à peu près normale à l'époque où nous parlons, encore que lorsque je regarde les visages qui sont dans la salle et les masques, je me dis qu'on est encore loin d'être dans une situation complètement normale. Et d'ailleurs, tous les indicateurs nous disent qu'il faut que nous soyons prudents pour respecter les gestes barrières, pour continuer à respecter les gestes barrières.

Alors, pendant cette période inédite, complètement inédite, moi, je voudrais tout d'abord saluer le travail exceptionnel qui a été réalisé par l'administration municipale parce que du jour au lendemain, le directeur général des services, avec l'ensemble de la direction générale, l'ensemble des directeurs, ont fait en sorte que la mairie puisse continuer à tourner alors qu'un certain nombre de personnes étaient chez elles en télétravail, que d'autres étaient chez elles dans l'impossibilité de travailler parce que quand on est, par exemple, dame de service dans une école et que l'école est fermée, on ne peut pas travailler. Et qu'enfin, d'autres agents étaient, et j'y reviendrai dans le cours de ce conseil un peu plus loin, eux, en fonction plus que jamais. Je pense aux agents des services sociaux ou je pense aux agents des déchets ménagers et à bien d'autres services encore. Donc, je voulais vraiment dire à quel point j'avais été frappée de voir la réactivité et la souplesse d'adaptation de l'ensemble des agents qui n'ont pas compté leur peine pour faire en sorte que les Amiénois puissent vivre correctement pendant toute cette période.

Alors, des décisions ont été prises pendant ces quelque trois mois dans un certain nombre de domaines. Alors, je vous les liste. Ça va vous apparaître comme étant une liste à la Prévert, mais néanmoins c'est important que je vous cite en vrac les mesures qui ont été prises.

Bien sûr les masques. Bien sûr donc l'achat de masques diffusés en direction de personnels soignants parce qu'au début de la crise le personnel soignant n'avait pas de masques

FFP1/FFP2. Nous en avons donc acheté et nous en avons fait don à un certain nombre de professionnels de santé. Je pense en particulier aux personnels de soins à domicile qui ne faisaient pas partie des personnels prioritairement dotés de ce genre d'équipement pourtant indispensable pour travailler, pour se protéger soi-même et aussi pour protéger les personnes qu'elles venaient soigner.

Je pense à une action comme le detector, donc une action qui a permis aux enfants de mieux comprendre comment il fallait correctement se laver les mains avec le gel hydro alcoolique. Je ne vais pas détailler parce que sinon je serais beaucoup, beaucoup trop longue.

La réouverture des écoles parce que j'ai tenu à ce que toutes nos écoles rouvrent parce que j'avais été frappée de voir à quel point la fracture sociale pouvait jouer et pouvait risquer d'être extrêmement grave dans un certain nombre de cas, donc il me semblait important que les écoles soient ouvertes. Et à cet égard, elles ont toutes ouvert avec un effort fabuleux qui a été réalisé par nos services pour faire en sorte que dans les écoles il y ait des circuits qui soient marqués au sol, pour faire en sorte que dans les salles de classe, on retire un certain nombre de mobiliers pour faire en sorte qu'on n'ait que des petits groupes d'une quinzaine d'enfants maximum par classe. Là encore, je ne détaille pas.

Des actions aussi en direction des personnes sans domicile fixe parce que quand on parle de confinement et qu'on est sans domicile fixe, ça n'a aucun sens. Et donc, il fallait procéder à un accueil de jour de ces personnes. C'est l'État qui l'a lancé, cet accueil de jour, mais c'est la ville qui a aussi fait en sorte qu'il puisse se réaliser concrètement avec toute une infrastructure notamment, soyons pratiques, des infrastructures de toilettes à l'extérieur de l'auberge de jeunesse, par exemple, pour faire en sorte que les personnes sans domicile fixe puissent être accueillies de manière décente. Sans oublier aussi l'ouverture de sources d'eau en centre-ville pour permettre à ceux qui n'avaient pas souhaité aller dans les accueils de jour de pouvoir boire en journée. Et l'installation également, la réinstallation des toilettes DECAUX, la réouverture des toilettes DECAUX. Je ne vous raconte pas, mais c'étaient des heures et des heures de travail pour chacun de ces sujets.

Des aides psychologiques aussi qui ont été mises en œuvre gratuitement pour accompagner le personnel soignant.

Le nettoyage des rues qui a été fait de manière particulière avec les aménagements qui convenaient.

Les initiatives solidaires aussi, extrêmement nombreuses, des Amiénois qui ont été mises en avant sur le site de notre ville pour faire en sorte que chacun puisse aller puiser les bonnes idées et participer.

Le couvre-feu que j'ai mis en place aussi pour faire en sorte qu'entre 22 h 00 et 5 h 00 du matin, personne ne se trouve dans la rue en dehors de ceux qui y étaient tenus pour des raisons professionnelles.

Le marché à Dewailly pour ouvrir et faire en sorte qu'on puisse se nourrir correctement avec des produits locaux.

Le marché du Colvert qui a été ouvert plus tardivement bien sûr parce que nous n'avions pas le droit de le faire auparavant, mais en maintenant les gestes barrières et en faisant en sorte que les choses se passent correctement.

Le drive fermier installé par le conseil départemental de la Somme avec la chambre d'agriculture et que nous avons relayé et notamment relayé sur les quartiers Nord parce que comme vous le savez, il y avait un seul drive fermier dans la ville qui était dans le collège Jean-Marc Laurent.

Le service écoute seniors qui a été extrêmement sollicité puisque le nombre de personnes inscrites sur ce service a été doublé et donc chaque personne était appelée chaque semaine pour vérifier que tout se passait bien, que les personnes en question n'avaient pas besoin de soins particuliers.

La gratuité du bus et de Vélam qui a été instaurée en direction de tous les personnels soignants.

Les écoles et les centres de loisirs ouverts gratuitement et 7 jours sur 7 pour les enfants de personnels soignants. Et ça, vraiment je vous assure que c'était un service considérable qui a été rendu aux personnels soignants. Et là encore, je salue la mobilisation de nos agents, que ce soient les dames de service dans les écoles, que ce soient bien sûr les instituteurs aussi évidemment, mais que ce soient nos directeurs de centres de loisirs parce que ça veut dire que 7 jours sur 7, ça n'arrive jamais habituellement qu'on accueille les enfants 7 jours sur 7.

La carte interactive pour la livraison des courses qui a été mise en place sur le site d'Amiens, sur le site de la ville, pour faire en sorte que chacun repère bien quels étaient les commerces qui étaient ouverts, qui faisaient de la livraison à domicile, etc.

La verbalisation par la police municipale en complément de la verbalisation réalisée par la police nationale pour ceux qui ne respectaient pas les règles de confinement.

Un service d'alimentation aux étudiants qui a été mis en place puisque comme vous le savez, le CROUS avait été fermé et par conséquent un certain nombre d'étudiants qui étaient sur place n'avaient plus de moyens de se nourrir en dehors des structures alimentaires classiques. Et vous savez comme moi combien certains étudiants ont des problèmes financiers. Donc, nous avons mis en place une action spécifique pour permettre que les étudiants demeurés à Amiens puissent manger correctement, donc avec une dotation qui a été réalisée dans le cadre de nos actions en matière de jeunesse.

La bâche qui a été implantée sur le devant de l'Hôtel de Ville pour montrer à quel point nous étions solidaires des soignants bien entendu, et à quel point nous étions à leurs côtés et admiratifs de leur disponibilité et de leur efficacité.

La réouverture des cimetières que nous avons aussi réalisée par étapes parce que nous savons bien combien il est douloureux de perdre un proche quand on ne peut pas l'accompagner, quand on ne peut être qu'avec un nombre extrêmement limité de personnes autour de soi. Et donc, aller sur la tombe de son proche, on sait que c'est extrêmement important. Et avec l'accord des services de l'État... Les services de l'État, j'avais la préfète au téléphone pratiquement tous les jours, j'avais la directrice de l'ARS pratiquement tous les jours aussi au téléphone, et on a pu ainsi expérimenter des actions parce qu'on se parlait et parce que c'était important de faire en sorte qu'on soit attentifs aux besoins de tous les Amiénois.

L'opération Masques en Somme, c'est vraiment... Vous voyez, je vous donne des exemples très variés, mais l'opération Masques en Somme qui a été réalisée par des bénévoles et par l'entreprise Dessaint, donc c'est Jean-Christophe LORIC qui connaît bien le sujet, mais beaucoup de couturières bénévoles se sont mobilisées pour faire des masques en tissu.

L'ouverture partielle du parc de la Hotoie.

Les exonérations des droits de terrasses pour les commerçants, on y reviendra dans la séance d'aujourd'hui.

Un arrêté en commun pris avec le maire de Camon et le maire de Rivery sur les Hortillonnages.

Les dons de masques, ça, je l'ai dit, aux services à domicile, aux dentistes et à toutes sortes de professionnels.

Voilà quelques-uns des exemples que je voulais vous donner pour vous montrer l'activité qui a été menée par les services de la ville, de la métropole, les agents qui n'ont pas compté leur peine et qui ont fait en sorte que durant cette période que la vie à Amiens continue et surtout que les plus fragiles, qu'ils soient fragiles pour des raisons de santé, pour des raisons d'âge ou pour des raisons financières, puissent continuer à être protégés parce que c'est fondamentalement aussi le besoin que doit remplir notre ville et c'est bien normal.

Voilà quelques-uns des exemples que je voulais vous donner en dehors de ces décisions qui ont été prises soit classiquement, soit dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

Donc Monsieur DESCHAMPS veut parler, je crois. Oui, Monsieur DESCHAMPS ne s'est pas mis à sa place, donc du coup son ordinateur ne fonctionne pas ou son micro ne fonctionne pas. Je pense que c'est ça le problème.

M. DESCHAMPS : C'est que j'ai tiré trop fort sur le câble.

MME FOURE : Non, non, c'est que ce n'était pas votre place.

M. DESCHAMPS : Non, non, c'est que j'ai tiré trop fort sur le câble.

MME FOURE : La place est là-bas. Voilà.

M. DESCHAMPS : Ça marchait juste avant. Bon. Peu importe.

Je voulais, Madame le Maire, vous dire qu'on ne va pas du tout polémiquer sur la façon dont vous avez géré Covid parce que c'était une période particulière. Vous étiez maire à ce moment-là. Les journalistes nous ont posé la question : « Est-ce que vous estimez que le maire profite de sa situation de maire pour en profiter pour faire campagne ? » Moi, j'avais été très clair à ce moment-là en disant : « Non, le maire est dans son rôle de maire et si une autre personne avait été à sa place, elle aurait géré la crise en tant que maire. » Donc moi, je vous donne toutes mes félicitations...

MME FOURE : Merci.

M. DESCHAMPS : ... sur la façon dont vous avez géré cette crise.

Alors forcément, il y a des choses qui ont été moins bien faites, mais je n'ai pas envie de revenir dessus parce que déjà c'est derrière nous et franchement vous vous en êtes plutôt pas mal tirée.

Là où, si je peux me permettre, ça a un peu cloché et ça cloche toujours un petit peu dans ce sens, c'est en termes de communication. Là, je suis ravi que vous ayez fait un tour d'horizon de

toutes les actions qui ont été mises en place pendant cette période Covid parce qu'on se rend compte qu'elles sont nombreuses. On se rend compte aussi que les Amiénois ont été nombreux à s'approprier des sujets et que la solidarité est arrivée, que les Amiénois se sont autosaisis par des associations, par de l'entraide, et ça a révélé beaucoup d'humanité et d'humanisme qu'on croyait perdus dans certains cas. Et ça, c'est un des aspects positifs de Covid. Donc, on ne va pas du tout polémiquer sur Covid. Mais voilà, si, et je suis sûr que vous en êtes convaincue, améliorer la communication envers les Amiénois sur les actions qui sont menées par la ville, et je le dirai aussi au président de la métropole. Les Amiénois sont en attente de plus d'informations sur ce que fait leur maire, ce que fait leur mairie, et il y a vraiment une marge de progrès importante à faire sur cette thématique.

Sur les autres décisions du maire, on les a regardées avec attention et il y en a deux sur lesquelles nous aimerions avoir un peu plus de précisions, si vous le voulez bien.

La première, c'est sur... Il y a un point sur le centre de production agricole, qui est un point important où il y a pas mal de décisions que vous avez prises. Ce que nous souhaiterions, c'est, peut-être dans un prochain conseil municipal, que vous en fassiez une explication pour que tous les conseillers de cette assemblée soient informés de ce qui va se passer sur cette création de nouveau centre de production agricole, sur le déménagement. Aujourd'hui, on a très peu d'informations à ce sujet et ça me semble important que...

MME FOURE : Est-ce que vous pouvez nous préciser parce qu'on ne voit pas du tout de quoi vous parlez ?

M. DESCHAMPS : Il y a plusieurs points. Comme je vous l'ai dit, ils sont un peu mis dans... C'est sur le déménagement d'une partie du Jardin des plantes, j'imagine. Je pense que c'est ça.

MME FOURE : Parce que ce n'est pas un espace agricole mais un espace horticole, c'est pour ça que je n'avais pas...

M. DESCHAMPS : Ah ! d'accord. OK.

MME FOURE : ... du tout fait le lien.

M. DESCHAMPS : Horticole, pardon. Donc, c'est sur ce point-là. Donc, je pense que ça peut mériter communication.

Il y a un deuxième point sur la fête nationale. Alors le 14 juillet, j'ai vu que vous avez signé des bons de commande sur un groupe de musique qui s'appelle les Zappeur Palace, que vous avez signé aussi une prestation avec un artificier pour un feu d'artifice. Ah bah je l'ai vu ! Alors, peut-être que ces reports... Alors, le feu d'artifice, je crois que c'est reporté pour les 800 ans de la cathédrale, mais voilà, j'ai vu des choses comme ça qui m'ont interpellé en me disant : tiens, finalement il y aura peut-être des animations pour le 14 juillet, ce qui m'aurait étonné.

Voilà les deux points sur lesquels nous souhaitons plus d'informations s'il vous plaît.

MME FOURE : Madame BECKER.

MME BECKER : Alors effectivement on peut, comme vous le dites, Madame la Maire, saluer les agents qui n'ont pas compté leur peine. En revanche, on ne peut pas se satisfaire de la gestion de la crise que vous avez menée.

En effet, il n'y a eu aucune concertation, aucune transparence, aucune confiance envers les Amiénoises et les Amiénois. Aucune consultation auprès des élus d'opposition, des représentants des agents municipaux, des responsables d'association ou de collectif.

Face à cette crise sanitaire, il n'y a eu qu'un service minimum ne prenant pas suffisamment en compte l'urgence sociale à laquelle ont été confrontés nombre d'Amiénoises et d'Amiénois.

Vous avez tardé pour la réouverture des marchés de plein vent, alors que des dérogations étaient possibles, et ce n'est pas l'ouverture d'un marché provisoire en centre-ville pratiquant des prix élevés (on a vu des salades à 1,80 €) ni la mise en place de drives fermiers dans quelques quartiers pratiquant également des prix élevés pour des produits obligatoirement commandés par Internet qui ont permis de pallier les besoins quotidiens des Amiénoises et des Amiénois. De même, vous avez tardé à rouvrir les jardins ouvriers et familiaux. En revanche, vous vous êtes empressée à mettre en place et à maintenir un couvre-feu reconnu illégal.

Durant cette crise, vous avez modifié le règlement intérieur du CCAS en fusionnant les aides financières et les aides alimentaires, ce qui a entraîné une baisse de ces aides. À cette même période, vous avez mis en place un questionnaire numérique à destination des usagers, ce qui a rendu plus complexe l'accès aux droits des personnes en difficulté. Aucune mairie de secteur n'était ouverte. Rien n'a été fait pour répondre de manière urgente aux difficultés des habitantes et des habitants, et au contraire des contraintes ont été rajoutées.

Certes, la situation était inédite et pourtant d'autres mairies ont su répondre aux urgences. Ainsi, Lille a lancé sa plateforme associative et citoyenne qui a permis de mettre en lien les acteurs de terrain. On l'a vu : pendant cette crise, des associations ont eu, pour certaines, trop de bénévoles et pour d'autres pas assez. Cette plateforme aurait permis justement que les associations se coordonnent. Brest a distribué des chèques alimentation aux familles dont les enfants bénéficient de repas gratuits ou à tarif réduit dans les restaurants scolaires. Ça aurait pu être fait également à Amiens. Gennevilliers a mobilisé des médiateurs et des animateurs pour faire respecter le confinement, ce qui aurait été préférable au couvre-feu qui n'était pas légal, je le rappelle. Tant d'autres mairies se sont mobilisées.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle crise sanitaire et les mêmes erreurs ne peuvent pas être reproduites. C'est pourquoi il est impératif de mettre en place un plan d'urgence sanitaire et sociale en collaboration avec les associations, les syndicats, les comités de quartier et les autres acteurs du territoire. Nous sommes convaincus que l'échelon local et sa proximité sont la bonne échelle pour protéger toutes les habitantes et tous les habitants, veiller à l'alimentation, aux solidarités et lutter contre l'isolement.

MME FOURE : Pas d'autres observations ? Alors, je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour qu'il réponde sur la partie qui le concerne.

M. BIENAIMÉ : Alors juste pour répondre sur la partie du Jardin des plantes. En fait, oui, c'est bien horticole et pas agricole. Ce jardin va être, en tout cas sa production va être délocalisée, de manière à ce qu'on puisse produire beaucoup plus de plantes. Vous savez peut-être que l'ensemble des végétaux qui sont plantés sur Amiens sont produits par le Jardin des plantes. Et donc, on aura une capacité de production qui sera plus importante et ça permettra d'avoir un joli projet.

Donc, j'ai rencontré les équipes du Jardin des plantes cette semaine. Le Jardin des plantes fera partie d'un projet qu'on mettra en place sur le mandat avec beaucoup d'idées. Pour l'instant, il

n'y a rien de fixé, mais les équipes en place ont de très belles envies et de très fortes envies sur la partie alimentaire, autonomie alimentaire, et sur la partie pédagogique pour faire venir beaucoup d'enfants, encore plus d'enfants sur ce jardin. Voilà.

Et je me permets aussi de répondre en partie à Madame BECKER sur la partie autonomie alimentaire. Je suis allé, ce matin, voir les agents du jardin sur Saint-Maurice qui ont beaucoup, beaucoup, beaucoup produit, contrairement à ce que vous pensez. Ils sont même revenus passer beaucoup plus d'heures qu'ils ne pouvaient sur ce jardin pour pouvoir produire très tôt, dès le mois d'avril, de manière à pouvoir donner des paniers à plus de 80 familles dans le besoin. Donc, je pense qu'il faudrait que vous puissiez aller visiter ces gens et leur expliquer qu'ils ont fait un très beau travail. Voilà.

Merci.

MME FOURE : Merci. Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Alors, Madame BECKER, nous n'avons pas modifié le règlement intérieur. Un règlement intérieur du CCAS, ça passe par des instances et ces instances ne se sont pas réunies. Par contre, nous avons poursuivi pendant toute cette période les aides facultatives. Elles ont continué à fonctionner tous les lundis avec, je vais dire, au contraire une grande attention portée aux personnes qui étaient en difficulté. Nous avons étendu cette aide aussi aux étudiants, comme Madame le Maire l'a rapporté.

Il y avait un accueil de proximité qui était ouvert à côté de la mairie et il y avait la possibilité pour les personnes, en dehors bien sûr du numérique, d'appeler le 0800 60 50 00 pour exprimer leurs difficultés. Nos assistantes sociales se sont largement mobilisées. Nous avons fait d'ailleurs appel à du renfort dans cette période-là. Et je pense, comme l'a dit Madame le Maire, que vraiment la gestion des personnes en difficulté a été exemplaire à ce niveau.

MME FOURE : Merci. Quelques éléments en complément de ma part.

D'abord, pour dire peut-être donc à Renaud DESCHAMPS que pendant toute la période de crise sanitaire, certes il n'y a pas eu de conseil municipal, mais j'ai réuni à trois reprises les présidents de groupe pour aborder avec eux tous les sujets que je traitais au fil de l'eau et pour faire en sorte donc de les tenir informés.

Je voulais dire également que les marchés de plein vent, Madame BECKER, j'avais l'interdiction par l'État de les ouvrir. J'ai essayé de les ouvrir plus tôt, le plus tôt possible, et je n'ai été autorisée à le faire, en respectant bien sûr les gestes barrières et en prévoyant un aménagement des étals, que sur la dernière partie de la période de confinement. Auparavant, je n'avais pas le droit de le faire et c'était l'État qui en avait pris la décision. Tout comme pour les cimetières. Tout comme pour les jardins familiaux. Je vous rappelle que les jardins familiaux, expressément, et la règle était la même dans toute la France, même si certains ont pu dire le contraire, je vous assure que la règle était la même dans toute la France. Parce que j'ai vu, une fois, dans la presse que dans l'Aisne, il y avait des règles particulières. Non, ce n'est pas vrai. La préfète de la Somme s'est entretenue directement avec le préfet de l'Aisne qui lui a confirmé qu'il appliquait les mêmes règles qu'elle, c'est-à-dire la possibilité, dans un premier temps, d'aller dans les jardins familiaux sur une période limitée dans le temps. Les jardiniers n'étaient pas autorisés à rester toute la journée dans leur parcelle. On peut le regretter, bien entendu. J'en conviens volontiers. Mais c'était la règle qui était appliquée par l'État et à laquelle je ne pouvais pas déroger.

C'est si vrai d'ailleurs que, alors que moi je pensais que le couvre-feu était utile, en effet, la mesure que j'ai prise a été annulée par le tribunal administratif au motif qu'une telle décision ne pouvait être prise qu'à l'échelle nationale. Dans un pays qui se veut profondément décentralisateur et face à une maire qui elle-même est profondément attachée à la proximité et au terrain, je n'ai pas apprécié. Mais en bonne juriste et en bonne citoyenne que je suis, j'ai appliqué la règle que la jurisprudence administrative m'a imposée, tout simplement.

Que dire encore ? Donc, dire également qu'au fond la concertation qui a été menée dans notre ville sur tous ces sujets-là, elle ne date pas d'hier, puisque c'est dès 2014 qu'un pacte pour le bien vivre a été voté à Amiens et que ce pacte va être réactivé tout prochainement. On va avoir une nouvelle consultation de toutes les associations et de tous les organismes qui œuvrent dans le domaine du social pour justement remettre, toiletter probablement les actions, accentuer sur certaines probablement. Mais nous avons l'habitude de travailler avec l'ensemble des associations et heureusement que ces associations existent et que ces institutions existent.

Je voulais dire que sur le 14 juillet, en effet, pendant un certain temps, je me suis posé la question de savoir si je pouvais ou non faire certaines activités. Donc, c'est la raison pour laquelle des actions juridiques ont été lancées pour qu'on puisse avoir, le cas échéant, l'artificier ou le groupe musical adapté pour faire quelque chose le jour du 14 juillet. Mais ensuite, force a été de constater que ce n'était pas possible. Et donc, cette année, malheureusement, le 14 juillet, il n'y aura même pas de défilé à Amiens. Il y aura une petite manifestation officielle. Petite parce qu'elle est extrêmement limitée dans son nombre de participants et ça se passera, d'ailleurs à l'initiative de l'État, à la caserne Garin. Donc pour ceux qui ne savent pas, c'est à la gendarmerie. Et donc, vous voyez que le 14 juillet sera fêté de manière extrêmement limitée. Pas de feu d'artifice. Pas de bal populaire. Pas de groupe musical. Parce que nous n'étions pas en mesure de faire les choses correctement compte tenu des règles qui sont applicables.

Enfin, je voulais... Oui, non, je voulais encore dire un mot sur la communication. Vous savez : il y a les diseux et il y a les faiseurs. Moi, j'ai choisi. Voilà. Donc moi, j'essaie de faire. Je ne prétends pas que je fais tout bien, mais j'essaie de faire. Peut-être que je ne le dis pas assez et pas assez bien. C'est possible. Mais je pense que les Amiénois savent que moi, je suis une faiseuse et pas une diseuse.

Donc évidemment, les actions que nous avons menées, nous les avons relayées. Tous les jours, un article était publié dans le JDA parce que nous n'avions pas le droit, nous n'avions pas la possibilité de diffuser le JDA papier puisqu'on n'avait pas de distributeurs autorisés à distribuer. Donc, on a fait contre mauvaise fortune bon cœur et on a donc fait des... Le JDA a réalisé des articles tous les jours sur ce qui se passait, pas seulement sur ce que nous, nous faisons, bien entendu, mais aussi sur ce que les associations locales faisaient évidemment. Et puis, une fois par semaine, je faisais un point de presse pour indiquer toutes les actions qui étaient menées et puis il y avait aussi les réseaux sociaux sur lesquels j'étais plus présente que jamais. Ce n'était pas nécessairement dans mes habitudes, mais je l'ai fait parce que ça me semblait important. Je sais bien que tout le monde n'a pas, ne suit pas sur les réseaux sociaux. Je le sais bien. Mais comment voulez-vous que nous fassions ? Nous avons aussi utilisé des outils tels que, par exemple, les sucettes DECAUX pour communiquer sur les mesures que nous mettions en avant, ainsi que lorsqu'il s'est agi de distribuer les masques gratuitement, par exemple. Donc, voilà ce qui a été fait.

Encore une fois, je ne prétends pas que ça a été parfait. Je veux simplement dire que nous y avons tous mis toute notre bonne volonté et je pense que globalement ça a été... Nous avons cherché à amortir la crise, notamment chez les personnes les plus fragiles de notre ville. Je

pense aux personnes âgées, mais pas seulement à elles. Je pense aux personnes malades, mais je ne pense pas seulement à elles. Je pense à tous ceux qui ont vraiment besoin d'être épaulés.

Pour conclure, je dirai simplement qu'évidemment de cette crise inouïe, inédite, nous tirons un bilan que nous sommes en train de tirer. Bien sûr, nous allons en tirer les conséquences pour, par exemple, avoir des masques, par exemple, ou tout le système de protection ad hoc pour que si un autre fléau, une autre crise, qu'elle soit sanitaire ou qu'elle soit d'une autre nature, s'abattait, que nous ne soyons pas pris au dépourvu. Mais ce qui est important aussi, c'est que nous allons activer maintenant une plateforme solidaire en tenant compte de toutes les très belles initiatives qui ont été développées dans notre ville durant cette période parce que moi, je veux vraiment souligner le positif de cette crise. Il y a eu du négatif bien sûr. Il y a des personnes qui ont été dans de très, très grandes difficultés. C'est une évidence. Mais il y a eu aussi de très, très belles actions qui ont été menées et je voulais aussi les saluer et en profiter pour le dire au travers de cette enceinte. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet.

Donc, on ne vote pas sur ces décisions. Je vous en rends compte simplement.

DONT ACTE

6 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION.

MME FOURE : Donc le nombre de membres... Ah oui ! Avant de commencer, pardon, j'avais réuni, la semaine dernière, les deux têtes de liste, donc Julien PRADAT et Renaud DESCHAMPS, et je leur avais demandé s'ils étaient d'accord pour que lors des désignations, nous puissions voter à main levée. Ils m'avaient donné leur accord. Néanmoins, je tiens à vous demander à tous si vous êtes d'accord sur cette procédure, puisque je vous rappelle qu'il s'agit de désigner des personnes et que si l'un quelconque d'entre vous souhaite que le vote soit à bulletin secret, le vote à bulletin secret est de droit. Donc, est-ce que l'un quelconque d'entre vous souhaite que le vote ait lieu à bulletin secret ? Je ne vois pas de main se lever. Je vous remercie. Je vous remercie surtout pour le service des assemblées qui pousse un immense ouf de soulagement à l'idée d'éviter le périple d'hier soir, par exemple, qui consiste à galoper d'un élu à l'autre. Donc, merci infiniment pour eux et pour nous aussi. Essayons d'être efficaces.

Donc, ceci étant dit, je reviens au point sur le centre communal d'action sociale. Le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la ville d'Amiens est fixé à 16. Le maire étant président de droit, et donc, je précise tout de suite que je confierai la présidence du CCAS à mon adjointe Mathilde ROY. Je vous propose donc de désigner pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale huit personnes. Pour que les choses soient claires, c'est huit personnes de notre assemblée et huit autres qui sont les représentants d'associations ou d'organismes impliqués dans l'action sociale.

Donc, les huit personnes, comme je me suis mise d'accord avec les groupes d'opposition, il y a donc deux places pour l'opposition, donc je vous propose d'élire :

- Monsieur LHERMITTE
- Madame BOHAIN
- Madame MAKDASSI
- Madame GALLIOT
- Madame CLECH
- Madame DERIVERY

- Madame BECKER
- Et Monsieur DESCHAMPS

Est-ce qu'on est bien d'accord sur les noms ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Le Syndicat Mixte Europamiens a vocation à renforcer le potentiel d'attractivité de l'agglomération d'Amiens de par la gestion d'espaces qu'il a acquis pour accueillir des activités économiques, de l'habitat et des espaces de loisirs. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein du Syndicat Mixte Europamiens qui ne va, certes, plus siéger très longtemps. Je vous explique en deux mots. Le Syndicat Mixte Europamiens était composé de la ville, de l'agglomération, du département et de la région. Mais le département a quitté le Syndicat Mixte Europamiens depuis environ un an, je crois, et la région est en train de quitter le syndicat mixte en question. Donc, le syndicat mixte ne va plus se réunir très longtemps.

Donc, je vous propose comme titulaires :

- Monsieur JARDÉ
- Madame DELAHOUSSE
- Madame SAVARIEGO

Et comme suppléant : Monsieur RIFFIOD.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES ET NOMINATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES.

MME FOURE : Donc, il s'agit de cinq titulaires et cinq suppléants. Je vous précise que seront également nommés pour siéger en qualité de membres titulaires au sein de cette commission les représentants des associations locales suivantes :

- Un représentant de l'UDAF (l'Union départementale des associations familiales),
- Un représentant de l'ADIL (Association départementale d'information sur le logement),
- Et un représentant de l'UFC Que Choisir (l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir).

Alors, cinq titulaires. Donc la règle qu'on avait posée, c'est qu'en principe, à chaque fois qu'il y avait donc nomination, désignation pardon de cinq représentants, un des candidats pouvait être un membre de l'opposition. Donc, j'ai reçu la candidature de Monsieur, on me met Madame, mais je crois que c'est Monsieur DÉCAVÉ, sauf erreur de ma part. Oui, je ne me trompe pas, c'est Monsieur. Oui. Donc, je vous propose comme titulaires :

- Monsieur DE JENLIS

- Madame DEVAUX
- Monsieur DESCOMBES
- Madame BRUNEL
- Monsieur DÉCAVÉ

Et comme suppléants :

- Monsieur RIFFIOD
- Monsieur SAVREUX
- Monsieur JARDÉ
- Monsieur BIENAIMÉ
- Monsieur LORIC

Alors, on peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CONSTITUTION. DESIGNATIONS.

MME FOURE : Le renouvellement du conseil municipal amène à désigner les élus appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public.

Les membres de cette commission, dont le maire ou son représentant est président de droit, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec l'application de la règle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Alors, j'ai reçu une liste de cinq noms titulaires et cinq suppléants, mais si on veut appliquer la règle, il y a une place pour l'opposition, c'est bien ça normalement ? Donc, à ce moment-là, moi, je propose pour les quatre titulaires de la majorité :

- Monsieur MERCUZOT
- Monsieur RIFFLART
- Madame HAMADI
- Madame RODINGER

Pour les quatre suppléants de la majorité :

- Monsieur BIENAIMÉ
- Monsieur LHERMITTE
- Madame DELAHOUSSE
- Madame DERIVERY

Donc qui pour l'opposition ? Madame BECKER titulaire. Qui suppléant ? Si vous n'avez pas de suppléant... Monsieur BAÏS ? Très bien, Monsieur BAÏS comme suppléant. On met aux voix cette liste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - COMMISSION CONSULTATIVE DE LA DEMOCRATIE LOCALE. DESIGNATION DES MEMBRES.

MME FOURE : La Charte de la démocratie locale signée le 6 décembre 2014 prévoit la création d'une commission consultative composée à égalité d'élus représentant la ville d'Amiens (5 titulaires et 5 suppléants) et de membres des comités de quartier élus par l'assemblée générale de l'Union des comités de quartier (5 titulaires et 5 suppléants).

La commission consultative est chargée du contrôle du bon fonctionnement de la Charte de la démocratie locale.

Le maire, ou son représentant, préside cette commission qui se réunit au moins une fois par an ou à la demande du bureau de l'Union des comités de quartier ou de la ville. Cinq suppléants doivent également avoir été désignés sur la même répartition.

Les représentants de la ville d'Amiens élus à la commission consultative siégeront jusqu'à la fin du présent mandat municipal.

C'est donc Monsieur DESCOMBES qui présidera cette commission.

Et donc, je vous propose alors, mais là c'est cinq, donc cinq normalement, c'est... On avait convenu quoi ? Je ne sais même plus moi. Donc, si on a cinq représentants, donc je vous propose :

- Monsieur DOREZ
- Madame BOUCHEZ
- Madame LAVALLARD
- Madame LE CLERCQ

- Et un représentant de l'opposition.

Et comme suppléants :

- Monsieur RIFFIOD
- Monsieur BIENAIMÉ

Je propose, contrairement à ce qui est écrit, Monsieur BEAUVARLET, parce qu'il est adjoint de secteur et que j'aimerais bien qu'il soit du coup dans cette... Pardon ? Donc, je change les noms que je vous propose. Je reprends. Je vous propose comme titulaires :

- Monsieur DOREZ
- Madame BOUCHEZ
- Madame LAVALLARD
- Madame LE CLERCQ

Et je vous propose comme suppléants :

- Monsieur RIFFIOD
- Monsieur BIENAIMÉ
- Monsieur BEAUVARLET
- Et Madame DEVAUX

Et je laisse donc une place de titulaire et une place de suppléant à l'opposition.

M. DESCHAMPS : Alors, il reste une place pour l'opposition en général.

MME FOURE : Une place de titulaire et une place de suppléant.

M. DESCHAMPS : Bon. Alors moi, je souhaite avoir cette place pour l'opposition, Madame le Maire.

MME FOURE : Arrangez-vous.

MME THEROUIN : Et nous proposons Fabien VOULMINOT comme suppléant.

MME FOURE : Eh bien, Monsieur DESCHAMPS comme titulaire et Monsieur VOULMINOT comme suppléant ? C'est ça ? Très bien. Alors, je vous propose qu'on adopte cette désignation.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Le renouvellement du conseil municipal engendre la nécessité de proposer de nouveaux représentants appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs dont le maire est président de droit. Le maire ou l'adjoint délégué assure la présidence de la commission. Par conséquent, leurs noms ne doivent pas figurer dans la liste de présentation.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La ville d'Amiens étant une commune de plus de 2 000 habitants, la liste de présentation doit comporter 32 commissaires (16 titulaires et 16 suppléants).

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il conviendra d'indiquer pour chaque personne proposée, sa profession et son adresse.

La nomination des commissaires a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des commissaires.

À défaut de liste de présentation, les commissaires sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer au conseil municipal.

Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas le nombre requis de noms ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1 de l'article 1650 du code général des impôts.

Donc, je vais vous proposer tout un ensemble de noms mais qui pourront être utilement complétés évidemment. Je vous rappelle que ce ne sont pas nécessairement des élus qui siègent dans cette commission et qu'il va falloir ensuite, pour chacune des personnes

nommées, vérifier si elle peut siéger et dans quel type de commission, parce qu'il y a toutes sortes de commissions distinctes suivant le type d'impôt.

Donc, je vous propose les noms de :

- Monsieur MERCUZOT
- Madame BRUNEL
- Madame MODESTE
- Monsieur DE SIMENCOURT
- Madame BRAILLON
- Monsieur SALHI
- Madame CAUSSIN
- Monsieur ABDELLATIF
- Monsieur MORONVAL
- Madame DAVRINCHE
- Monsieur SUDRE
- Madame BOHAIN
- Monsieur VOULMINOT
- Madame THÉROUIN

Mais si vous avez d'autres noms, ce que je vous propose, c'est que s'il y a d'autres noms qui viennent ensuite, n'hésitez pas à les donner parce qu'on pourra utilement compléter dans une délibération ultérieure. Est-ce qu'on peut voter sur cette liste en précisant qu'elle sera éventuellement complétée ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. CONSTITUTION. DESIGNATION DES MEMBRES.

MME FOURE : Il est constitué une commission de contrôle des comptes qui est composée du maire (ou de son représentant), président de droit, et de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Donc les titulaires seraient :

Monsieur MERCUZOT, il sera mon représentant. Benoît, tu seras mon représentant ? Donc, je n'ai pas besoin de te mettre dans la liste. Je te laisserai siéger à mon avis. Voilà.

Donc, on va dire :

- Monsieur RIFFLART
- Madame HAMADI
- Madame RODINGER
- Monsieur RIFFIOD

Ça fera quatre titulaires.

Et suppléants :

- Madame VERRIER
- Monsieur BIENAIMÉ
- Monsieur LHERMITTE
- Madame DELAHOUSSE

Et on laisse donc un siège, à l'opposition, de titulaire, un siège de suppléant. Qui ?

MME THEROUIN : Madame le Maire, ça sera Fabien VOULMINOT en titulaire et suppléant François DÉCAVÉ.

MME FOURE : Très bien. Il en est ainsi non pas décidé, pas encore, proposé. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - COMMISSION D'ADJUDICATION PUBLIQUE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Donc, c'est à la proportionnelle.

Le maire est assisté de deux élus désignés (il y a toujours eu plus d'élus désignés) et quatre suppléants, car il y a des difficultés à faire fonctionner cette commission. Bon.

Le renouvellement du conseil municipal, en tout cas, engendre la nécessité de désigner des représentants de la ville d'Amiens au sein de la commission d'adjudication publique en matière de biens communaux dont le maire est président de droit. Mais ça ne se réunit pas très souvent quand même cet organisme-là.

L'article L.2241-6 du code général des collectivités territoriales prévoit en effet qu'en cas d'adjudication publique pour le compte de la commune, le maire est assisté de deux membres du conseil municipal désignés par le conseil ; à défaut de cette désignation, les deux membres seraient appelés dans l'ordre du tableau.

Lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination et à une présentation, le scrutin est secret mais le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder. On l'a décidé une fois pour toutes.

Donc, je vous propose :

- Monsieur DE JENLIS
- Madame LAVALLARD
- Madame DELAHOUSSE
- Monsieur RIFFIOD

Suppléant :

- Monsieur STENGEL

On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : La ville d'Amiens est actionnaire de la SEM Amiens Aménagement, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 955 000 € et, à ce titre, elle dispose de 7 postes d'administrateurs sur les 18 que compte le conseil d'administration.

Le renouvellement du conseil municipal implique de désigner des représentants de la ville d'Amiens qui siégeront au sein du conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale Amiens Aménagement.

Il n'est pas possible selon les statuts, pour les collectivités territoriales, de nommer un représentant ayant plus de 70 ans au moment de sa désignation.

Ensuite, nous avons déjà vu que nous étions d'accord pour voter à main levée.

Donc, alors là, c'est un cas particulier puisque j'avais convenu avec vous que quand il y avait cinq nominations ou plus, il y avait un poste qui était laissé à l'opposition. Cependant, la SEM Amiens Aménagement, c'est vraiment exactement comme si on était en présence d'un service de la ville en matière d'aménagement, donc je ne suis pas d'accord pour laisser de place à l'opposition.

Donc, je vais vous proposer les noms suivants. Alors, que je ne me trompe pas dans les noms. Donc, je vous propose :

- Moi-même
- Martin DOMISE
- Paul-Éric DÉCLE
- Anne-Sophie BRUNEL
- Annie VERRIER
- Thomas DOREZ
- Nathalie DEVÈZE

Je redonne les noms peut-être pour l'administration, donc :

- Martin DOMISE
- Moi-même
- Paul-Éric DÉCLE

Si je vais trop vite, dites-le. Ça va ?

- Annie VERRIER
- Thomas DOREZ
- Nathalie DEVÈZE
- Et Anne-Sophie BRUNEL

C'est bon ?

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Madame le Maire, vous avez raison : la SEM, c'est le bras armé de la ville pour l'aménagement de son territoire. Et là, vous dites : la règle, je l'applique quand ça m'arrange mais je ne l'applique pas quand ça ne m'arrange pas. Vous l'avez annoncé tout à l'heure. La règle, c'est : à partir de cinq on offre, ce n'est même pas une offre, on propose qu'un membre de l'opposition siège. Et là, vous nous dites : la règle, je passe outre.

Alors, je ne vois pas pourquoi vous passeriez outre parce qu'en ayant deux sièges pour l'opposition, vous garderiez, vous, la majorité, le pouvoir au sein de la SEM. La SEM, il faut bien comprendre que c'est l'endroit où on dessine la ville, et dessiner la ville en mettant de côté des

membres élus par des Amiénois qui ont donc un droit de regard pour voir ce qui s'y passe, pour voir quelles sont les décisions qui sont menées, pour comprendre la stratégie de développement, pour pouvoir aussi, et c'est important, répondre aux Amiénois qui nous interrogent en nous disant : « Voilà, j'ai appris qu'il allait se passer ceci, cela, que ce secteur allait se développer. » Priver l'opposition de réponse, de capacité de répondre, ça ressemble quand même à un déni de démocratie une deuxième fois. Le premier, c'est de dire : « Je m'assois sur la règle que j'ai moi-même proposée. »

Alors, en réunion préparatoire, on a évoqué ce point et vous nous avez dit, à Julien PRADAT et à moi-même : « Je m'engage à vous faire un compte rendu de ce qui peut être dit par la suite dans les instances de la SEM. » Mais à ce moment-là, faites-le pour toutes les autres désignations ! Ne désignez jamais de membre de l'opposition et puis, à chaque fois, faites-nous des comptes rendus. Ce n'est pas comme ça qu'on envisage la démocratie. Donc, on réclame un poste à la SEM. C'est tout à fait légitime.

MME FOURE : Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame le Maire. C'est vrai que nous nous étonnons également que la règle change en cours de conseil municipal. Donc, nous voterons contre, du coup, vos représentants. Et par ailleurs, on aura l'occasion de rediscuter du respect de l'opposition lors de notre vœu.

MME FOURE : Alors moi, je vais vous répondre très simplement, et Renaud DESCHAMPS l'a dit : j'ai proposé une règle en disant immédiatement, d'entrée de jeu, que je mettais des exceptions à cette règle. Voilà. Et donc, je propose en tant que maire et j'ai le droit de proposer en tant que maire en effet une règle du jeu, et j'ai le droit aussi d'y mettre des limites.

Encore une fois, nous avons choisi d'avoir une SEM Amiens Aménagement pour traiter de ces sujets-là. Nous aurions parfaitement pu avoir des services de la ville qui traitent de ces sujets et donc vous n'auriez, à ce moment-là, pas demandé à aller dans les services de la ville pour voir comment travaillent les uns et les autres. Pour moi, c'est exactement la même chose. Il y a une structure juridique, mais le mode de fonctionnement est le même.

Je vous ajoute que la SEM ne travaille que sur les instructions qui lui sont données par délégation du maire. Donc, les choses sont claires. C'est la raison pour laquelle il me semble normal qu'il n'y ait que la majorité, que l'exécutif, qui siège.

En revanche, ce que je vous ai dit, et je le redis ici naturellement, c'est que les décisions de stratégie, elles ne sont pas prises à l'intérieur de la SEM, et d'ailleurs vous savez très bien qu'il y a régulièrement des occasions de travailler sur les sujets traités par la SEM, ne serait-ce qu'au moment des comptes rendus d'activité annuels. Et donc, à cette occasion-là, au moins, il y a un point qui est fait sur toutes les actions qui ont été menées durant l'année.

Donc, il y a deux choses qui sont différentes : c'est donc l'activité de la SEM et puis c'est les actions qui sont menées, les projets qui sont élaborés et qui évidemment doivent être présentés en conseil municipal, ça va de soi et ils le sont, et qui sont présentés aussi aux habitants dans le cadre des règles de démocratie locale.

Voilà ce que je voulais vous dire. Donc, je maintiens ma position.

Je vais donc mettre au vote cette délibération en vous précisant que je vais vous proposer auparavant un amendement consistant à ajouter à la délibération un article 5 ainsi rédigé. Donc, Monsieur DOMISE serait autorisé à être président de cette assemblée, puisque c'est à nous d'en décider, et il serait autorisé à percevoir en qualité de président de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale Amiens Aménagement une indemnité brute mensuelle de 2 310,30 € correspondant à l'indemnité d'un adjoint.

Comme il est d'usage, je mets d'abord aux voix l'amendement et puis ensuite, je mettrai aux voix la délibération. Donc, l'amendement.

ADOPTE

Observations :

L'amendement a été approuvé par les membres de l'assemblée (15 conseillers ont voté contre : M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MELNISANCOT).

MME FOURE : Donc, je vais maintenant mettre aux voix la délibération ainsi amendée.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MELNISANCOT ont voté contre.

15 - SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMÉNAGEMENT. COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES POUR LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT CONCÉDÉES. DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS.

MME FOURE : Donc, la Société Amiens Aménagement s'est dotée d'un guide d'achat fixant ses propres règles de procédure d'achat et dans ce cadre, des commissions d'appels d'offres relatives aux opérations concédées par la ville d'Amiens comprennent un représentant de la ville d'Amiens. Il y a donc lieu que la ville désigne ses représentants. Donc, c'est un représentant parmi ceux qui ont été élus précédemment, c'est bien ça, Madame CABURET ? Pour la commission d'appels d'offres, c'est bien un représentant parmi ceux qui ont été élus au conseil d'administration ?

Alors, donc je propose Madame BRUNEL ? Elle est là ? Non. Ce n'est pas possible ? Non. Ce n'est pas nécessairement quelqu'un... Non, c'est justement quelqu'un qui n'est pas administrateur. On est obligé de désigner aujourd'hui ? On peut le faire ultérieurement. On le fera ultérieurement. On reporte. Oui, c'est aussi simple.

16 - CORRESPONDANT DÉFENSE. DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT.

MME FOURE : Suite au renouvellement du Conseil Municipal, je vous propose de désigner Monsieur Olivier JARDÉ en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense et même en tant qu'adjoint, on va dire même, aussi bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - AGENCE FRANCE LOCALE. SOCIETE TERRITORIALE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : La ville d'Amiens a adhéré à l'Agence France Locale en 2013. Sa participation à la création d'une société anonyme dénommée Agence France Locale-société territoriale, ayant pour objet de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, au financement de ses actionnaires dans les conditions prévues à l'article L.1611-3-2 du CGCT, a également été approuvée. Elle a par ailleurs été autorisée à devenir membre du comité d'orientation stratégique de l'Agence.

Suite au renouvellement du conseil municipal, je vous propose de désigner... Alors, nous avons droit à un titulaire et à un suppléant. Et là, je vous propose de déroger à la règle que j'ai posée, puisque normalement quand il y a un titulaire et un suppléant, les deux postes sont dévolus à la majorité. Eh bien là, je ne sais pas si vous serez d'accord, mais je vais proposer que le poste de suppléant aille à l'opposition. Donc, je vous propose de désigner Monsieur MERCUZOT en qualité de titulaire et Monsieur VOULMINOT en qualité de suppléant. Voilà. Donc, les règles, vous voyez, elles connaissent des exceptions dans tous les sens.

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Excusez-moi, Madame le Maire : j'ai l'impression que c'est un petit peu du fichage de tête. C'est-à-dire pour les points importants, c'est la règle, je la change quand ça m'arrange, et pour les points moins importants, je donne un peu les restes à l'opposition. Ce n'est pas très, très grand comme façon de faire.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, avant de parler, vous devriez vous renseigner. Vous devriez vous renseigner parce que c'est Monsieur VOULMINOT qui l'a demandé.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETAIRES, D'ASL ET D'AFUL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Le renouvellement du conseil municipal implique de désigner des représentants de la ville d'Amiens qui siégeront au sein des assemblées générales de copropriétaires, d'associations syndicales libres (ASL) et d'associations foncières urbaines libres (AFUL) dès lors que la collectivité y possède des droits immobiliers.

Pour parfaite information, la ville d'Amiens est engagée sur les ensembles immobiliers suivants : Aimé Merchez, Adrien Fauga, Pierre Rollin, parc Delpech/ rue André Chénier, château milan, les coursives, Marivaux, 23 rue Vascosan, 9 rue Marc Sangnier, place au fil/ rue des chaudronniers, 8 rue Albert Dauphin, passage Albert Dauphin, le Centrum, Amiens 2, ASL square Friant, bon pasteur/rue Daire, rue des archers/Saint Leu, ilot dz, la Bretesque, Condé doubles chaises, rue basse des tanneurs, 15 quai Bélu, tour Perret, jacobins, Château de Montières.

Donc, je vous propose Madame DEVÈZE comme titulaire et comme suppléants, Monsieur LHERMITTE et Madame CLECH.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - TOIT AUSSI. SOCIETE ANONYME COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HABITATION A LOYER MODERE D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME FOURE : Je vous propose de désigner un représentant pour la Société Anonyme Coopérative de Production d'Habitation à Loyer Modéré d'Amiens Métropole Toit Aussi. Je vous propose la candidature de Madame HAMADI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Par délibérations en dates du 25 juin 2015 et du 2 juillet 2015, la ville d'Amiens et Amiens Métropole ont constitué la société publique locale « Amiens Développement » au capital de 500 000 € réparti de manière égalitaire entre les deux collectivités.

Cette société est principalement chargée de réaliser, pour le compte exclusif de ses actionnaires, des opérations d'aménagement ou de construction, les études préalables ainsi que toutes actions ou prestations relatives à l'exploitation et à la gestion d'ouvrages ou d'équipements.

Depuis, la ville d'Amiens a notamment approuvé par délibération du 22 novembre 2019 l'entrée au capital du département de la Somme, ainsi que la modification de la dénomination sociale : « Vallée Idéale Développement ».

Conformément aux statuts, il convient de désigner quatre conseillers municipaux appelés à siéger au sein du conseil d'administration de cette SPL ainsi qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront amenés à siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Donc, je vous propose les mêmes candidatures que pour la SEM Amiens Aménagement. Donc, je reprends ma liste. Là, c'est quatre, donc je vous propose :

- Monsieur DOMISE
- Moi-même
- Monsieur DÈCLE
- Et Madame VERRIER

Je précise que Monsieur DOMISE sera président de cette structure.

Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE se sont abstenus.

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MELNISANCOT ont voté contre.

21 - SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

MME FOURE : Je vous propose que de la même façon, le point 21, on le reporte (commission d'appel d'offres de la SPL). On le reportera à une autre échéance.

22 - CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS-DE-FRANCE. CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Suite au renouvellement du conseil municipal, je vous propose de désigner et d'autoriser à présenter leurs candidatures pour siéger au sein du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France Madame ROY en qualité de titulaire et Madame HAMADI en qualité de suppléante.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES. ANACEJ. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME FOURE : Donc, l'ANACEJ est née d'une volonté de se réunir autour du même projet qui est de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à la participation, tel qu'il est défini par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, tout en garantissant la reconnaissance de l'enfant et du jeune comme partenaire à part entière dans la vie de la cité.

La collectivité ayant renouvelé son adhésion pour cette année 2020, moyennant une cotisation de 3 286,52 €, s'il vous plaît, c'est précis, je vous propose de désigner Monsieur Thomas LHERMITTE pour représenter la ville d'Amiens au sein des instances de cette association dont le conseil d'administration est composé, pour le collège des collectivités territoriales et de leurs regroupements, de 27 membres renouvelable par tiers.

Chaque année, l'association adresse à ses adhérents un appel à candidatures, les collectivités qui le souhaitent peuvent se présenter.

Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - CONSEILS D'ÉCOLES. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Le code de l'éducation dispose que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à la désignation de représentants du conseil appelés à siéger au sein des conseils d'école. Étant entendu qu'un arrêté sera pris pour la désignation des représentants du maire.

Alors, je vous précise que les deux têtes de liste de l'opposition m'avaient demandé que les membres de l'opposition puissent être membres du conseil d'école. Ça ne s'est jamais fait dans cette assemblée et quand on est dans un conseil d'école, c'est pour se faire l'écho de ce qui... enfin pour à la fois être l'intermédiaire entre l'école et les services, et donc il me semble

important que ce soit un membre de la majorité qui représente la ville dans chacune de nos écoles. C'est la raison pour laquelle je vous présente une liste, que vous avez sur table ou que je vais vous indiquer, donc sur le sujet.

Mais Madame THÉROUIN m'a demandé la parole, je la lui passe bien volontiers.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire. Comme vous l'avez justement lu, le code de l'éducation dispose que nous pouvons avoir deux représentants par école. Alors, nous sollicitons pour l'opposition des représentants, au moins des suppléants vu le taux d'absentéisme aux conseils d'école. Ça serait fort utile.

MME FOURE : Oui. Je vais vous dire que dans les conseils d'école, je l'ai dit d'ailleurs dans la réunion que j'ai eue avec le groupe Amiens ensemble, c'est un point extrêmement important parce que c'est le lieu où on rencontre justement les instituteurs, les parents d'élèves, et c'est un lieu extrêmement, oui, important, un lieu où la ville doit être représentée, et je pense que c'est vraiment essentiel pour tous les conseillers municipaux de la majorité d'être présents dans ces conseils d'école. Vous noterez au passage que chacun d'eux sera présent dans deux ou trois conseils d'école, donc de manière à pouvoir organiser les choses et en lien avec les directeurs d'école.

Donc moi, je vous propose une première liste. Il y aura peut-être des ajustements par la suite parce qu'on peut être amené à faire des changements entre les uns, les autres, mais je vous propose une liste qui est composée uniquement d'élus de la majorité.

Donc, est-ce que je dois vous lire la totalité des noms des... Ce n'est pas la peine ? Bon. Mais je vais passer la parole à ceux qui la demandent bien sûr. Donc, je vous demanderai de voter globalement sur une liste.

Monsieur DESCHAMPS m'a demandé la parole.

M. DESCHAMPS : Oui. Vous le dites, Madame le Maire : la ville doit être présente dans toutes les écoles parce que c'est un lieu important où il en va de l'avenir des jeunes Amiénois. J'ai été moi-même représentant de la mairie pendant 6 ans dans une école et j'avais aussi, et ça a été soulevé par Émilie THÉROUIN, des remontées me disant que dans d'autres écoles, les élus n'y allaient pas. Ils y vont en début de mandat et puis plus le temps passe, plus l'absentéisme grandit, et vous pourrez regarder mon taux de présence dans l'école Faubourg de Hem : je n'en ai pas raté un, je pense, j'en ai peut-être raté un et je m'étais fait excuser, mais c'est important d'y être.

Vous dites : ça ne s'est jamais fait. Et alors ? Et alors ? Si on part sur des « ça ne s'est jamais fait », on roulerait encore en calèche aujourd'hui. Je pense que vous êtes suffisamment moderne, Madame le Maire, pour imaginer un changement de la docte, du mode de fonctionnement et pourquoi pas ? Moi, je rejoins l'idée d'Émilie THÉROUIN : si vous ne voulez pas qu'on soit titulaires, mettez-nous suppléants pour que nous puissions assister dans ces écoles. Vous savez, quand on est élu... Enfin, vous avez dit : « C'est important que la mairie y soit. » Mais la mairie, ce n'est pas que l'exécutif. Ce n'est pas que la majorité. La mairie, elle est faite à la proportionnalité par aussi des élus qui représentent une partie des Amiénois qui n'ont pas voté pour la majorité. Là, d'un revers de main, vous leur dites, à ces Amiénois : bah non ! Vous n'avez pas le droit de regard dans ce qui se passe dans les écoles. Les élus pour lesquels vous avez voté n'ont pas leur place et n'ont pas d'oreilles et d'yeux à laisser dans les écoles pour voir ce qui s'y passe.

Moi, je trouve que c'est un déni de... Alors, ce n'est pas un déni de démocratie parce qu'on n'est pas dans la démocratie, mais c'est quand même une manière de dire : on n'a pas envie d'être transparents. On n'a pas envie que vous regardiez ce qui se dit dans les écoles parce que c'est dans les écoles que les parents d'élèves disent ce qui ne va pas. C'est dans les écoles, enfin dans les conseils d'école que les directeurs et les membres des équipes pédagogiques disent ce qui ne va pas non plus dans les relations avec la mairie. Alors, je comprends que ça puisse vous déranger qu'on entende ce genre d'information, mais ce serait quand même une preuve de grande transparence de votre part.

J'espère que vous n'allez pas encore me dire : « Monsieur DESCHAMPS, renseignez-vous. » Je me suis renseigné et je sais comment ça se passe, je l'ai fait pendant 6 ans. Donc voilà.

MME FOURE : Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, je voudrais préciser que s'il est fait allusion à des écoles pour lesquelles les représentants ne siègent pas, on pourrait aussi, à l'inverse, citer les nombreuses écoles où les représentants siègent. Il ne faut pas non plus prendre le prisme que par ce qui est négatif. Et ça, c'est valable également pour l'ensemble des mandats, si tel était le cas, puisque comme nous sommes arrivés aux affaires en 2014, on a quand même eu écho que dans bon nombre d'écoles, ils n'avaient jamais vu d'élus. Donc, je pense qu'avant de pouvoir jeter la pierre, il faut aussi prendre en compte un historique.

Ensuite, sur ce que disait Madame le Maire, il faut savoir que les représentants de la collectivité ou les représentants qui siègent aux conseils d'école sont là pour, comme l'a dit Madame le Maire, porter la politique éducative de la collectivité. Sur cela, on s'appuie sur ce qui est édité chaque année avant la rentrée scolaire, à savoir le livret du directeur dans lequel il y a ensemble des informations pratiques qui sont à destination des directeurs et de la communauté éducative et qui régissent les interventions de la collectivité quant à l'enseignement, à savoir l'ensemble des aides qui sont allouées, que ce soient les crédits à l'élève, les modalités de fonctionnement avec les ATSEM dans les maternelles, j'en passe et des meilleures.

Par conséquent, il faut être en pleine connaissance de la manière dont les relations sont nouées, des chartes éventuelles lorsqu'elles existent, des actualités de l'ensemble des projets éducatifs qui sont portés par la collectivité et qui ont été bien entendu en amont partagés à la fois avec la communauté éducative mais aussi avec l'ensemble des parents, puisque des concertations ont pu avoir lieu et aboutir à des projets qui ont été retenus et mis en œuvre.

Enfin, je dirai qu'on n'attend pas les conseils d'école, et fort heureusement, pour entendre ce qu'à la fois les parents et les enseignants ont à nous dire puisque, comme vous le savez, puisque vous avez siégé dans notre mandature précédente à nos côtés, on a des réunions régulières avec les directeurs d'école qui nous permettent d'être en phase complète avec le terrain et d'avoir l'ensemble des remontées. Et là, je tiens à dire aussi qu'il ne faut pas voir que le côté négatif puisqu'il y a aussi des choses qui sont positives et qui sont soulevées à la fois par les parents et par les directeurs d'école.

Voilà, Madame le Maire, ce que je souhaitais dire en réponse à notre collègue.

MME FOURE : Merci, Mathilde. Je rappelle que Mathilde ROY, dans le mandat précédent, avait en charge les écoles. C'est à ce titre-là que je lui ai demandé de répondre parce que ça me semblait logique que ce soit elle qui réponde à cette intervention.

Donc, je vous propose de voter sur la liste qui vous est présentée, dont vous m'avez autorisée à ne pas lire la totalité puisque je crois qu'on a 81 écoles. Il me semble que c'est ça ? Donc, voilà.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE se sont abstenus.

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MELNISANCOT ont voté contre.

25 - COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Le code de l'éducation dispose que le comité de la caisse des écoles comprend notamment le maire, président de droit, et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal, ce dernier pouvant porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale.

L'article 4 des statuts de la caisse des écoles en date du 14 juin 2016 dispose notamment que la caisse est administrée par quatre membres désignés par le conseil municipal.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation de nos représentants.

Je vous propose donc de désigner quatre représentants de la collectivité, dont le maire ou son représentant est président d'office. Je vous précise que c'est Madame BOUCHEZ qui présidera cette structure en mon nom et je vous propose donc que soient désignés :

- Monsieur LHERMITTE
- Madame SAVARIEGO
- Madame GALLIOT
- Et Madame DERIVERY

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS. CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Je vous propose de désigner comme représentants au sein des conseils d'établissement des écoles privées du premier degré, et la liste suit. Vous avez une bonne dizaine d'établissements privés. Est-ce que vous m'autorisez à ne pas lire la liste des établissements ainsi que la liste des élus ? Merci. Donc, on peut passer au vote directement.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - COLLEGES ET LYCEES. CONSEILS D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Même chose. Donc, nous avons un titulaire, un suppléant. M'autorisez-vous à ne pas lire la totalité des noms des établissements et la totalité des titulaires et suppléants que je vous propose ? Donc, je prends votre silence pour un acquiescement. Je vous remercie. Donc, je vous propose de voter sur cet ensemble.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - ASSOCIATION MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME FOURE : L'association Maison Familiale Hospitalière a été créée en 1979 et elle a pour missions, d'une part, d'accueillir, pour une période limitée, les proches de personnes momentanément hospitalisées loin de leur domicile et, d'autre part, de contribuer au réconfort du malade via la présence de ses proches.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville d'Amiens appelé à siéger au sein du conseil d'administration de ladite association, et je vous propose la candidature d'Olivier JARDÉ.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - CENTRE REGIONAL D'ÉTUDES, D'ACTIOnS ET D'INFORMATIONs EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE HAUTS-DE-FRANCE. CREAI HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME FOURE : Je vous propose de désigner... Ah ! mince, ce n'est pas marqué là. Donc, qui est-ce qui avait... Quelqu'un se souvient qui avait été désigné ? Je vais voir. Excusez-moi, petit problème technique. C'est Mathilde ROY. Oui, Mathilde ROY logiquement. Donc, je vous propose de désigner Mathilde ROY pour siéger au sein de cet établissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL D'AMIENS. EPMSA. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : L'Établissement Public et Médico-Social communal, appelé donc EPMSA, a été créé le 1^{er} janvier 2011 par délibération du conseil municipal de la ville d'Amiens du 1^{er} juillet 2010. Il est réorganisé en une seule entité juridique comprenant plusieurs services : l'accueil de jour Les Saules, les EHPAD Montières, Paul Claudel, des quatre chênes, et Burckel.

Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur de l'EPMSA, je vous propose de désigner trois représentants de la collectivité qui seront amenés à siéger au sein du conseil d'administration de l'Établissement Public Médico-Social d'Amiens, et je vous propose les candidatures de Mathilde ROY, Claudine GALLIOT, Caroline BOHAIN. Par ailleurs, Madame ROY serait autorisée à se présenter à la présidence du conseil d'administration.

On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**31 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL INTERCOMMUNAL. EPSOMS.
DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

MME FOURE : Conformément au décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005, je vous propose de désigner Madame ROY et Madame MAKDASSI pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPSoMS, établissement issu de la fusion, le 1^{er} janvier 2008, entre les deux établissements publics sociaux communaux d'Amiens appelés Georges Couton pour bien situer, et de Gézaincourt, à côté de Doullens.

Il conviendrait également de désigner Monsieur SALHI Saïd en qualité de personne qualifiée ou dont les compétences entrent dans le champ d'intervention de cet établissement afin de siéger au sein du conseil d'administration.

Cet établissement a vocation à assumer toutes les actions sociales et médico-sociales susceptibles de s'inscrire dans l'esprit des politiques sociales nationales, départementales et locales en proposant notamment de la prévention, du conseil, de l'orientation, de la formation, de l'insertion sociale ou économique, de l'accompagnement, de l'hébergement, etc.

On peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE LA SOMME. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Lieu d'expression et de proposition qui s'inscrit dans la proximité, le Conseil territorial de santé vise à faire dialoguer l'ensemble des acteurs de la santé, sous une forme renouvelée, pour mieux cerner les besoins des territoires et pour permettre l'émergence d'une expertise partagée.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de proposer quatre nouveaux représentants appelés à siéger au sein du conseil territorial de santé de la Somme et quatre suppléants.

Donc, je vous propose comme titulaires :

- Monsieur BIENAIMÉ
- Madame MAKDASSI
- Madame HAMADI
- Et Madame DEVAUX

Comme suppléants :

- Monsieur DOREZ
- Madame DELÉTRÉ
- Monsieur DESCOMBES
- Et Monsieur MERCUZOT

On peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. CDEF. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME FOURE : Je vous propose de désigner Madame ROY pour représenter la ville d'Amiens au sein du conseil d'administration du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - COALLIA. RESIDENCE SOCIALE PAUL CLAUDEL. CONSEIL DES RESIDENTS DE LA RESIDENCE SOCIALE DE LA CLE DE SOL. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME FOURE : Je vous propose de désigner Madame LE CLERCQ pour représenter la ville d'Amiens au sein du conseil de concertation de la Résidence Sociale de la Clé de Sol, située ZAC Paul Claudel à Amiens. Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE, D'AIDE AUX VICTIMES ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DERIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes concourt à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques dans ces domaines.

Sa compétence inclut notamment la prévention des conduites d'addiction et de lutte contre l'insécurité routière et plus généralement, contre les violences et incivilités de toute nature.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant de la ville d'Amiens et un suppléant au sein de cette instance de concertation.

Je vous propose la candidature d'Hubert DE JENLIS comme titulaire et Nedjma BEN MOKHTAR comme suppléante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : La collectivité a renouvelé son adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine début 2020 et a versé sa cotisation de 1 600 €. Les statuts de cette association disposent que pour les collectivités locales et les EPCI, la demande d'adhésion à l'association doit être accompagnée de la nomination de deux représentants.

Je vous propose donc la candidature de Madame SAVARIEGO en tant qu'élue et du directeur général des services, qui s'y fera représenté parce qu'il s'agit que ce soit un agent, a priori, qui soit le suppléant dans cette instance, donc comme le prévoient les statuts.

Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - ENTENTE ENTRE LA VILLE D'AMIENS, AMIENS METROPOLE ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE FDE 80 POUR LE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Je vous propose de désigner trois représentants comme membres de la conférence de l'entente entre Amiens Métropole, la ville d'Amiens et la Fédération Départementale de l'Énergie FDE 80, pour le déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques.

Je propose la candidature de Madame DELÉTRÉ, Madame RODINGER et Madame LAVALLARD.

Donc, ça veut dire que les véhicules électriques, les bornes, c'est féminin. Tiens ! C'est marrant ça. On passe au vote si vous voulez bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - SEMOP AMIENS ÉNERGIES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Je vous propose de désigner trois représentants de la ville d'Amiens à la SEMOP Amiens Énergies. Vous savez bien que c'est l'instance, l'organisme plutôt qui gère notre réseau de chaleur.

Monsieur MERCUZOT et Monsieur BIENAIMÉ sont respectivement autorisés... Je vous propose, plus exactement, la candidature de Monsieur MERCUZOT, Monsieur BIENAIMÉ et Madame RODINGER pour les trois postes. Donc, Monsieur MERCUZOT et Monsieur BIENAIMÉ seraient autorisés à présenter leur candidature à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration de la SEMOP. Madame DELÉTRÉ serait désignée comme représentante suppléante. Enfin, Madame RODINGER serait désignée comme représentante de la ville au comité stratégique et serait autorisée à présenter sa candidature à la présidence du comité stratégique de la SEMOP.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MELNISANCOT ont voté contre.

39 - COMMISSION DE SUIVI DE SITE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

MME FOURE : Je vous propose de désigner un représentant pour siéger à la commission de suivi de site pour les établissements classés, donc il y a Ajinomoto animal nutrition, il y a NORIAP, Procter&Gamble, Brenntag Spécialités, TECHNIC France et ID logistics. Et je vous propose la candidature d'Hubert DE JENLIS.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - AMORCE. RENOUVELLEMENT D'ADHESION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : Créée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, l'association AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau, et elle compte aujourd'hui plus de 950 adhérents.

Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et du Parlement, elle est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique et dans l'économie circulaire, et joue un rôle incontestable dans la défense des intérêts des acteurs locaux. On l'a constaté à de nombreuses reprises.

Son expertise dans les trois domaines d'actions place l'association AMORCE parmi les partenaires privilégiés des collectivités.

Compte tenu des enjeux actuels et de la nécessité d'être au cœur de l'actualité sur la transition énergétique, le mixte énergétique, et la problématique liée aux énergies, la ville d'Amiens souhaite renouveler son adhésion à cette association sur les thématiques Énergie et Réseaux de Chaleur.

Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons voté une délibération nous engageant à l'autonomie énergétique à horizon 2050, ici à la ville comme à la métropole d'ailleurs.

De plus, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la ville d'Amiens au sein de l'association AMORCE.

Je vous propose donc d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville d'Amiens à cette association sur ces thématiques.

La cotisation au titre de l'année 2020 est fixée à 2 414 €.

Je vous propose également de désigner Monsieur BIENAIMÉ en qualité de délégué titulaire, et Madame RODINGER en qualité de délégué suppléant afin de représenter la collectivité au sein de l'association AMORCE.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - ASSOCIATION RAMSAR FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME FOURE : L'association de loi 1901, Ramsar France, présidée par le sénateur de la Somme, Jérôme BIGNON, fédère les sites désignés au titre de la Convention relative aux zones humides

d'importance internationale, appelée également convention de Ramsar. Elle a pour principale mission de représenter ces 49 sites français désignés au titre de cette convention.

La ville d'Amiens a été labellisée par la convention des parties de cette convention internationale, « ville des zones humides accréditée par la convention de Ramsar » comme quatre autres villes françaises. Et au total, c'est 19 villes dans le monde qui sont labellisées Ramsar.

L'association Ramsar France a prévu d'intégrer les villes labellisées dans ses membres pour assurer leur représentation, parce que jusqu'à présent ça n'était que les sites naturels, tout comme l'animation de leur cercle.

Il convient de prévoir la représentation de la ville d'Amiens au sein de la structure et d'autoriser notre représentant à candidater à toutes fonctions au sein du conseil d'administration et du bureau, et je vous propose la candidature de Bruno BIENAIMÉ.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - AIDES AU DEVELOPPEMENT DE LOGEMENTS AIDES. COMMISSION CHARGEE DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DES OPERATEURS PSLA. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.

MME FOURE : L'accès à la propriété est l'un des axes prioritaires de la politique de logements poursuivie par la ville d'Amiens. En effet, depuis 2015, la collectivité a mis en place un dispositif d'aides en faveur de l'accession sociale réalisée en location-accession (PSLA) avec, pour principaux objectifs, d'une part, de relancer la dynamique démographique en permettant aux ménages modestes de devenir propriétaires sur la commune et, d'autre part, d'accompagner la diversification de l'habitat, notamment dans les quartiers politique de la ville, à travers un soutien apporté aux opérateurs dans la réalisation de leurs programmes.

Une commission chargée de l'examen des dossiers des opérateurs PSLA a donc été créée. C'est pourquoi je vous propose de désigner Madame RODINGER, Monsieur THÉVENIAUD et Monsieur DESCOMBES pour siéger au sein de la commission chargée de l'examen des dossiers des opérateurs en PSLA de la ville d'Amiens. Je vous propose également d'autoriser Madame RODINGER à assurer la présidence de cette instance.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. ANNEE 2020.

MME FOURE : Dernier point que je vous présente, parce que vous devez être lassés d'entendre ma voix et je m'en excuse, mais c'est la règle du jeu en début de mandature.

L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale fixe le montant des indemnités de fonction applicables à ses membres. Je vous propose de prendre connaissance et d'approuver le montant des indemnités de fonction des élus de la ville d'Amiens, tel que détaillé dans la délibération, et dont le montant total s'élève à 701 211,82 € bruts annuels. Je précise, pour que les choses soient bien claires, que ces indemnités correspondent au plafond autorisé diminué de 10 %.

Y a-t-il des observations ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire.

Eh bien, nous vous félicitons de la baisse des indemnités eu égard au plafond. En revanche, vous auriez pu aller encore plus loin pour l'exécutif, notamment eu égard aux différentes situations de cumul des mandats et du coup vous auriez pu interdire le cumul des indemnités pour ceux qui sont en situation de cumul entre différents exécutifs : Amiens Métropole et ville, voire conseil départemental, voire conseil régional.

Par ailleurs, il me semble que lors du précédent mandat, vous aviez évoqué la baisse des indemnités pour les élus qui auraient des difficultés à être présents régulièrement. Donc, savoir si vous allez remettre ce sujet sur la table.

Je vous remercie.

MME FOURE : Donc, je précise que cette baisse des indemnités, nous l'avons aussi appliquée dans le mandat précédent et je voulais vous indiquer qu'en ce qui concerne les diminutions d'indemnités liées à l'absentéisme, je vous propose que ce soit un sujet qu'on examinera dans le cadre du règlement intérieur qui sera mis en place. Donc, il va falloir qu'on constitue un petit groupe de travail sur le sujet et qu'on toilette le règlement intérieur ensemble. Et il sera proposé, à ce moment-là, dans une séance ultérieure de notre conseil, à l'automne, le temps qu'on réunisse une commission de travail et qu'on adopte des modifications. Mais je suis d'accord pour qu'on prévoie effectivement cela.

On peut passer au vote sur la délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE se sont abstenus.

44 - DELIBERATION BUDGETAIRE. ACHATS DE MASQUES POUR LA POPULATION ET LES AGENTS DE LA VILLE.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'une délibération budgétaire pour prévoir l'achat de masques, enfin régulariser d'une certaine façon l'achat de masques pour la population et les agents de la ville.

En effet, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire dont nous avons parlé tout à l'heure, la ville d'Amiens a décidé l'achat de masques pour contribuer à la prévention sanitaire et à la protection de la santé des agents et de la population.

La dépense globale relative à l'acquisition de masques a été de 318 795 €. Une subvention de 42 000 € a été sollicitée auprès de l'État, ainsi qu'une participation du conseil départemental à hauteur d'un euro par habitant, soit à hauteur de 137 000 €. Ce qui veut dire que la charge nette pour la ville d'Amiens s'établit à 139 795 € et je vous propose, ce soir, d'approuver cette dépense.

MME FOURE : Oui. Allez-y, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Au-delà des coûts des masques, nous aimerions savoir si vous aviez une estimation des conséquences de la crise sanitaire sur les budgets 2020 et 2021 de la ville en termes de dépenses et de recettes.

MME FOURE : Alors, ça va venir progressivement, si vous voulez bien, et ça fera l'objet d'ailleurs d'une DM et on en reparlera aussi lors du vote du budget 2021. Mais peut-être Benoît a-t-il des éléments complémentaires ?

M. MERCUZOT : Oui. Alors, en réalité, concernant le budget 2020, alors tant à la ville qu'à la métropole d'ailleurs, on voit là qu'il y a des dépenses pour un montant qui finalement est relativement peu important par rapport à notre budget.

Par contre, ce qu'il faut souligner, c'est que notamment à la métropole, et on aura l'occasion d'y revenir évidemment, eh bien, il faut s'attendre à des conséquences plus lourdes, mais qui sont encore aujourd'hui relativement difficiles à mesurer puisque notamment cela dépendra de l'impact sur la vie économique de notre pays et du même coup, sur les impôts qui pèsent et que l'on perçoit et qui pèsent sur cette activité économique.

Il faut souligner par ailleurs un élément, mais là encore qui concerne la métropole beaucoup plus que la ville, l'élément qui concerne le versement mobilité, puisqu'à ce stade les mécanismes de chômage partiel ne prennent pas en compte cette indemnisation. Voilà. Donc, c'est en cours de discussion avec l'État, mais à ce stade, effectivement, il y a une perte directe pour un budget annexe de la métropole. Mais cela fera l'objet, je pense, de discussions et de précisions ultérieures et non pas d'ailleurs dans cette même salle, pour l'instant, mais dans une autre assemblée.

MME FOURE : Merci. Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

45 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2019.

MME FOURE : Le point suivant, c'est le compte de gestion, mais je pense que le compte de gestion, le compte administratif, ça va être examiné de manière assez globale. Je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci beaucoup. Il est 19 h 25. Je pense que vous êtes tous prêts à m'entendre à peu près pendant 45 minutes, on va dire, pour présenter ce compte administratif.

Non, plus sérieusement, pour ceux d'entre nous qui ne sont pas habitués à l'exercice, d'abord pourquoi on distingue entre le compte de gestion et le compte administratif ? Parce que le compte de gestion est tenu par le Trésor public, par notre trésorier, tandis que le compte administratif, c'est le compte qui est tenu par nos propres services. Vous savez qu'il y a un ordonnateur et un comptable. Je ne rentre pas dans les détails. Mais je peux vous garantir que les deux documents sont absolument identiques au centime près, l'un à l'autre, évidemment sans quoi ils ne vous seraient pas présentés ce soir.

Ce qu'il faut encore préciser, c'est qu'un compte administratif au fond ne fait que répertorier ce qui a été effectivement exécuté, réalisé durant l'année précédente. Donc, pour cette fois-là, durant l'exercice 2019. Je me permets de le préciser parce que ça fait une vraie différence avec un débat lorsqu'on adopte un budget, puisqu'un budget, lui, est un acte prévisionnel. On fait des

prévisions, on autorise des recettes et des dépenses. Là, on n'autorise rien du tout. On constate la réalité de ce qui a été exécuté.

Alors, cet élément de présentation générale étant fait, je vous propose, d'abord, de saluer le directeur des finances qui vient d'appuyer sur le bon bouton du portable, il est là-haut, mais évidemment il fait beaucoup plus qu'appuyer sur le bon bouton au bon moment. Et à travers lui, d'abord, je voudrais le remercier, mais les membres de la commission des finances ont pu d'ores et déjà apprécier la qualité, sa propre qualité professionnelle, mais au-delà du directeur des finances, je voudrais également saluer l'ensemble des agents de la direction des finances et souligner que pendant cette période de confinement, ils ont été particulièrement actifs notamment pour assurer le mandatement des factures que nous avaient adressées nos fournisseurs et pour faire en sorte que les entreprises, déjà frappées dans leur activité, n'aient pas de surcroît à attendre longtemps le paiement que leur devait notre collectivité. Donc, de ce point de vue, et je sais, Madame le Maire, que vous serez évidemment d'accord avec cela, je voudrais vraiment les remercier du travail qu'ils ont effectué durant cette période difficile pour tout le monde et notamment difficile pour eux.

Concernant les grands équilibres financiers, il s'agit là d'examiner la manière dont deux courbes évoluent : la courbe bleue, qui est la courbe des recettes, et la courbe rouge, qui est la courbe des dépenses. Et évidemment plus les courbes divergent, ce qui est le cas, mieux nous avons un excédent de gestion, plus notre excédent de gestion est important. Et vous constaterez qu'en 2019 l'excédent de gestion a atteint la modique somme de 30 millions €. C'est à souligner parce que c'est un montant d'un excédent de gestion qui n'avait pas été atteint depuis l'année 2005. On reviendra sur cet excédent de gestion, mais il est important parce qu'il nous permet notamment de financer nos investissements.

Alors, on a deux courbes : donc, des recettes, d'une part, et des dépenses, d'autre part. On va d'abord commencer par examiner les recettes et quand on regarde la façon dont sont composées nos recettes, on s'aperçoit que les impôts locaux prennent une part conséquente puisqu'ils représentent pratiquement 50 % de nos recettes. On voit, par ailleurs, que 30 %, allez, j'arrondis, c'est en réalité 29 %, de nos recettes sont procurées par des dotations et des compensations amenées donc par l'État. Et on voit que quand on a fait ces deux lignes, ce que l'on touche, ce que l'on prend auprès des contribuables locaux et puis ce que nous donne l'État, on a à peu près 80 % de nos recettes.

Et vous voyez que là encore, 2019 est une année particulière de ce point de vue puisque nos recettes ont augmenté de 4,1 % par rapport à 2018. Cela faisait bien longtemps qu'on n'avait pas connu une telle évolution d'une année sur l'autre. On avait fini par s'habituer à des évolutions avoisinant les alentours de 1 % et quand on avait un petit peu plus de 1 %, on était vraiment très heureux. Là, on est à 4 %. Je vais revenir sur ces éléments.

D'abord, voilà, sur les recettes courantes, si on présente de façon différente, et ça permet de voir comment, depuis 2014, les différents éléments de ces recettes ont évolué, vous vous rendez compte qu'effectivement les impôts locaux et taxes ont évolué un petit peu, ce qui est intéressant parce que cela résulte au fond de l'augmentation physique de nos bases. Je vous rappelle que durant le mandat précédent et que durant ce mandat-là, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition et que finalement, quand il y a une augmentation de nos recettes fiscales, cela signifie soit que les bases ont été revalorisées. On va faire simplement. Globalement, elles sont revalorisées, bon an mal an, du montant de l'inflation. Ce n'est évidemment pas tout à fait aussi simple mais on va simplifier, c'est à peu près cela. Et puis évidemment, elles peuvent être revalorisées du fait d'une création physique, par exemple, quand des logements sont créés sur

le territoire de notre ville. Et puis, vous voyez qu'il y a une recette qui a augmenté de façon sensible en 2019 : ce sont les recettes d'exploitation. C'est la partie qui est en vert. Ce qui explique en grande partie, pour 2 millions €, cette augmentation, c'est notamment un rattrapage que nous a fait la Caisse d'allocations familiales. Voilà. Donc, c'est une augmentation dont évidemment on peut se réjouir, mais qui ne se reproduira pas tous les ans.

L'autre élément, je vous le disais, c'est, au-delà de ce que l'on perçoit auprès des habitants auxquels on rend un service et que l'on facture, au-delà des aides que nous percevons, par exemple de la CAF, au-delà des impôts que nous prélevons, une part non négligeable, 29 % je vous le rappelle, est donnée par l'État sous forme de dotations et ces dotations, elles sont notamment au nombre de deux : la dotation forfaitaire, et voilà la façon dont elle a évolué, et vous voyez que nous avons connu une baisse conséquente de cette dotation forfaitaire depuis 2013, entre 2013 et 2017. Depuis 2017, cette baisse n'existe plus, mais le montant de la dotation a été stabilisé, certes, mais pour autant stabilisé à son plus bas niveau. Et il y a une ligne qui nous fait mal chaque année, qui n'arrête pas de s'aggraver d'année en année, c'est la perte, autrement dit ce que nous n'avons pas perçu depuis que cette baisse existe, et vous voyez qu'à ce stade, c'est quand même une perte cumulée de 42 millions €, c'est-à-dire que s'il n'y avait pas eu cette baisse décidée en 2014, et sans même envisager que la dotation forfaitaire augmente, et si elle était restée équivalente à ce qu'elle était en 2014, nous aurions dans nos caisses, pour le dire de cette façon-là un peu triviale, 42 millions € de plus.

Un autre élément qui concerne tout particulièrement notre ville et qui vient composer les dotations d'État constitue la dotation de solidarité urbaine. Et vous voyez que quand on cumule les deux, la dotation forfaitaire qui a baissé, c'est la partie rouge, et puis la dotation de solidarité urbaine, quand on cumule les deux, on s'aperçoit que finalement, durant cette période, les dotations de l'État n'ont pas tellement baissé, et même il y a une toute petite augmentation depuis précisément que la dotation forfaitaire ne baisse plus ou quasiment plus.

Alors, vous allez me dire : mais finalement, de quoi nous plaignons-nous puisque les dotations de l'État, globalement, restent équivalentes ? Ce qu'il faut souligner, c'est que la DSU, si elle augmente, c'est que malheureusement la population de notre ville se trouve dans une situation socialement compliquée, c'est-à-dire que ses revenus sont bas. Parce que si nous avions une population dont les revenus étaient plus importants, cette DSU n'existerait pas dans le meilleur des cas ou alors elle serait beaucoup moins importante. Et en tout cas, elle n'aurait pas augmenté régulièrement. Ce qui veut dire qu'en réalité, cette DSU, qui provient des ressources prises dans la poche, si vous me permettez l'expression, des autres collectivités territoriales, c'est ce que l'on appelle la péréquation horizontale, finalement elle n'est là que pour compenser les difficultés économiques que connaît la population amiénoise. Et donc évidemment qu'on ne peut pas se contenter de constater que finalement tout va bien pour nous puisque ça permet de compenser la baisse de la dotation forfaitaire.

Concernant la fiscalité directe locale, je n'insiste pas, je l'ai évoquée tout à l'heure : + 2,9 %. Encore une fois, les taux sont restés identiques. Je le rappelle : ces 2,9 % proviennent de l'enrichissement physique des bases, d'une part, et puis de la revalorisation qui est posée par la loi de finances chaque année et qui, encore une fois, est de l'ordre du montant de l'inflation.

Concernant cette fois les dépenses courantes, parce que nous avons des recettes mais naturellement nous avons des dépenses, je vous invite à constater dans ce camembert – c'est comme ça qu'on appelle cela, il me semble bien – la part importante que représentent, que prennent les dépenses de personnel. Si on fait un calcul en pourcentage, les dépenses de personnel représentent, elles pèsent globalement pour 61 % de nos dépenses. Et vous voyez

que l'autre part, c'est les charges d'exploitation. Autrement dit, alors il faudrait y rajouter ce qu'on appelle les fluides (chauffage, électricité, combustibles), mais vous voyez qu'on arrive à 23 millions €. Au fond, c'est ce qu'il faut à notre collectivité pour fonctionner, à nos services pour fonctionner. Et si j'insiste là-dessus, c'est parce que vous voyez bien que finalement il y a une forme de rigidité de nos dépenses courantes. On sait bien que nous sommes dans un monde où quelquefois nous arrivent sur la tête des choses qu'on n'avait pas du tout prévues. Je ne reviens pas sur cette fameuse séquence de confinement qui nous est tombée dessus d'un seul coup. Imaginons que pour x raisons, que je ne veux pas imaginer ici, il faille remodeler complètement notre budget, on voit bien qu'on aurait de très grandes difficultés puisque pour 61 % de notre budget, il y a évidemment impossibilité de compresser de manière importante et rapide cette masse. Évidemment, ça n'est pas possible. C'est pourquoi notre budget et nos dépenses sont effectivement contraints et que de ce point de vue il y a ce que l'on appelle techniquement une forme de rigidité de notre budget.

La diapo suivante, et le diaporama, je pense, Madame CABURET, sera adressé à l'ensemble des membres de cette assemblée, donc vous pourrez le retrouver évidemment aisément. Les dépenses, voilà de quoi elles sont constituées. On retrouve au fond les mêmes chiffres mais de façon plus précise et on voit que finalement, c'est ce que j'indiquais, il n'y a pas de grand mouvement tout d'un coup d'une année sur l'autre sur tel ou tel type de dépenses ; il y a une forme de continuité de ces dépenses.

Et évidemment, j'y reviens, le point, voilà, ce sont les dépenses de personnel pour souligner qu'elles ont augmenté d'un peu plus de 1 % (1,1 %) en 2019.

Et vous le voyez, la part des emplois aidés a diminué, non pas parce que nous aurions fait ce choix, mais parce que la part des emplois, enfin les emplois aidés, qui sont très largement financés par l'État, ont été diminués de façon importante depuis 2018 et évidemment compensés par nous, puisqu'un certain nombre de tâches effectuées par ces emplois aidés doivent de toute façon être exécutées et donc il nous a fallu, alors que nous ne disposons plus de cette aide que constituent les emplois aidés, embaucher un certain nombre d'agents pour exécuter ces tâches.

Les autres dépenses sont notamment constituées de ce que j'indiquais d'ores et déjà : les dépenses d'exploitation. Et vous le voyez, le fait que les dépenses de fluides, alors ça peut vous paraître étonnant parce qu'elles peuvent paraître relativement fluctuantes. En réalité, c'est parce qu'il faut qu'on s'améliore là-dessus et il y a un certain nombre de factures qui arrivent en fin d'exercice et qui ne sont pas comptabilisées dans le bon exercice. Donc en réalité, il faudrait faire une moyenne lissée pour avoir une vision un peu plus précise des fluides que nous utilisons et que nous consommons. Voilà.

Quand on a fait le bilan des recettes et des dépenses, on en arrive à cette partie qui compose l'autofinancement. Alors, vous avez la ligne bleue : c'est l'épargne de gestion, c'est le tout premier chiffre qu'on a vu. Vous avez la dette nette, c'est le coût de remboursement annuel de la dette. Donc évidemment, il faut l'enlever à l'épargne de gestion. À cette épargne de gestion, il faut rajouter le fonds de compensation de la TVA. Et une fois que vous avez enlevé la dette et rajouté le fonds de compensation, vous avez la ligne verte qui correspond à la capacité de financement. Et vous voyez que là encore, sans surprise par rapport à notre excédent de gestion particulièrement important cette année, nous avons une capacité de financement qui augmente.

Juste une précision : si la dette nette augmente cette année d'à peu près 1 million €, ça n'est pas que notre endettement global augmente, au contraire. On a vu ça en commission des finances. Notre endettement global diminue, mais simplement nous avons un amortissement de nos emprunts qui n'est pas linéaire et nous avons fait le choix, parce que ça nous coûte globalement évidemment beaucoup moins cher et que nous en avons la capacité, de rembourser de façon importante le capital dans les premières années de nos emprunts. Ce qui explique cette augmentation du coût de la dette, du coût annuel de la dette.

On a des dépenses. On a des recettes. On a une capacité d'autofinancement. Évidemment, tout ça, c'est pour pouvoir investir et je vous laisse constater l'importance des investissements qui ont été réalisés ou engagés durant cette année 2019 pour un montant de pratiquement 66 millions €.

Et la diapositive d'après – je pense qu'elle est à peu près lisible, mais vous l'aurez, encore une fois, dans vos mails – permet de voir délégation par délégation et notamment permet de constater que nous avons, l'année précédente, engagé ou dépensé 23 millions € en matière d'urbanisme et de logement. Nous avons également dépensé 5 millions sur l'environnement et la qualité de vie ou encore 8 millions, pour prendre quelques chiffres, sur l'éducation, la petite enfance et la réussite scolaire. Voilà.

De façon plus précise encore, vous avez ici quelques éléments qui reprennent des crédits de paiement qui ont été dépensés durant cette année sur des opérations d'investissement précises. Vous savez lire comme moi, donc je ne vous en donne pas la lecture. Mais vous pouvez remarquer qu'il y a un certain nombre de lignes qui sont particulièrement significatives dans la vie quotidienne des habitants.

Et puis évidemment, puisque nous sommes là à présenter les comptes, il faut nous intéresser à notre endettement, et j'en ai donc bientôt terminé, mais oui, mais oui, vous avez bientôt fini de m'entendre sur cette question. La capacité de désendettement, classiquement, on considère que lorsqu'elle dépasse... Pour simplifier, c'est un ratio tout à fait fictif qui consiste à se demander combien d'années il nous faudrait pour rembourser notre dette si on arrêtrait tout, on n'investissait plus, mais qu'on remboursait la dette avec notre excédent de gestion. Voilà, c'est ça. Finalement, on aurait un seuil : il nous faudrait 2,65 années pour rembourser notre dette, c'est-à-dire qu'en fait notre ratio, notre capacité de désendettement est particulièrement bon. Notre ratio est particulièrement bas, donc notre... Voilà, notre résultat est particulièrement bon. On vous a indiqué que le seuil de vigilance est à 10 années et que le seuil d'alerte est à 12 années. Vous voyez qu'en étant à 2,65 années, on est vraiment très loin de tout cela.

Concernant les budgets annexes, et j'en ai bientôt terminé, Madame le Maire, deux budgets annexes. Le dernier que vous voyez, je pourrais faire un mauvais jeu de mots mais je ne vais pas le faire, concernant les opérations funéraires, il va disparaître. C'est la dernière fois qu'on le voit. Non, je ne l'ai pas fait. Je ne l'ai pas fait, le jeu de mots. Par contre, le parc de stationnement, vous voyez encore, juste pour souligner que ce budget parc de stationnement nécessite, d'année en année, et c'est un point sur lequel nous devons nous interroger, une subvention de notre budget général. Voilà.

Je pourrais éventuellement répondre aux questions, mais je crois que j'ai été suffisamment long et je ne voudrais pas abuser de votre attention.

MME FOURE : Non, je pense que c'était utile de bien montrer les éléments qui nous permettent d'avoir une vision assez précise de notre situation financière.

Qui demande la parole ? Renaud DESCHAMPS, puis Monsieur VOULMINOT.

M. DESCHAMPS : Déjà merci à notre collègue Benoît MERCUZOT qui a cette façon de présenter qui a toujours été claire et encore aujourd'hui il a été bien clair. Ça permet de démocratiser un petit peu tous ces chiffres qui peuvent paraître un peu abscons quand on les prend de manière brute. Donc merci, Monsieur MERCUZOT, pour ces explications.

On a eu le temps quand même depuis l'élection de faire une commission des finances et de poser les questions que nous avions à poser et nous avons remarqué deux choses, trois même.

La première, c'est, et Benoît MERCUZOT a terminé là-dessus, sur le budget annexe stationnement. Normalement, dans une ville, c'est un budget qui rapporte de l'argent. C'est un budget qui est en solde positif, et là on constate que non seulement il est négatif mais qu'en plus Benoît MERCUZOT nous annonce que certainement dans les années à venir il va falloir piocher dans le budget principal pour le combler. Donc là, on est dans un système qui mérite de regarder avec attention. Pourquoi ? Pourquoi tout simplement ce n'est pas un budget qui génère des bénéfices ?

Deuxième question, deuxième point de vigilance, c'est sur Amiens Énergies. Donc, Amiens Énergies, c'est en rapport évidemment avec le réseau de chaleur. On constate une forte augmentation de près de 20 %, ce qui est loin d'être négligeable, 20 %, compte tenu des montants, des coûts, des montants des travaux. Alors, il nous a été expliqué en commission des finances que forcément en creusant les équipes sont tombées, pas sur des os, mais sur des tubes qui n'étaient pas forcément référencés... Comment ?

MME FOURE : Pardon : je disais des ovoïdes.

M. DESCHAMPS : Des ovoïdes, tout à fait, qui retiennent, pour retenir les grandes masses d'eau et que ça coûte très cher. Alors bon, voilà, ça, je pense que oui, c'est arrivé.

Moi, ce qui m'inquiète, c'est sur la suite, puisque la ville d'Amiens est actionnaire de la SEMOP, les dividendes vont donc forcément être amoindris sur l'année à venir et sur les années futures, et on sait que la délégation rénovation énergétique et donc toutes les actions d'amélioration thermique de l'habitat des maisons amiénoises proviennent de deux parties : la première, c'est les droits d'occupation du domaine public par les tubes qui passent dans le sous-sol amiénois, et l'autre partie, ce sont des dividendes, des bénéfices d'Amiens Énergies. Moi, je me demande comment vous allez tenir le rythme que vous avez annoncé pendant votre campagne d'isoler un millier de logements par an, si je me souviens bien de l'engagement que vous avez pris, avec des budgets comme ça, à la baisse. Sinon encore à me répondre, comme il a été dit pour le budget annexe : on va piocher sur le budget principal. Ça fait déjà deux fois qu'on tape sur le budget principal, donc deuxième point d'alerte.

Dernière question, c'est sur la masse salariale. Moi, je me souviens que Benoît MERCUZOT était dans son rôle de 2014 à 2020 en disant à chaque fois : « Attention à la masse salariale, il faut qu'on la maîtrise, il faut faire attention parce qu'elle représente bien plus de 50 % du budget. » Force est de constater dans ce bilan qu'elle n'a pas forcément été maîtrisée, surtout dans la dernière année du mandat où on voit une augmentation de la masse salariale.

Voilà les trois points que je voulais soulever.

MME FOURE : Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Madame la Maire, très rapidement, la réalité qui a été présentée, enfin les comptes qui sont présentés ne sont que les conséquences d'une politique menée, l'exécution du budget. Cette politique n'est pas la nôtre, donc nous voterons contre ce compte administratif.

MME FOURE : Pascal RIFFLART m'a demandé la parole.

M. RIFFLART : Oui, quelques petites explications. Je pense qu'il faut être très pédagogue en ce début de mandat, parce qu'on va parler de beaucoup de choses de manière assez brutale. Je pense qu'il faut, de temps en temps, prendre le temps de les expliquer, même si ça va allonger considérablement le temps de ces conseils qui sont chargés.

Je voulais simplement revenir sur la notion de déficit dans le budget annexe stationnement. Le budget annexe stationnement, c'est tout simplement en effet un budget de recettes et de dépenses. Les dépenses sont des dépenses de fonctionnement des parkings sous terre, souterrains, sous terre, parce que ça fait un petit parallèle avec l'autre budget, mais enfin bon. Et donc, voilà, c'est des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire qu'il y a deux types de parkings. Il y a des parkings qui sont concédés, c'est-à-dire que nous ne sommes pas propriétaires de ces parkings ; c'est une société qui est propriétaire de ces parkings. Il y a deux parkings à Amiens : il y a celui de l'hôtel de ville qui est en face et celui des halles. Donc, ça part dans une logique financière qui est celle de concéder, à un moment donné, une propriété transitoire, je vais dire, et des recettes transitoires pendant le temps de compensation d'investissements qui ont été faits par la personne qui reçoit cette concession. C'était le cas pour les halles. C'est le cas aussi pour l'hôtel de ville.

Il faut savoir qu'Amiens est une ville qui est assez bien dotée en parkings, en places de parkings souterrains : on est à peu près à un peu moins de 4 000 places, ce qui est très bien pour la dimension de notre ville, si on se compare à d'autres villes, et qu'Amiens est une ville relativement riche puisqu'elle possède la plupart de ses parkings. Elle ne détient que deux parkings en concession qui d'ailleurs vont revenir dans le giron de la ville en 2021 ou 2022. Ce qui veut dire que nous sommes pleinement propriétaires, nous serons pleinement propriétaires en tout cas en 2022 de tous ces parkings. Nous sommes déjà largement propriétaires. Et que faisons-nous de ces parkings ? On les met à disposition évidemment des gens qui veulent s'en servir. Il y a un taux d'utilisation qui est assez correct sur Amiens, même s'il n'est pas extrêmement élevé. Enfin, il n'est pas totalement... Il ne remplit pas totalement ses parkings, mais il est cependant assez conséquent : on tourne à peu près aux alentours de 80 % en moyenne de remplissage de ces parkings.

Comment ça se passe ? On donne en fait la gestion de ces parkings, c'est-à-dire l'entretien de ces parkings, la monétique, la billettique, la surveillance, enfin tout ce que vous voulez est donné en exploitation à une société sur un appel d'offres. Ça se passe à peu près tous les deux ans. Les prix sont à peu près les mêmes partout, donc on a un service qui est tout à fait comparable à ce qui se passe ailleurs. Et puis, il y a les recettes. Et les recettes, c'est tout simplement le prix auquel on loue cet espace de stationnement pendant un certain temps. Amiens est une ville, c'est une volonté, où le stationnement en ouvrage est particulièrement bas. On est vraisemblablement l'un des plus bas de France : on tourne entre 20 centimes et 30 centimes du quart d'heure, ce qui est extrêmement bas. Ce qui évidemment a des

conséquences très, très nettes sur, je dirais, un mot que vous allez tous comprendre ici, la rentabilité qui n'est pas, ici, l'objectif recherché.

Alors moi, j'entends bien, Monsieur DESCHAMPS. Je comprends bien. Vous savez : si vous voulez arriver à l'équilibre actuellement, ça veut dire en clair qu'il faut très nettement augmenter le prix des parkings. Je vous ai vu défendre les commerçants, pas tous, mais enfin globalement c'était votre cheval de bataille. Je peux vous dire qu'actuellement défendre un centre-ville comme le nôtre, qui est un centre-ville performant, un commerce qui est efficace, on arrive à un chiffre d'affaires des commerces du centre-ville, et vous le savez vous-même, vous avez souvent défendu ces dossiers, qui est le deuxième de cette métropole, juste derrière une très grande surface qui se situe au sud. Quoique même, dans les années qui vont suivre, je crois même que la tendance va s'inverser, vu comme c'est parti sur cette surface commerciale sud. Ça veut dire que quelque part, si on veut rentabiliser ces parkings, il faut augmenter le prix parce qu'on n'arrivera pas à gagner sur l'exploitation, sur les charges d'exploitation de ces parkings.

Enfin, je dirai aussi une chose, c'est que les recettes ne font pas partie de ce budget. Les recettes de verbalisation ne font pas partie de ce budget, c'est-à-dire qu'elles n'entrent pas dans la comptabilité de ce budget.

Troisième chose enfin : ces deux parkings vont nous revenir en pleine propriété, c'est-à-dire que là aussi, la ressource ne va pas du tout être la même puisque ces parkings concédés, la recette qui est encaissée par ces concessionnaires ne nous revient pas, tandis que dans deux ans, cette recette va nous revenir.

Après, il y aura des dépenses importantes à prévoir puisqu'il faut réactualiser ces dossiers, ces parkings. Ils sont un peu vieillissants parfois. Il y a des problèmes de sécurité. Il y a surtout beaucoup de normes qui arrivent sans arrêt, qui remettent en question les normes de sécurité précédentes et donc il faut s'adapter. Tout ça, ça a un coût.

Mais encore une fois, Monsieur DESCHAMPS, moi, j'entends votre message. En clair, vous voulez, d'une part, qu'on augmente le prix du stationnement et d'autre part, qu'on verbalise peut-être un petit peu plus.

M. DESCHAMPS : Non, je n'ai pas dit ça.

M. RIFFLART : Ce n'est pas la politique. Oui, mais ce n'est pas la politique qui est voulue, qui a été voulue pendant le précédent mandat. J'ai eu la charge du stationnement, que m'avait déléguée Madame le Maire, et j'espère, enfin je souhaite en tout cas que cette politique qui favorise le commerce de centre-ville, qui favorise l'attractivité de notre centre-ville, perdurera et qu'on restera dans la même logique de ne pas rechercher à outrance la rentabilité.

MME FOURE : Merci, Pascal RIFFLART. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, merci.

Alors, Monsieur DESCHAMPS ne m'en voudra pas, malgré les propos très aimables qu'il a tenus à mon endroit, de lui faire quelques remarques.

D'abord, alors je ne vais pas m'étendre longuement sur le stationnement du coup, puisque la réponse de Pascal RIFFLART a été très complète. Juste pour souligner qu'il ne s'agit pas

tant de faire de ce budget-là un budget excédentaire. Il s'agirait simplement de faire qu'il soit équilibré, mais vous avez dit excédentaire. Parce que je rappelle encore une fois que, comme l'a souligné Pascal RIFFLART, il y a des usagers qui paient et si c'est excédentaire, ça veut dire qu'ils paient peut-être trop et qu'on a vraiment intérêt notamment à ce que les personnes extérieures à Amiens viennent, se garent et viennent consommer notamment dans le centre-ville d'Amiens. Ça, c'est un premier élément.

Deuxième élément : je suis désolé de vous dire que ce budget-là n'a rien à voir avec le réseau de chaleur. Mais vraiment rien. Vous ne trouverez pas un élément, pas un euro dans ce budget qui concerne la SEMOP. Pas un. Donc, ne mélangeons pas les choses.

Et je vous rappelle par ailleurs que concernant la question qui vous préoccupe légitimement, c'est-à-dire celle de la capacité que la ville aura à investir dans la rénovation énergétique, nous avons décidé, lors du précédent mandat, et Madame le Maire l'a souligné à de maintes reprises, elle a eu bien raison de le faire, de considérer, nous avons décidé que les produits qui nous viendraient de la SEMOP seraient consacrés à la rénovation énergétique. Mais rien ne nous empêche de consacrer en plus de ces recettes-là d'autres recettes pour abonder encore notre capacité à investir dans la rénovation énergétique. Et il me semble que le budget dont nous faisons le compte, de 2019, est suffisamment, comment dire, confortable en termes d'excédent de gestion pour pouvoir considérer que nous pourrions abonder en fonction de la politique qui sera décidée en matière de rénovation énergétique, pour financer cette politique. Donc, il n'y a pas de difficulté là-dessus. Et nous reviendrons dans un autre point, je n'ai pas le numéro en tête, sur cette question du réseau de chaleur et de l'augmentation des travaux de premier établissement.

Enfin, dernier élément : vous avez dit que la masse salariale avait singulièrement augmenté, ce n'est peut-être pas exactement le terme, mais enfin vous avez souligné qu'elle avait augmenté en 2019. Oui, mais enfin, pardonnez-moi : augmenté de 1,1 %. Bon. Quand on sait, alors je n'ai pas en tête exactement le montant d'inflation de l'année 2019, mais enfin bref, je peux vous dire que vraiment ça n'est pas gras comme augmentation et je peux vous dire qu'il y a peut-être des personnes dans cette assemblée qui pourraient même considérer que c'est particulièrement trop faible.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres observations ?

Donc moi, je ne vais rien ajouter à ce qui vient d'être dit, puisqu'on aura l'occasion de débattre des options, des priorités de la ville dans d'autres instances, dans d'autres conseils municipaux assez prochainement.

Je suis amenée à vous faire voter le compte de gestion qui a été présenté donc globalement avec le compte administratif. Benoît, il y a un mot à rajouter sur le compte de gestion ? Bon. Alors, je vais faire voter le compte de gestion.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SEANCE.

MME FOURE : Ensuite, ça va être le compte administratif, mais avant d'adopter le compte administratif, il faut, ça va être une première dans cette assemblée, parce qu'on n'arrête pas

d'ajouter des règles supplémentaires. Donc, ne vous étonnez pas, mais je suis amenée à vous demander de voter, d'abord, sur l'élection du président de séance parce que jusqu'à présent, comme vous le savez probablement, le compte administratif ne pouvait être voté qu'en l'absence du maire, puisque c'est le maire qui présente normalement ce compte et donc c'est lui qui est responsable. Donc, il ne faut pas qu'il puisse faire pression sur le vote des conseillers. Donc, jusqu'à présent, le maire, président de séance, s'éclipsait et laissait la présidence de séance au premier adjoint. Maintenant, on nous demande de faire élire le président de séance qui va être, excuse-moi Hubert, mais président de séance pendant quelques minutes, ça va être assez court. Mais je suis obligée donc de vous faire voter, d'abord, sur le président de séance. Donc, je présente la candidature d'Hubert DE JENLIS, mon premier adjoint, pour être président de séance. C'est très formel, très formaliste. Je suis désolée. Mais on me demande de faire ainsi.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Donc, je lui cède maintenant la présidence.

*(Madame le Maire a quitté la séance de 19H59 à 20H00.)***47 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. APPROBATION.**

M. DE JENLIS : Bien, mes chers collègues, écoutez, il me revient donc la responsabilité de vous faire approuver le compte administratif. On va directement donc passer au vote.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MELNISANCOT ont voté contre.

M. DE JENLIS : Je vous remercie. Est-ce qu'on peut aller chercher donc Madame le Maire qui reprendra la présidence de cette session ?

MME FOURE : Bien. Je remercie donc l'assemblée. Je remercie Hubert DE JENLIS. Mais je veux aussi remercier très chaleureusement le service des finances qui a été mis à rude épreuve pour toute cette période, comme l'a souligné tout à l'heure donc Benoît MERCUZOT, et donc les remercier pour la qualité de leur travail et leur pédagogie parce que, ça a été souligné tout à l'heure, Benoît MERCUZOT sait présenter les dossiers, mais c'est aussi les services qui préparent de manière très, je vais dire, presque agréable dans une matière qui est un peu aride. Voilà. Donc, merci bien sûr aux services et sous l'autorité de Madame FAIRIER, qui est derrière moi, et donc de Sébastien CAPRON, le directeur des finances.

48 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2019. AFFECTATION DES RESULTATS.

MME FOURE : Donc maintenant, c'est l'affectation des résultats. Donc, maintenant que le compte administratif a été approuvé, il convient d'affecter les résultats. Benoît MERCUZOT. Tout est dit.

MERCUZOT : Oui, il est proposé d'affecter classiquement les excédents de fonctionnement, pardonnez-moi, à la couverture des charges d'investissement dans la limite des déficits nets d'investissements constatés au compte administratif. Les soldes constitueront des ressources de fonctionnement pour l'exercice 2020.

MME FOURE : Merci. On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

49 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC MAISON COZETTE. REPRISE DES EXCEDENTS PAR LA VILLE D'AMIENS.

M. MERCUZOT : La commission administrative a acté le 2 mars dernier la dissolution de l'établissement public maison Cozette avec transfert intégral des excédents au budget principal de la ville. Il est donc proposé d'accepter ce transfert ainsi que les droits et obligations qui étaient attachés au legs, enfin qui sont attachés au legs.

Les résultats cumulés des sections d'investissement et de fonctionnement s'élèvent à 839 206,82 €. Et dans l'esprit du legs, et je sais qu'Annie VERRIER va regarder ça avec attention, ces excédents seront affectés à des actions au bénéfice des plus démunis.

MME FOURE : Oui. Tu veux dire un mot ? Non. Non, tout est dit. Donc, en effet, on passe au vote sur cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Madame LAVALLARD s'étant éclipsée quelques instants, je propose de passer au point suivant et on reviendra au point 50 qu'elle va présenter à son retour. Donc, je passe au point 51.

51 - INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE.

MME FOURE : La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a instauré l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Dans ces circonstances exceptionnelles, en plus des nombreuses dispositions prises en faveur des agents (maintien des rémunérations, reconduction de contrats, non-application du jour de carence), la collectivité a décidé le versement spécifique d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés.

Et je voudrais vous expliquer que je pense que nous avons été particulièrement exemplaires et c'était normal. C'était justice parce que les agents n'avaient pas demandé, évidemment, à être privés de leur travail. Donc, pendant toute la période de confinement, les agents ont été rémunérés exactement comme s'ils avaient travaillé.

Les agents qui étaient en emploi, comment appelle-t-on ça ? Non permanent ? Les vacataires ont été payés comme s'ils avaient travaillé sur la base de la rémunération qu'ils avaient eue au mois de février, et ceci pendant toute la durée du confinement. Et nous avons prolongé tous les contrats pour faire en sorte qu'aucun de nos agents, qu'ils soient titulaires bien sûr mais aussi non permanents, ne soit pénalisé du fait de cet épisode de crise sanitaire. Donc, c'est pour ça

que j'ai insisté sur le maintien des rémunérations, la reconduction de contrats et la non-application du jour de carence. Et au-delà de cela donc, nous avons décidé de faire bénéficier nos agents de la prime dont je vais vous parler maintenant.

Le décret du 14 mai 2020, pris pour l'application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, prévoit que cette prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle, ainsi que de toutes autres cotisations et contributions dues, afin, d'une part, d'organiser le plus largement possible son versement par les administrations publiques, et, d'autre part, de témoigner pleinement, aux personnes particulièrement mobilisées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, de la reconnaissance de la Nation.

Corrélativement, le montant de la prime exceptionnelle exonérée d'impôt sur le revenu n'est pas soumis au prélèvement à la source par les employeurs qui la versent et n'est donc pas pris en compte pour la détermination du revenu fiscal de référence. Donc, c'est une prime nette de charges pour la collectivité qui emploie et nette d'impôt pour le salarié qui la reçoit.

Et je vous propose donc d'approuver l'instauration de cette prime exceptionnelle d'un montant de 27,75 € par jour dans la limite réglementaire de 1 000 €, dont les principes vont suivre. Donc, je précise que l'État a prévu que le montant maximum autorisé pour cette prime était de 1 000 €. Nous avons donc vu à combien d'euros par jour cela correspondait en fonction du nombre de jours de confinement travaillés. C'est ce qui nous amène à cette prime de 27,75 € par jour.

Évidemment ce que je vous dis est passé préalablement en comité technique, donc l'organisme qui rassemble les représentants de l'administration et les représentants des organisations syndicales, et cette prime a été ainsi validée dans cette instance naturellement. Donc, cette prime aurait pour période de référence la période comprise entre le 17 mars et le 10 mai 2020, c'est-à-dire toute la période de confinement.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires ou contractuels ou vacataires qui, dans le cadre du plan de continuité des activités, étaient identifiés en priorité 1 et ont assuré une présence physique sur site. Donc, il s'agit de nombreux agents. Ça peut être, comme je le disais tout à l'heure, les agents des services sociaux. Ça peut être les agents des mairies de secteur qui, contrairement à ce que disait tout à l'heure Madame BECKER, étaient ouvertes, les mairies de secteur, par roulement au moins. Ça peut être des agents qui travaillaient... les agents de la police municipale. Ça peut être les agents du nettoyage. Ça peut être... voilà. Donc, tous ces agents qui devaient travailler parce qu'ils faisaient partie de services qui étaient priorité 1, c'est-à-dire dans l'obligation de travailler. Et donc, il s'agit des seuls agents qui ont assuré une présence physique sur site.

La prime sera versée au prorata du temps de présence sur site bien sûr, parce que certains de ces agents n'ont travaillé qu'une semaine ou deux. Par exemple, les dames de service dans les écoles ne travaillaient pas pendant la période de confinement, sauf celles qui étaient volontaires pour travailler dans les quelques écoles où nous accueillions les enfants de personnels soignants. Mais la plupart de nos agents ne travaillaient pas, elles étaient chez elles et elles étaient payées normalement à être chez elle. Cependant, comme nous avons décidé de rouvrir les écoles à compter du 11 mai, il a fallu faire un nettoyage complet de toutes ces écoles et ce nettoyage a dû être fait donc dans la semaine qui a précédé le déconfinement. Donc la semaine du 4 mai, nous avons beaucoup d'agents qui ont travaillé et qui ont donné vraiment le meilleur d'eux-mêmes pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Donc, ces agents bénéficient de cette prime à concurrence du nombre de jours où elles ont travaillé. Le principe

d'un paiement à la journée de présence est retenu. On ne va pas chipoter sur une demi-journée ou trois heures ou je ne sais. Voilà les principes qui sont retenus.

Alors, je vous précise que cette délibération, je la présente aujourd'hui en conseil municipal parce que j'ai souhaité la présenter ici, alors même que la dépense budgétaire sera actée en conseil d'Amiens Métropole la semaine prochaine parce que je vous rappelle que tous nos agents sont des agents métropolitains. Néanmoins, il m'a semblé important de passer cette délibération ici aussi pour que chacun soit bien conscient de l'effort de la ville parce que sur l'ensemble du personnel qui travaille dans cette mairie, à peu près 50 % sont des agents municipaux et 50 % des agents métropolitains. Je vous le dis à peu près. C'est à peu près cela.

Donc, ça me semblait essentiel de vous présenter cette délibération qui me semble juste, qui est une juste rémunération du travail effectué par des agents, parce que je n'oublie que notamment dans les premiers temps, quand il s'est agi de travailler alors qu'on ne savait pas exactement ce qu'était ce virus, qu'on n'était pas toujours équipé correctement, je vous assure que certains agents avaient peur d'aller au travail. On les comprend. Et ils ont fait passer leur sens du service public avant tout et je trouve que ça mérite qu'on leur rende un hommage aussi de cette façon-là. Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, cette proposition ne nous satisfait pas pleinement, car elle ne prend pas en considération le surcroît d'activité qu'ont pu subir les télétravailleurs et télétravailleuses. En effet, cela n'a pas été facile de conjuguer vie de travail et vie personnelle pendant cette période. Nous nous abstenons donc sur ce point.

MME FOURE : Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Oui, encore une fois, la période de crise, là, démontre l'intérêt d'un service public et puis de la présence et de l'efficacité des agents, les fameux 61 %, là, dont on parlait tout à l'heure. Lors de la commission, on a eu un peu plus de détails, mais lors de la commission des finances, il nous avait été dit qu'il nous serait donné une espèce de tableau récapitulatif sur les postes qui sont concernés. Qu'en sera-t-il ?

MME FOURE : Moi, je ne suis pas du tout opposée bien sûr à ce qu'on vous fournisse... Alors, évidemment il n'est pas question de vous fournir des données personnelles nominatives, évidemment. Il s'agit de vous donner des éléments par service. Donc, il n'y a de problème. Moi, je suis d'accord pour qu'on vous fournisse ces éléments.

Mais alors, je précise quand même, pour être tout à fait claire, qu'il y a des agents, par exemple, qui n'avaient pas vocation à travailler pendant la période de confinement. Je vous donne un exemple que j'ai en tête. Donc, c'est par exemple les agents du Nautilus. Donc le Nautilus, c'est une piscine, donc forcément la piscine était fermée. Les agents étaient chez eux et étaient payés alors qu'ils ne travaillaient pas, mais c'était le cadre normal et habituel dans le cadre du confinement. Et donc, il se trouve que nous avons eu besoin de renfort sur le service, par exemple, de portage de repas à domicile, parce que le service de portage de repas à domicile a explosé en nombre de demandes. Je crois qu'on a pratiquement doublé le nombre de personnes bénéficiant de ce service. Nous avons donc dû augmenter le nombre d'équipes qui ont effectué cette tâche-là. Et donc, le directeur général des services a fait appel au volontariat des agents qui étaient chez eux. Les agents, le directeur du Nautilus et ses équipes, se sont portés volontaires. Je vous cite cet exemple parce que je l'ai vu, parce que je suis allée voir un

matin de très bonne heure le départ des équipes. Donc voilà, ce sont des agents qui n'étaient pas obligés de travailler. Ils pouvaient rester chez eux et être payés, mais ils ont fait le choix de venir travailler en plus. Donc, c'est normal que ces agents-là en bénéficient.

Donc, on vous fournira les éléments s'agissant des personnes qui devaient travailler, services priorité 1. En revanche, là, on ne peut pas vous donner les éléments sur les personnes qui ont volontairement travaillé en plus alors qu'elles n'étaient pas tenues de le faire, si je suis bien claire.

Allez-y, Madame.

MME DELATTRE : On vous posait la question sur les gens du télétravail.

MME FOURE : Mais je vais répondre. Oui, oui, je terminais sur ce sujet-là.

Sur le télétravail, ce n'est pas du tout la même chose. Les agents qui étaient en télétravail, d'ailleurs certains d'entre eux ont poursuivi et souhaitent d'ailleurs poursuivre l'expérience d'une autre façon parce qu'évidemment là ils étaient en télétravail 5 jours par semaine. Mais là, ils n'étaient pas dans la même situation.

Ce qui est valorisé par cette prime, c'est les agents qui ont pris des risques sur ce qu'on pouvait appeler leur santé, c'est-à-dire les agents qui étaient en contact avec... qui étaient sur le terrain. Donc, c'est une autre chose que d'être en télétravail et le cas échéant, d'avoir eu un à-coup supplémentaire d'activité. C'est autre chose et ça ne rentre pas dans le cadre de cette prime. Il y a d'autres façons de prendre en considération le travail, la qualité du travail effectué par les agents. Mais là, il faut garder ce caractère exceptionnel d'un agent ou de plusieurs agents qui ont travaillé sur le terrain alors qu'il y avait un virus dont on ne connaissait pas le profil et les effets.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Alors, nous allons bien sûr voter favorablement cette délibération qui va dans le bon sens et je pense qu'elle nous permet de mettre le point sur ces agents de la mairie qui bien trop souvent sont les premiers à prendre les critiques quand des choses ne vont pas, quand des Amiénois voient des détritiques ou des masques jetés dans la rue en disant : « Que fait la mairie ? Pourquoi les agents ne ramassent pas ? ». Les incivilités, elles ne viennent pas des agents qui ne ramassent pas ; elles viennent des gens qui jettent. Et cette période, elle nous permet justement de mettre, d'être reconnaissant envers ces agents municipaux qui, vous l'avez dit, sont allés en début de cette crise avec la peur au ventre parce qu'on ne savait pas. On ne savait pas ce qu'était ce virus, quelle était sa gravité, et pourtant ils y sont allés et ils ont le sens du service public ancré en eux. Et je trouve que c'est une bonne décision que vous avez prise et nous la votons avec le cœur, comme le nom de notre groupe.

MME FOURE : Si vous voulez des précisions supplémentaires, je peux vous dire que sur l'ensemble des agents de la métropole, c'est 1 658 d'entre eux qui en bénéficieront, donc ville et métropole confondues. Pour les seuls agents de la ville, c'est 957 agents de la ville concernés par la prime. Quand je dis « concernés par la prime », ce n'est pas nécessairement à hauteur de 1 000 € chacun. C'est concernés par la prime quel que soit le montant, en fonction du temps qu'ils ont effectué de leurs journées de travail. Plus 22 agents du CCAS. Voilà. Donc c'est, vous voyez, une grande partie d'agents de la ville. Vous comprenez maintenant encore plus, si nécessaire, pourquoi j'ai souhaité que cette délibération passe ici aussi.

Voilà les informations que je pouvais vous fournir, mais on vous fournira les éléments, Monsieur, enfin à tous, sur les services qui bénéficient de cette prime.

On peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE se sont abstenus.

50 - DELIBERATION MODIFICATIVE. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020.

MME FOURE : Donc, je passe au point précédent et je passe la parole à Madame LAVALLARD pour le point 50.

MME LAVALLARD : Merci, Madame le Maire. Avec toutes mes excuses. Vous avez été vite pour les deux derniers points.

Donc, il s'agit d'une délibération modificative pour la dérogation au repos dominical pour l'année 2020.

Par délibération en date du 17 octobre 2019, huit dérogations au repos dominical ont été accordées sur l'année 2020, dont le 28 juin 2020, qui correspond au premier dimanche juste après l'ouverture des soldes.

En raison des difficultés économiques rencontrées pendant la crise sanitaire du coronavirus, les soldes d'été ont été reportés, comme vous le savez, et débiteront ce mercredi 15 juillet 2020.

C'est pourquoi, je vous propose d'accorder cette dérogation au repos dominical pour le 19 juillet 2020, donc qui est donc mathématiquement le dimanche suivant l'ouverture, en lieu et place du 28 juin 2020.

MME FOURE : Merci. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Cette dérogation ne nous convient pas, car nous sommes fondamentalement opposés au travail du dimanche. Donc, pour nous et pour beaucoup de travailleurs et de travailleuses, le dimanche, c'est un jour de repos, un jour pour se cultiver, un jour pour profiter de ses proches et pour s'épanouir. Cela ne s'accorde en rien avec l'ouverture des grandes chaînes afin de pousser à l'hyper consommation. De plus, la crise ne doit pas être une raison de renoncer à son droit au repos et à nos conquêtes sociales, comme a tendance à le faire le gouvernement MACRON que vous et vos colistiers et colistières soutenez.

MME FOURE : On va rester à Amiens, si vous permettez, et puis on va dire tout simplement que c'est une adaptation d'une délibération qui a déjà été prise. Je passe la parole à Philippe THÉVENIAUD tout de suite après. C'est une adaptation d'une délibération que nous avons prise il y a déjà quelque temps. Chaque année, on prend une délibération sur le nombre de dimanches qui font l'objet d'une dérogation. Et donc là, comme Nathalie LAVALLARD l'a expliqué, c'est une substitution : c'est donc le 19 juillet au lieu du 28 juin, mais ça ne change rien

évidemment à la position de principe que vous émettez et qui est évidemment éminemment respectable.

Monsieur THÉVENIAUD a la parole.

M. THEVENIAUD : Habituellement, je m'oppose bien entendu à cette remise en cause du repos dominical, à l'ouverture du dimanche. Je dis toujours : « 5 dimanches par an, c'est suffisant. » Mais cette fois-ci, je voterai pour par rapport à la situation économique du pays et beaucoup de commerces souffrent aujourd'hui. On voit des dépôts de bilan, etc. Donc aujourd'hui, je voterai favorablement.

MME FOURE : Merci. On va passer au vote sur cette délibération.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE ont voté contre.

52 - REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION A DESTINATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19. CONVENTION.

M. BIENAIME : Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, Amiens Métropole a souhaité offrir un masque en tissu à chacun des habitants de son territoire. Ainsi, il y a 187 120 masques en tissu qui ont été achetés par la communauté d'agglomération pour un montant de 542 648 €, avec un prix moyen unitaire de 2,09 € TTC.

Par ailleurs, serait déduite de ce prix pour le calcul de la participation des communes, l'aide financière qui a été sollicitée auprès de l'État, dont a parlé tout à l'heure Benoît MERCUZOT.

Le projet de convention définit les modalités de remboursement par la commune d'Amiens de la moitié des dépenses engagées par Amiens Métropole pour l'achat de masques de protection à destination de la population dans le cadre de la crise sanitaire du Covid.

La participation financière d'Amiens s'élève donc à 198 650 €.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Oui, Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Nous allons voter puisqu'il s'agit d'aller chercher de l'argent, donc c'est toujours favorablement qu'on répondra à ces sollicitations.

On ne va pas refaire le débat, mais sur les masques, c'était bien d'en acheter pour la population. On a juste été étonnés de la façon de procéder pour la distribution. Ça a un petit peu cafouillé, du coup il y a beaucoup d'Amiénois qui n'ont pas réussi à se procurer les masques que la mairie s'est procurés. Dans une dernière communication, vous annonciez 50 000 masques qui restent. Voilà. J'imagine qu'il faut revoir un petit peu le mode de redistribution si ça devait arriver une nouvelle fois malheureusement.

MME FOURE : Alors, je vais répondre à la question parce que vraiment pour moi, c'est au contraire une très, très grande réussite, cette distribution de masques, parce que donc nous

avons décidé qu'on ne pouvait pas arbitrairement prendre le risque de diffuser en boîtes aux lettres des masques sans savoir combien d'habitants il y avait dans chaque habitation.

Donc, après y avoir beaucoup réfléchi, et je remercie l'administration. Je ne nommerai pas les pivots de cette opération, mais je peux vous dire que c'était, en termes de logistique, une performance vraiment assez exceptionnelle. Après y avoir réfléchi, ce que nous avons décidé, c'est de demander aux Amiénois de prendre rendez-vous, pour ceux d'entre eux qui ont accès à Internet, par Internet, et pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, par téléphone. Nous avons prévu donc de faire des rendez-vous toutes les cinq minutes dans 33 points de la ville, ce qui fait que personne n'avait besoin de se déplacer loin de chez lui. Chacun pouvait aller soit sur son lieu d'habitation, soit sur son lieu de travail. Nous avons ainsi diffusé 70 000 masques.

Et puis, il y a eu aussi d'autres masques qui ont été diffusés chez l'habitant parce qu'il y a un certain nombre de personnes, et on le sait bien, qui pour des raisons de santé, d'âge ou que sais-je encore, ne pouvaient pas aller elles-mêmes chercher le masque. Les services de la ville, et je les remercie très chaleureusement, sont allés distribuer, tenez-vous bien, 12 000 masques à domicile, chez les habitants.

Donc, une fois cette opération terminée, nous avons constaté qu'en effet les 135 000 Amiénois n'avaient pas pris leurs masques. Nous avons donc fait une opération de rattrapage, si je puis dire, et là, c'était dans chaque secteur de la ville que les Amiénois pouvaient venir, cette fois sans rendez-vous mais sur des plages horaires dédiées, prendre en charge leurs masques.

Et je peux vous dire, mais je suis sûre que vous en connaissez tous, qu'il y a un certain nombre d'Amiénois qui en effet ne sont pas venus chercher leurs masques, tout simplement parce qu'ils ont dit à un moment donné : « Nous, on en a eu par d'autres moyens, donc on ne vient pas chercher le masque auquel on a droit. » Mais je peux vous dire en tout cas que dans les quartiers où le masque paraissait une dépense non négligeable, eh bien, les habitants sont venus chercher ce masque. Et j'ai eu, je peux vous dire, des quantités de remerciements sur l'efficacité de nos services pour réaliser cette opération-là.

Donc vraiment, moi, je me réjouis de la façon dont les choses se sont passées parce que nous avons été justes, c'est-à-dire que nous n'avons pas dilapidé des masques à tort et à travers. Nous les avons donnés à ceux qui en avaient besoin et en fonction du nombre de personnes vivant au foyer. Donc, je pense que c'était une belle opération.

Alain GEST.

M. GEST : Oui. Juste, Madame le Maire, un mot en complément pour préciser à notre collègue Renaud DESCHAMPS que nous avons étudié énormément de solutions et nous étions attentifs aux propositions qui étaient faites ici ou là, et donc on a vu la vôtre qui était celle de distribuer les masques avec les sacs jaunes. Mais il se trouve que les sacs jaunes ne sont pas distribués dans toute la ville.

MME FOURE : Merci. Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ? Oui. Pardon, je n'avais pas vu. Excusez-moi.

M. DECAVE : Un petit questionnement, s'il vous plaît, parce qu'on s'étonne quand même, c'était dans un point précédent, mais du recours au budget d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse sur le financement des masques.

MME FOURE : Non, je pense qu'il y a une erreur. Ce n'est pas sur le financement des masques qu'il y avait le financement d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse. C'était sur l'aide alimentaire aux étudiants. On pourra vous apporter les éléments d'information si vous avez un doute sur la chose.

M. DECAVE : D'accord.

MME FOURE : On peut passer au vote ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

53 - MESURES DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES AMBULANTS ET FORAINS.

MME LAVALLARD : Toujours la crise du Covid-19 que nous traversons et qui a fortement impacté notre tissu économique local.

Afin de soutenir les commerçants non sédentaires ambulants et forains, il est décidé de mettre en place des dispositions qui visent à les aider. Ces mesures d'accompagnement passent par des exonérations ou des réductions tarifaires pendant la période de confinement. Elles représentent une perte de recettes d'environ 40 000 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Pardon, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire. Considérant les difficultés des commerçants, serait-il possible d'émettre un amendement pour étendre jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire aujourd'hui, ces exonérations s'il vous plaît ?

MME FOURE : Je ne sais plus jusqu'à quelle période elles étaient prévues. Jusqu'à la fin du confinement ?

MME THEROUIN : Puisque c'était prévu jusqu'à la fin du confinement.

MME FOURE : Mais parce que...

MME THEROUIN : Or, lors du déconfinement, la situation n'est pas revenue à la normale.

MME FOURE : Oui, pardon. C'est parce que, excusez-moi, et il fallait le temps que je me remette...

MME THEROUIN : Je vous en prie.

MME FOURE : ... en tête les choses. En fait, ce qui est prévu, c'est... Il a été prévu une exonération totale pendant la période de confinement et ensuite il a été prévu une exonération partielle sur différentes périodes. Voilà.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération ? Oui. Allez-y, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Et donc l'amendement n'est pas recevable du coup ? D'après votre...

MME FOURE : Donc, l'amendement enfin n'est pas utile puisque c'est déjà pris en considération. Mais si vous voulez, je pense qu'il faudra qu'à un moment donné on fasse un point précis sur toutes les aides qui ont été accordées ou seront accordées aux commerçants, parce que pour

les exonérations de droits de terrasses, par exemple, on a prévu une exonération de droits de terrasses jusqu'à la fin de l'année civile, donc jusqu'au 31 décembre, pour justement essayer de compenser, au moins pour partie, la fermeture pure et simple des brasseries, cafés, restaurants. Et dans d'autres cas, comme c'est le cas des commerçants ambulants, on a prévu une exonération totale sur une période et ensuite une exonération dégressive. Voilà.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - AMIENS ENERGIES. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME RODINGER : Donc, j'aurais voulu faire un préambule par rapport à ce point pour rappeler cet outil majeur qui a été créé pendant la précédente mandature, qui est le réseau de chaleur, et qui contribue à lutter contre le réchauffement climatique ou du moins à s'adapter.

Donc, au travers du plan d'actions pour le climat et la transition énergétique et de la feuille de route autonomie énergétique, les élus de la ville d'Amiens ont souhaité faire de la transition énergétique un des moteurs du projet de territoire.

À ce titre, la ville a souhaité mener une approche innovante de développement des réseaux de chaleur existants. Pour la première fois en France, sur le domaine de l'énergie, elle a en effet retenu le principe d'une société mixte publique/privée dite à opération unique. Cette forme juridique permet de créer un partenariat fort avec un opérateur industriel privé, en l'occurrence ENGIE SOLUTIONS. Donc, créer l'activité d'être plus impliqué dans la définition des choix stratégiques et de disposer d'un droit de regard plus important que dans une procédure de délégation de service public classique.

À partir de deux réseaux de chaleur existant au Nord et au Sud de la ville, la finalité de la SEMOP Amiens Énergies a été de créer un réseau de chauffage urbain de 47 kilomètres raccordé à cinq sources d'énergies renouvelables, à savoir la géothermie sur nappe, la biomasse, la récupération de chaleur sur STEP biogaz.

Au travers d'un taux de couverture par les énergies renouvelables de +60 % et d'une péréquation tarifaire garantissant un prix unique, le projet permet une évolution maîtrisée, voire une réduction dans le temps du prix d'achat de la chaleur pour les abonnés et une réduction de 28 tonnes de CO₂ des émissions liées au chauffage des bâtiments. À terme, 19 000 équivalents logements seront chauffés par le réseau, soit un tiers des logements de la ville.

L'essentiel des retombées économiques sont locales, à savoir l'emploi et les activités, et les redevances perçues par la ville d'Amiens sont redistribuées aux particuliers désireux d'engager des travaux d'amélioration thermique de leur logement.

Il s'agit donc d'un projet structurant pour la collectivité né d'une réflexion globale sur l'aménagement urbain et recherchant une intégration forte des politiques de développement du territoire, à savoir l'environnement, l'économie et donc l'aménagement urbain.

Donc, après cette introduction, il devait y avoir un PowerPoint avec trois diapos. Bon. Elles sont là. Je vais les commenter, je suis désolée.

Donc, alors une première diapo qui explique effectivement qu'en préambule de la présentation... Ah voilà ! En préambule de la... Non, ce n'est pas ça. Enfin, ce n'est pas grave. En préambule de la présentation du protocole transactionnel, voici les faits marquants du réseau de chaleur d'Amiens Énergies depuis octobre 2019.

Alors, premièrement des travaux qui avancent à un rythme soutenu, malgré le contexte sanitaire, avec désormais les artères principales du réseau qui ont été mises en service, les interconnexions avec des secteurs pour l'instant isolés. Enfin plus concrètement, là, vous avez pu remarquer... Alors, le plus gros des travaux est derrière nous. On a traversé la Somme, etc. Maintenant, on fait les interconnexions. Et pour parler concret, en ce moment, on travaille sur le boulevard de Belfort qui va relier Gare la Vallée. On va aussi travailler sur le boulevard de Roubaix qui va se raccorder à un point réseau de chaleur du Pigeonnier qui à l'époque alimentait l'OPAC. Et on va densifier l'Est parce qu'effectivement du côté de Rollin il y avait aussi un réseau de chaleur.

J'explique quand même qu'il existait, avant notre arrivée, deux réseaux de chaleur, mais enfin pas très conséquents, qui alimentaient l'OPAC notamment, mais surtout qui étaient alimentés essentiellement au fioul et au gaz. Donc voilà, c'est un petit peu le rappel.

Donc, le tout représente, enfin les travaux représentent 31 kilomètres réalisés et 9 kilomètres supplémentaires en 2020, sur les 47 kilomètres prévus.

En deuxième point, nous pouvons constater qu'une commercialisation est en phase avec le calendrier prévisionnel, à savoir que 132 sous-stations sont en service et 69 supplémentaires le seront cette année, avec des nouvelles signatures attendues prochainement. Et enfin, une commercialisation qui atteste de la performance économique et environnementale du projet.

À savoir que les principales sources de production sont désormais opérationnelles.

La tarification des énergies renouvelables est en place depuis le 1^{er} octobre 2019 avec une TVA à 5,5 sur les consommations.

Un prix de chaleur qui est compétitif au-delà de cette baisse de TVA grâce aux énergies renouvelables.

Alors, on ne le voit pas par le graphique, mais on peut se comparer au prix référence du prix de la chaleur qui est le prix AMORCE, on en parlait tout à l'heure, qui est un prix moyen qui est de 78,70 € et nous, nous le faisons à 64 €.

Donc, il était aussi précisé sur un graphique avec un mixte énergétique, je prenais l'exemple d'avril 2020, avec la biomasse pour assurer la base de consommation, puis la PAC, c'est-à-dire la pompe de chaleur qui vient en relais, et enfin le gaz pour assurer les consommations de pointe.

Enfin, le succès du réseau de chaleur ne se dément pas malgré quelques complexités inhérentes à la réalisation de ce type de projet ambitieux. Parmi les difficultés rencontrées, il y a notamment les risques sol et sous-sol qui sont exclus par nature du contrat signé entre la ville d'Amiens et ENGIE. En effet, dans le sous-contrat relatif aux travaux de premier établissement confié à ENGIE, c'est-à-dire celui pour la création et l'extension du réseau, les surcoûts relatifs aux travaux archéologiques, aux pollutions dans le sol et toute découverte imprévue ne sont pas

couverts. Donc, ils restent donc à la charge de la ville. De même, des travaux supplémentaires sollicités par le délégant, à savoir la ville, sont exclus.

Il est donc proposé une prise en charge par la ville d'Amiens des surcoûts supportés par Amiens Énergies à hauteur de 2,3 millions, montant dont je vais vous présenter le détail et que je vais rapporter à l'ensemble du surcoût du projet. Donc, le montant de l'ensemble des surcoûts du réseau de chaleur s'élève donc à 12,9 millions répartis ainsi :

- 2,3 millions supportés par la ville d'Amiens pour les risques sol et sous-sol et les travaux supplémentaires.

Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 1 709 879 € : tracés d'interconnexions. On a parlé du passage sous la Somme qui a révélé effectivement quelques surprises et notamment non répertoriées dans le plan de départ,
- Ensuite, 180 859 € d'archéologie,
- Et 409 262 € de travaux supplémentaires, à savoir les habillages architecturaux, et je pense notamment à la place Longueville qui passe au-dessus du pont SNCF et aussi au niveau de la Citadelle où il y a un habillage.

Alors ça, c'est pour les 2,3 millions de la ville, supportés par la ville.

Ensuite, 2,3 millions sont supportés par ENGIE et se décomposent de la manière suivante :

- 2 188 824 € de surcoût de VRD. En effet, les prix sont supérieurs de 30 % pour les travaux. Donc ça, ça a été dû aussi à la concurrence : à l'époque, les entreprises étaient très prises par le BHNS. Donc, tout ça fait l'objet d'un appel d'offres mais pour le coup privé. Donc, ils ont effectivement essuyé des surcoûts de VRD.
- Et de 126 176 € de surcoût sous-stations, qui sont des équipements complémentaires.

Aussi, pour refaire la répartition des 12,9, on note 8,3 millions € restants qui sont composés des surcoûts PAC, pompe à chaleur donc, biomasse, sous-stations, qui sont pris en charge de la manière suivante :

- 3,5 millions seront pris en charge par une subvention complémentaire de l'ADEME notamment. Et d'ailleurs, si la totalité de la subvention n'est pas obtenue, elle sera supportée par ENGIE.
- Et ensuite, 4,8 millions € à la charge d'Amiens Énergies.

Les taux d'emprunt plus faibles qu'attendus devraient notamment réduire le coût de la dette.

Donc voilà, Madame le Maire, ce qui nous amène à vous proposer d'approuver le protocole transactionnel annexé, le versement d'une subvention d'équipement de 2 300 000 € nette de TVA à Amiens Énergies.

Et il convient d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole.

MME FOURE : Très bien. Qui demande la parole ? Oui, Madame DELATTRE, ça va venir mais excusez-moi. Vous appuyez sur le bouton central normalement. Non, il ne marche pas. Celui d'à côté peut-être ?

MME DELATTRE : Je voudrais tout d'abord préciser que nous sommes entièrement favorables au développement des réseaux de chaleur urbaine pour leur double impact positif : en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, et en faveur de la maîtrise des coûts d'un service essentiel pour la vie quotidienne des usagers. D'ailleurs, vous le savez bien, c'est durant la mandature 2008-2014 qu'a été relancée la construction du grand service public de la chaleur urbaine par la reprise des réseaux Nord cédés par l'OPAC et Sud-Est en fin de concession et par le projet de nouvelle chaufferie.

Vous avez repris le projet plus tard avec la création de la SEMOP en 2017, société d'économie mixte présidée par un de vos adjoints, mais où la ville est minoritaire face au mastodonte ENGIE qui est, vous devriez le reconnaître, prépondérant économiquement et techniquement. Ce que nous regrettons, car ce service public aurait très bien pu être géré soit directement par la ville, soit sous un mode de gestion plus étroitement maîtrisé par la collectivité.

Nous ne sommes pas dogmatiques, dès lors que la collectivité garde la main sur les choix essentiels, d'ailleurs vous avez certainement ressenti ce point de faiblesse, puisque nous avons pu observer récemment un changement dans la gouvernance de la SEMOP et un renforcement des moyens de contrôle propres à la collectivité.

La poursuite de l'extension du réseau s'est donc traduite par un projet de 62 millions lancé par la SEMOP et au cours de ces travaux, un surcoût de près de 13 millions a été annoncé dû notamment aux infrastructures non répertoriées, comme des conduites souterraines, ovoïdes, place Vogel, nous a-t-on précisé en commission, ainsi qu'à des contraintes non anticipées par la traversée de la place Longueville et d'autres suppléments de travaux. Un sondage du sol et des études plus sérieuses auraient dû prévoir ce genre de désagréments.

Les engagements de financement de ces surcoûts sont les suivants :

- ENGIE : 2,3 millions,
- Subvention complémentaire : 3,5,
- Amiens ville : 2,3 millions,
- Et Amiens Énergies : 4,8 millions.

Finalement, on se retrouve à délibérer ce soir pour éponger un dérapage financier de plus de 20 % sur le coût des travaux, sans compter le retard de la mise en service qui s'ajoute au retard pris au départ pour décider du mode de gestion.

L'ironie dans cette affaire, c'est que vous aviez expliqué que tout l'intérêt de confier les clés à la SEMOP, sous tutelle d'ENGIE, c'était que cela éviterait à la ville d'avoir à supporter le risque financier et économique, que la ville n'avait pas les capacités de gérer le service, que la SEMOP serait plus agile, plus efficace, plus performante et assumerait tous les risques. On voit le résultat.



Dans le montage proposé, ENGIE n'assume que 17 % du risque et le reste provient essentiellement d'argent public et voire probablement des usagers qui se verront répercuter la plupart des 4,8 millions pris en charge par la SEMOP.

J'ai donc trois questions.

DIRECTION GÉNÉRALE

Pouvez-vous, ce soir, nous garantir que pour le remboursement de ces 4,8 millions, les usagers, dont une grande part de locataires, n'ont pas à payer un surplus sur leur facture ?

Direction des affaires
juridiques et générales

Comment la SEMOP va-t-elle financer ce surcoût de 4,8 millions ?

Pouvez-vous, ce soir, informer notre assemblée sur les mesures concrètes de financement de ce dépassement conséquent ?

MME FOURE : Qui demande la parole encore ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui. Madame le Maire, mes chers collègues, Hélène DELATTRE, je ne vais pas reprendre tous les points parce qu'Hélène DELATTRE l'a bien détaillé, mais c'est vrai que le réseau de chaleur, c'est un projet important. C'est même plus qu'important. C'est un projet stratégique.

Alors, pourquoi nous avons voté contre le fait qu'aucun membre de l'opposition ne siège dans la commission ? C'est exactement pour cela, Madame le Maire. Et pourquoi nous voterons contre ce point ? Un petit peu pour les mêmes raisons que notre groupe communiste.

L'autonomie énergétique 2050, c'est loin. C'est loin. Et on s'interroge sur le modèle de la SEMOP qui doit nous permettre en fait d'atteindre cette autonomie, parmi d'autres projets de production d'énergie que ce mandat et d'autres mandats auront l'occasion de mener.

Donc, effectivement trois points nous interrogent sur le modèle.

Les ENR, le rapport gaz/énergies renouvelables. On nous annonçait 60-40 %. Il semblerait qu'on soit plutôt en réalité à 70-30.

La rentabilité du modèle parce que pour financer la rénovation thermique essentielle de nos bâtiments, de nos maisons, il va falloir compter sur la rentabilité de ce modèle. Vous l'avez annoncé tout à l'heure. Et on peut s'interroger sur celle-ci.

Et puis, troisième point, Hélène DELATTRE l'a abordé, le modèle de pilotage public-privé. Ce n'est pas notre orientation politique. On aurait préféré une régie pour maîtriser les coûts et les bénéfices. Et puis être minoritaire, c'est-à-dire que ENGIE ayant 55 % des parts, ça interroge sur le modèle de pilotage. Une SEMOP, ça se pilote et pour ça il faut être le pilote dans l'avion et ce n'est pas le cas.

Sur les dépassements de travaux, on a bien un exemple ici : 20 %, ce sont des aléas importants dans un projet et les aléas ne sont pas pris à 55 % par ENGIE.

M. MERCUZOT : Merci beaucoup. Quelques éléments quand même parce que sur cette question du pilotage et de l'instrument que l'on maîtrise, nous parlons d'un service public. Schématiquement, on a, allez, on va dire, deux solutions. On avait deux solutions.

Soit on exerçait le service public en régie, c'est-à-dire pour une vraie régie parce qu'on peut toujours se faire plaisir. C'est ce que prétendaient faire nos collègues, nos prédécesseurs de 2008 à 2014. On peut toujours se faire plaisir en parlant de régie, mais en fait en n'exécutant rien en régie, en passant des marchés. Si on veut le faire vraiment en régie, il faut des agents. Des agents, un réseau de chaleur, c'est un petit peu plus compliqué qu'un chauffage central dans sa maison. Ça veut dire qu'il faut des gens, des agents qui ont une compétence technique. La ville, quand nous sommes arrivés, avait dans son service qui gérait le réseau de chaleur deux personnes. Deux personnes. Alors, on peut dire qu'on va exercer un réseau de chaleur de 40 kilomètres, un des plus grands en France, avec deux agents. Enfin, si on le dit, c'est juste pour se faire plaisir. Ce n'est pas sérieux.

Deuxième élément, deuxième possibilité : on crée, et c'est ce qu'on fait assez traditionnellement, une délégation de service public, c'est-à-dire qu'on choisit une personne privée. Une personne privée, et d'ailleurs ce n'est pas un gros mot, mais à laquelle on confie l'exécution du service public et on la contrôle. Le problème, c'est qu'on la contrôle après coup. Et on a eu l'occasion de constater, à plusieurs reprises dans cette assemblée, j'espère bien qu'on ne le fera pas trop souvent, mais enfin on ne peut jurer de rien, que quelquefois le délégataire de service public, il en prend un peu à son aise et ce n'est qu'après coup qu'on se rend compte de la liberté qu'il a prise avec le contrat initial.

Et en 2014, il y a une loi qui est apparue qui créait les SEMOP, les sociétés d'économie mixte à opération unique, et c'est quelque chose, alors il faut se méfier, ça ne règle pas tout, mais c'est un instrument qui, contrairement à ce que vous dites, permet au contraire à la collectivité d'être à la manoeuvre parce que certes nous n'avons que 34 %, mais je vous rappelle que c'est une société de droit privé et que dans une société de droit privé, 34 %, c'est une minorité de blocage. Et que de surcroît, nous avons signé ce que l'on appelle, c'est assez classique, un pacte d'actionnaires qui nous permet, je ne vais pas rentrer dans les détails ici, lorsque le comité stratégique qui se réunit avant tout conseil d'administration ne statue pas à l'unanimité, de donner une capacité de blocage à la ville. Autrement dit, aucune décision ne peut être prise par la SEMOP sans que la ville ne donne son accord.

De surcroît, il faut évidemment constater que tout le monde aurait préféré qu'il n'y ait pas de surcoût dans les travaux évidemment. Je rappelle simplement que ce fameux ovoïde qui constitue quand même une part importante des 2,3 millions que nous portons, que nous proposons de porter ce soir, il n'était nulle part sur aucun des schémas. Et donc, c'est toujours facile de dire : « On aurait pu faire mieux. » Oui, peut-être. Mais sauf que personne ne savait qu'il y avait un ovoïde à cet endroit-là. Et que du coup, il a fallu déporter le réseau, passer dans la Somme, ce qui a eu un surcoût très important parce que je pense que tout le monde a vu ces canalisations de 75 centimètres de diamètre. Ce n'est pas, encore une fois, un petit réseau de chauffage. C'est vraiment lourd. Et vous avez bien vu que quand on a décaissé des voies, on a décaissé la totalité de la voie à 2 mètres de profond. Donc voilà, on parle de choses qui sont vraiment très compliquées.

Dernier élément, je ne serai pas plus long. Je suis étonné d'entendre qu'on fait moins bien en faisant 70-30 plutôt que 60-40. On parle bien de 60 % d'énergies renouvelables et de récupération et de 40 % de consommation de gaz. Ça, c'est le contrat. On fait 70 % d'énergies renouvelables et 30 % de consommation de gaz. Je crois que personne, ici, raisonnablement, ne peut s'en plaindre.

Et puis enfin, j'ai entendu parler... Il y a encore deux éléments. J'ai entendu parler de modification de la gouvernance, mais justement, justement il faut, ici, s'en réjouir. C'est que la

SEMOP est un outil nouveau et finalement, en matière d'énergie, il n'y a qu'Amiens qui a mis en place une SEMOP. Et donc forcément, comme tout outil nouveau, il faut le roder, il faut le tester. Et je dois vous dire que dans un premier temps, effectivement, le souci essentiel, c'était de mettre en place ce réseau de chaleur et de faire en sorte qu'il fonctionne à la date convenue, et ce n'est effectivement que relativement récemment, depuis un an, que nous avons pris le temps de reposer, au vu de ce qui s'était passé durant les 18 premiers mois, un certain nombre d'organes pour distinguer au sein de la collectivité la part qui représente l'autorité délégante de la part qui représente l'actionnaire au sein de la SEMOP. C'est bien pourquoi il y a effectivement des comités distincts qui ont été mis en place et qui ont commencé à fonctionner, et Florence RODINGER, ici présente, participe, enfin préside l'un de ces comités, évidemment pas elle seule, mais entourée des services qui suivent cette question.

Dernier élément : évidemment qu'il n'y aura pas d'augmentation de la facture adressée aux usagers. Pourquoi ? C'est tout simplement que l'on accepte de réduire la rentabilité de la SEMOP. Et d'ailleurs, s'il devait y avoir une augmentation, il faudrait qu'elle soit votée ici parce que c'est bien ici, parce qu'on est dans un cadre d'une délégation de service public, que nous votons la manière dont les tarifs sont calculés. Donc, pour répondre à votre question, il n'y aura pas d'augmentation qui sera prise en charge par les abonnés au titre de la délibération qui est prise ce soir.

Et juste un élément pour dire, parce que je ne suis pas sûr de pouvoir le dire après : nos services juridiques, qui sont extrêmement prudents pour les élus, et après tout on ne peut que s'en réjouir, nous disent que les élus qui représentent la ville au sein de la SEMOP, il est préférable qu'ils ne prennent pas part au vote parce que la SEMOP est une forme particulière de SEM. Et autant pour les SEM classiques, il est dit qu'un élu peut, même s'il siège au sein de la SEM, participer au vote, mais concernant la SEMOP, ce n'est pas explicitement écrit noir sur blanc. Donc, les services juridiques nous disent : « Par précaution, ne prenez pas part au vote. » Voilà.

M. DESCHAMPS : Merci. Nous allons voter contre, mais pas pour les mêmes raisons que nos collègues de gauche.

La SEMOP, ma foi, c'est une bonne chose. C'est une bonne chose parce que quand on gère une ville ou quand on est agent municipal, on ne sait pas forcément tout faire et il y a des métiers très spécifiques sur lesquels nos agents ne sont pas les mieux formés et les mieux à même de gérer, comme pour les transports, comme pour les piscines, comme pour un réseau de chaleur. Ce n'est pas cette raison qui va nous faire voter contre.

Il y a deux raisons qui vont nous faire voter contre.

La première, c'est que vous avez refusé que nous soyons au conseil d'administration et que donc nous ayons un regard sur ce qui se fait à l'intérieur de la SEMOP. Et donc, par conséquent, vu que nous n'avons pas d'œil et d'oreille à l'intérieur du CA, nous allons voter contre.

La deuxième raison, c'est que même si le concept de SEMOP est intéressant, ce qu'on a pu constater quand même sur les trois dernières années, c'est que bien souvent, ça me remontait aux oreilles, Madame le Maire, vous n'étiez pas contente de la façon dont ENGIE gérait les travaux sans vous prévenir, sans prévenir la ville, en faisant un peu comme elle le souhaitait et les Amiénois se retrouvaient, un matin, comme ça, en allant travailler, avec une rue barrée, des trous. Et cette manière de faire, moi, elle me pose la question sur la gouvernance, sur la

manière dont le président de cette SEMOP est en capacité d'être aussi donneur d'ordres et d'être aussi personne qui freine les ardeurs, parfois, de ce partenaire.

Donc voilà les deux raisons pour lesquelles nous allons voter contre cette délibération.

MME RODINGER : Merci.

Donc moi, je voudrais compléter les propos, dans un premier temps, de Benoît. Effectivement, quand il s'est agi de choisir les partenaires, il faut rappeler que l'ancien projet de la municipalité dont vous parliez, Madame DELATTRE, n'était pas ambitieux. Je suis désolée. Voilà. Il ne faisait juste que raccorder les deux réseaux de chaleur existants et encore, il faisait juste un mixte énergétique avec la biomasse. Et quand il s'est agi, effectivement, de trouver un partenaire, on leur a demandé en premier d'être plus innovants déjà parce que la biomasse, on commençait déjà à en parler beaucoup et ce n'est pas l'unique source de production. Donc, ils se sont un peu cassé les méninges, on va dire, et ils nous ont produit la pompe à chaleur, la PAC, c'est-à-dire c'est la récupération des calories des eaux usées, vous voyez, qui créent des calories et qui créent la chaleur. Donc, voilà pourquoi on a choisi ce partenaire déjà. C'était un gros point. Voilà, tout ça pour dire que c'est un projet ambitieux.

Mais moi, je voulais aussi répondre à Renaud DESCHAMPS qui parlait de rénovation énergétique, enfin du lien que l'on y met, puisqu'effectivement on va financer les projets des particuliers, mais on finance avec la redevance des espaces publics de l'ordre de 300 000-400 000 €. Donc, admettons que l'entreprise baisse sa rentabilité effectivement du fait du surcoût. Ce qui nous tient à cœur, nous, déjà, c'est qu'on ne touchera pas ces 400 000, voire on peut même les augmenter pour les particuliers pour la rénovation énergétique déjà. Ce ne sera pas grevé. Non seulement ça. En plus, nous, ce qui nous tient à cœur aussi, c'est l'environnement et ce mixte de cinq énergies renouvelables qui est une première en France d'ailleurs. Donc ça, ça nous tient à cœur. Et ce qui nous tient à cœur, c'est de ne pas augmenter les prix parce qu'effectivement ce ne sera pas répercuté sur les prix. Tout ça pour dire à Monsieur DESCHAMPS que vous n'avez pas le monopole du cœur.

MME FOURE : Un petit mot donc pour répondre à mon tour et donc pour préciser que si en effet il y a eu des moments où je n'étais pas satisfaite de la façon dont les travaux se réalisaient, ce n'était pas du tout parce que les travaux se réalisaient sans que nous ne soyons informés et sans que les riverains ne soient informés. Pas du tout. C'était au contraire parce que je trouvais que ça n'allait pas assez vite. Je me souviens d'un été, ça devait être il y a deux ans, où à partir du 1^{er} août, j'ai fait des réunions, Benoît s'en souvient, toutes les semaines, moi-même, je les présidais moi-même, toutes les semaines, avec la direction de la SEMOP parce qu'il fallait qu'on tienne les choses en disant : « Ce n'est pas possible que ça n'avance pas plus vite, les travaux. Il faut qu'à la rentrée il y ait un certain nombre de travaux qui soient terminés. » Et d'ailleurs, pour tout vous dire, la direction de la SEMOP a été, comment dire, modifiée depuis, renforcée aussi. Et donc, je pense que les efforts conjugués que nous avons réalisés, Florence RODINGER, Benoît MERCUZOT et moi, n'ont pas été vains. Donc, c'était vraiment dans ce sens-là et voilà, ça me semble très important de le dire.

J'ajoute aussi que le mixte énergétique qui est proposé par la SEMOP est extrêmement intéressant. On a maintenant, Florence l'a dit, cinq sources d'énergies renouvelables différentes et ainsi on peut répondre encore mieux aux besoins des habitants de notre ville. J'en veux pour preuve que nous avons dû construire une chaufferie bois, qui se trouve chemin de Vauvoix, et qui a été réalisée justement pour faire face à l'afflux de demandes de raccordement au réseau de chaleur. Je pourrais vous donner des tas d'exemples de copropriétés privées, des exemples

d'institutions qui sont sur le point de se raccorder, encore à l'instant où je vous parle, ou qui ont décidé de se raccorder d'ores et déjà. Voyez les travaux qui se réalisent aux abords de la gare. C'est justement pour permettre ce que moi j'appelle dans mon langage non technique la boucle de ce réseau de chaleur de se réaliser.

Donc moi, je suis très heureuse de voir que la SEMOP commercialise mieux que ce qui était imaginé et donc, même si elle baisse sa rentabilité, elle travaille sur un nombre beaucoup plus important de clients que ce qu'elle avait imaginé à l'origine et parce qu'aussi, il faut bien le reconnaître, chacun est aujourd'hui beaucoup plus sensible aux préoccupations environnementales qu'il ne l'était encore il y a 5 ou 6 ans, au début, quand nous avons été très innovants et très précurseurs dans ce domaine. Donc moi, je me réjouis que notre SEMOP Amiens Énergies se développe de cette façon.

Je voudrais rappeler enfin que 2,3 millions €, là, ça n'est pas négligeable, bien sûr, comme somme, mais rapportés aux travaux qui sont réalisés, je vous rappelle qu'on était partis sur des travaux de 60 millions € qui, si nous l'avions fait en régie, auraient dû être financés en totalité sur le budget de la ville. Et ce n'est pas exactement la même chose que de voir ces travaux réalisés par l'intermédiaire de la SEMOP dans laquelle nous avons simplement une participation de 34 % qui nous permet en effet de peser comme minorité de blocage, ainsi que ça a été expliqué précédemment.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ?

ADOPTE

Observations :

*MM. MERCUZOT, BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER n'ont pas pris part au vote.
M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER) Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MELNISANCOT ont voté contre.*

MME FOURE : C'est Florence RODINGER qui reprend la parole. Ah ! Une interruption de séance de deux minutes, me dit-on, nous permettrait de réinitialiser les micros. Donc, je vous propose deux minutes, pas plus. Est-ce que ça remarque ? Oui ! Formidable. Mes chers collègues, je vous invite à reprendre place. Ce n'est pas fini. Merci aux services techniques.

55 - AMSOM HABITAT. ILOT BOLLORE. AVENUE MENDES FRANCE. CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : L'AMSOM, tout le monde doit le savoir maintenant, mais il s'agit d'une fusion entre l'OPSOM et l'OPAC.

Donc, l'AMSOM Habitat se porte acquéreur de 45 logements au sein de l'ensemble immobilier « Emergeance », commercialisé par Bouygues Immobilier et situé sur l'îlot Bolloré 2, avenue Pierre Mendès France à Amiens, sur un terrain de 7 800 m².

Le projet est signé par l'agence amiénoise Richard Architecture et son prix de revient de l'opération s'élève à 6 435 617 €, soit 143 013,69 € par logement.

Le programme global comporte 152 logements, répartis sur 5 bâtiments. Les autres logements sont proposés en accession libre, favorisant ainsi la mixité sociale.

La livraison était prévue durant le premier trimestre 2022. La crise sanitaire ayant impacté le planning prévisionnel, le promoteur a annoncé un report de livraison durant le deuxième trimestre 2022.

Il est donc proposé le versement par la ville d'Amiens à l'AMSOM Habitat d'une participation de 128 000 €, et l'approbation du projet de convention à passer avec l'AMSOM Habitat précisant les conditions de versement de cette subvention.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y.

MME DESBUREAUX : Madame le Maire, je profite des délibérations sur le logement pour vous alerter sur la fin de la trêve des expulsions locatives ce jour, 10 juillet. Nous vous demandons qu'aucune expulsion sans relogement n'ait lieu à partir de demain sur le territoire d'Amiens.

La crise sociale et économique ne s'arrête pas avec la fin de l'état d'urgence sanitaire et notre ville est durement frappée par la pauvreté et la précarité. N'en rajoutons pas en mettant des gens à la rue.

Madame le Maire, pouvez-vous en prendre l'engagement publiquement ce soir ? Le budget de la ville, que vous présentez comme bien géré, doit permettre de financer un plan d'urgence sociale, notamment pour garantir un toit pour tous et toutes.

MME FOURE : Je vais vous répondre qu'en ce qui concerne l'AMSOM, sur lequel nous avons un poids puisque c'est notre organisme d'habitat locatif aidé, il y a une commission de prévention des expulsions de façon à ce qu'on n'expulse les personnes que si elles sont véritablement de mauvaise foi. En revanche, lorsque les personnes ont des conditions de vie qui sont difficiles, on trouve toujours des solutions pour les reloger parce qu'il y a aussi, comme vous le savez, le droit au logement qui s'applique et c'est bien normal. Voilà ce que je peux vous répondre. Donc, pour ce qui nous concerne, nous appliquons l'humanité qui est indispensable évidemment.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur la délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - AMSOM HABITAT. RUE RIGOLLOT. ACQUISITION EN VEF A DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (6 PLAI, 10 PLUS ET 4 PLS). PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : AMSOM Habitat se porte acquéreur de 20 logements collectifs au sein de l'ensemble immobilier « Coeurville », commercialisé par Edouard DENIS, au n°3 de la rue Rigollot à Amiens, dans le quartier Saint Anne, sur un terrain de 3 238 m² qui accueillait anciennement l'usine « Textiles Manufactures Picardie ».

Le prix de revient de l'opération s'élève à 1 941 513 €, soit 97 075,65 € par logement, et la livraison est prévue pour décembre 2021.

Le programme global comporte 61 logements collectifs, répartis sur 3 bâtiments, et 66 stationnements. Les logements des bâtiments A et B sont proposés en accession libre par le promoteur, favorisant ainsi la mixité sociale.

Il est donc proposé le versement par la ville d'Amiens à AMSOM Habitat d'une participation de 64 000 €, et d'approuver le projet de convention à passer avec AMSOM Habitat précisant les conditions de versement de cette subvention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

57 - IMMEUBLE QUAI BELU. ACQUISITION.

MME VERRIER : Je vous propose d'approuver l'acquisition de l'immeuble sis 23 quai Bélu à Amiens, cadastré section AC n° 93 pour 418 m², appartenant aux Consorts DUQUEF, moyennant le prix de 60 000 €.

En premier lieu, la maîtrise foncière de la partie jardin permettra de poursuivre les réflexions menées sur l'aménagement du site.

Et en second lieu, la maison pourra accueillir une association visant à promouvoir la culture picarde, condition essentielle pour l'accord des Consorts DUQUEF.

Une division parcellaire sera réalisée afin de dissocier la maison et le jardin, et un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans sera ensuite consenti à une association visant à promouvoir la culture picarde.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Oui. Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui, concernant l'acquisition de l'immeuble, je connais un peu le projet. C'est, je pense, un bon projet parce que le quartier Saint-Leu doit redevenir un quartier vivable, apaisé pour ses habitants, mais il reste aussi un enjeu de tourisme important. Et nous, nous pensons que la réimplantation de petits commerces, d'artisans, pourrait permettre de renouer avec l'histoire de ce quartier.

On sera vigilants par rapport à cette histoire de parcelle-jardin qui finalement va rejoindre effectivement des parcelles qui appartiennent déjà au domaine, notamment derrière la Lune des Pirates. Il y a un certain nombre de parcelles de jardins ou de bâtiments un petit peu quasi désaffectés. Donc il y a effectivement, ici, un site important stratégique par rapport au devenir de ce quartier et on espère qu'on ne verra pas, notamment sur l'îlot des antiquaires, fleurir des bâtiments à usage de logements, vous savez mini logements, maxi loyers et défiscalisations à gogo.

Bon, voilà, c'est simplement, voilà, on sera vigilants parce que, vous le savez, c'est un site stratégique.

MME FOURE : Annie VERRIER, un mot.

MME VERRIER : Oui. Non, j'entends et je précise pour ce point particulier qu'en effet par rapport aux commerces, comme vous évoquiez, Monsieur, ça, ça ne sera pas possible puisqu'en effet l'accord des vendeurs est associé à la nécessité d'avoir une action sociale avec la culture picarde, ce qui, je pense, pourra convenir à tous et à toutes.

MME FOURE : Merci, Annie.

Moi, je voudrais rajouter simplement qu'on ne peut pas dire une chose et son contraire. On ne peut pas à la fois dire qu'on est pour l'environnement et qu'on veut reconstruire la ville sur la ville, et en même temps dire qu'on ne veut pas qu'il y ait, le cas échéant, des logements qui se construisent à un endroit. J'entends bien qu'il s'agit de ne pas construire n'importe quel type de logement, qu'il ne s'agit pas de faire de l'empilage, si vous me permettez l'expression, de logements pour vraiment forcer le trait. Mais quoi qu'il en soit, je pense qu'on a encore des endroits dans la ville où on peut construire parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont besoin de logements décents dans notre ville. Vous le savez et je sais que vous êtes d'accord avec moi. Il faut du logement pour toutes les catégories d'habitants, pour toutes les catégories de familles.

Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Madame le Maire, je ne dis pas le contraire. Je suis, vous le savez, bien placé pour construire la ville sur la ville et c'est mon souhait, et on le défendait notamment sur les berges de se réapproprier un peu la ville entre Saint-Maurice et Montières. Et vous le savez comme moi : il y a des enjeux aussi à cet endroit-là d'avenir au-delà du mandat.

Non. C'est simplement que pour nous ce site mériterait... Il y a assez peu de jardins en fait à Saint-Leu. Ils sont une richesse et ce site mériterait autre chose que du logement. Et je sais très bien que cette maison avec une dame qui a défendu la culture picarde, et vous voyez cette toute petite maison qui...

MME FOURE : Toute petite.

M. PRADAT : ... qui reste encore dans son jus, avec des hauteurs sous plafond très basses, qui relève un peu de comment les gens habitaient sur ce site, est à maintenir et je trouve que c'est une très bonne chose.

Je ne parlais pas de commerce ou d'artisanat à cet endroit-là, mais plutôt de ce que je viens de dire, c'est-à-dire sur l'arrière du terrain. Là, vous voyez en vert, il y a des... en vert foncé aussi des hangars et une ancienne... Derrière la Lune des Pirates, il y a des sites qui permettraient de rentrer dans ces jardins, dans des cœurs d'îlot, et d'y découvrir autre chose que du logement à cet endroit-là me paraît stratégique.

MME FOURE : Quoi qu'il en soit, la délibération qui vous est soumise porte sur l'acquisition de cette maison de Madame DUQUEF que bon nombre d'entre nous ont connue et dont ils connaissaient l'attachement au quartier Saint-Leu. Et il me semble logique que ses héritiers, fidèles à ce qu'elle souhaitait, ne voient pas la maison dont elle était propriétaire vendue pour la transformer en bar ou que sais-je encore, mais au contraire pour la garder dans son caractère authentique de maison amiénoise traditionnelle. Et c'est bien l'objectif et c'est bien la raison pour laquelle les héritiers ont accepté de nous vendre cette maison.

On peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE se sont abstenus.

58 - RUE DES DEUX-PONTS. ACQUISITION DE PARCELLE.

MME VERRIER : Je vous propose d'approuver l'acquisition d'un terrain boisé cadastré section IK n° 192, d'une superficie de 860 me², situé rue des deux-ponts à Amiens, appartenant aux Consorts BLED, moyennant le prix de 690 €, c'est-à-dire 80 centimes le mètre carré.

Cette parcelle représente une opportunité intéressante qui permettra de poursuivre la constitution de réserves foncières dans ce secteur en développement.

Par ailleurs, son acquisition contribuera à préserver les espaces à forte valeur environnementale. En effet, sa situation en lisière de zone à dominante humide au PLU participe au bon fonctionnement écologique et à la continuité de la trame verte et bleue du territoire.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

59 - IMMEUBLE SIS 69 RUE RENE ET MARCELLE SOHO. CESSION.

MME VERRIER : La ville d'Amiens avait acquis l'immeuble en 1992 dans le cadre du projet « pénétrante Est » qui est aujourd'hui abandonné. Il s'agit d'un logement de type F4 de 73 m² de surface habitable bâti sur une parcelle de 156 m², donc rez-de-chaussée, séjour, cuisine, WC, salle de bains et étage avec 3 chambres et des combles non aménagés. Il y a également des dépendances et un espace de stationnement. C'est un immeuble qui est vacant depuis 2017. Et Monsieur José DUPONT a manifesté son vif intérêt pour cette maison pour en faire sa résidence principale et il propose d'acquérir le bien en cause moyennant le prix de 96 000 € qui entre dans l'estimation des Domaines. Donc, il est proposé de céder ce bien à Monsieur José DUPONT moyennant le prix principal de 96 000 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

60 - PARCELLES RUE OLIVIER DE SERRES. ACQUISITION.

MME VERRIER : Là, c'est la SA SNCF VOYAGEURS qui a proposé à la ville d'Amiens l'acquisition de parcelles qui lui appartiennent situées rue Olivier de Serres sur lesquelles étaient précédemment édifiés des boxes de garages, formant un ensemble d'une superficie d'environ 1 500 m² bordé d'arbres remarquables qui doivent être conservés.

La conservation d'îlots de fraîcheur en cœur de ville est un enjeu primordial dans l'adaptation de la ville aux fortes chaleurs qui risquent de s'amplifier à l'avenir. Par ailleurs, le tissu relativement dense du quartier Saint-Acheul crée des besoins en matière de petites poches de stationnement. Donc pour ces raisons, des aménagements d'espaces végétalisés ouverts au public et d'un espace plus minéral permettant de gérer les conteneurs d'apport volontaire ainsi que quelques places de stationnement peuvent être envisagés sur cette emprise.

Un travail de concertation sera mené avec les riverains lorsque la collectivité sera propriétaire du terrain.

Le service des évaluations domaniales a estimé le bien en cause à 392 000 € et la SA SNCF VOYAGEURS a maintenu son offre de 140 000 €. Donc, il est proposé d'approuver ce projet d'acquisition.

MME FOURE : Oui. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Habitant en proximité immédiate, je ne participerai pas au vote.

MME FOURE : Ce n'est pas obligatoire.

M. DESCHAMPS : Mais je tiens à le faire.

MME FOURE : Libre à vous. Pas de problème.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS n'a pas pris part au vote.

61 - RUE ROBERT LE COQ. AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE TOURNE-A-GAUCHE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : La rue Robert Le Coq, c'est la liaison de la rue d'Abbeville à l'A16 et elle est très empruntée par le réseau Ametis, les poids lourds et elle est traversée par la ligne SNCF Amiens / Boulogne-sur-Mer, avec un passage à niveau.

Je rappelle qu'il y a des travaux qui ont été réalisés en 2018. Ça a amélioré le franchissement du passage à niveau et ça avait pour but aussi d'éviter les remontées de file vers le sud.

Les aménagements réalisés, néanmoins, n'ont pas répondu entièrement à l'objectif de sécuriser le franchissement du passage à niveau, et il est proposé la réalisation de travaux permettant la création d'une voie centrale depuis la rue Edouard Lucas jusqu'à la rue du Champ de Tir.

Un coût prévisionnel de l'opération de 200 000 € pour lequel il est demandé la participation de la ville d'Amiens via un fonds de concours de 30 % du montant HT des travaux, soit 50 000 €.

Je propose donc d'approuver les partis d'aménagements, la convention de fonds de concours à intervenir, et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

Des négociations seront à engager avec la SNCF puisqu'il faudra acquérir une emprise de 14 m² nécessaire pour ce projet.

MME FOURE : 14 m² ! Waouh ! Oui. D'accord. Pardon. Allez-y, Madame.

MME DESBUREAUX : Alors, je précise tout d'abord que nous ne sommes évidemment pas contre la réalisation de ces travaux. Les élus communistes sont en revanche opposés aux fonds de concours systématiques pour certaines des compétences transférées des communes vers la communauté d'agglomération pour la voirie d'intérêt communautaire. Excusez-moi.

MME FOURE : La parole est à Madame DESBUREAUX, s'il vous plaît.

MME DESBUREAUX : Les équipements culturels et sportifs. Cette possibilité doit rester l'exception, par exemple pour des investissements d'ampleur comme un transport collectif en site propre, comme le BHNS, ou sur proposition des communes pour une prestation particulière demandée excédant un niveau de prestation standard.

Si la métropole refait une voie d'intérêt communautaire en respectant une prestation standard, ce qui relève de sa compétence, il n'y a aucune raison de faire intervenir ici un fonds de concours. Les communes ont transféré des compétences à la métropole et celle-ci doit les assumer. D'ailleurs, chaque commune prend en charge l'entretien de ses voiries communales sans aide de la communauté d'agglomération, même quand ses voies sont largement empruntées par les usagers métropolitains, par exemple, dans le quartier Saint-Acheul pour se rendre vers Longueau ou dans le quartier Saint-Pierre pour se rendre vers Rivery.

De même, notre ville ne bénéficie pas de fonds de concours d'Amiens Métropole pour l'action sociale ou pour rénover ses écoles, par exemple.

Chaque collectivité a ses compétences à assumer. C'est tout simplement une bonne gestion des finances publiques.

Lors du transfert des compétences communales à la création de la communauté d'agglomération en 2000, les charges correspondantes ont certes été transférées, mais les recettes également. Et vous trouverez dans le budget de la ville les sommes considérables qui sont annuellement versées par la ville à Amiens Métropole. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Pour nous, ces sommes pourraient être affectées au financement de nos écoles, crèches ou encore à la rénovation énergétique de nos bâtiments, ou alors il faut instituer une réciprocité.

MME FOURE : J'entends bien ce que vous dites. J'y répondrai après la prise de parole de Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Alors, je voulais revenir par rapport à ce projet sur le manque de concertation avec les riverains autour de ce projet de tourne-à-gauche. Effectivement, vous le disiez tout à l'heure, on est sur un axe qui est très passant et qui n'est pas adapté aujourd'hui. J'irai même jusqu'à vous dire qu'il est dangereux, étant moi-même riverain à proximité. Et dans la proposition qui nous est faite ici, il n'est tenu aucun compte du fait qu'on est à 100 mètres d'un collège, le collège Edouard Lucas. Et il me semble que sur cette question, on a sous-estimé les équipements nécessaires.

Il n'y a aucune concertation qui a été menée avec les cyclistes, notamment sur la question de l'accès au collège, puisqu'on a un certain nombre de jeunes qui viennent au collège en vélo, en trottinette, et que cette question n'a pas du tout été traitée sur la question de comment ils franchissent ces trois voies.

Alors effectivement, cette voie de tourne-à-gauche, moi, je propose une abstention sur cette question, mais c'est bien insuffisant.

Sur la question de comment ce projet a été pensé, effectivement, je pense que l'association des riverains et des parents d'élèves du collège et du collège eût été pratique.

Je tiens à votre disposition aussi la question de l'information qui a été faite aux riverains qui ne dit absolument pas au jour d'aujourd'hui, à part la date des travaux le 20 juillet, qui n'en précise pas la nature et qui n'en précise pas la nature du tout, qui ne fait aucune référence

effectivement à ce dont je vous parlais précédemment, et qui, par contre, prend bien la peine de spécifier à deux reprises qu'une signalétique sera mise en place pour accéder à un supermarché bien connu à proximité de cet endroit, et que de l'autre côté de la rue Edouard Lucas, on fera sauter un îlot qui va encore intensifier la circulation devant ce collège. On était précédemment, avant l'installation de ce supermarché, dans une rue qui était à sens unique. Les parents d'élèves du collège ont déjà eu affaire à l'installation à toute proximité du collège d'une station-service. Il me semble que ce n'est pas tout à fait sérieux en termes de prise en compte des besoins des enfants de ce quartier et des riverains.

MME FOURE : Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Oui, je vais parler de ce dossier parce que je le connais assez bien. Alain GEST et moi, on le connaît assez bien. C'est un dossier métropolitain. Moi, je vais essayer de vous parler de ce qui est sérieux justement.

Ça a été un point noir de la précédente mandature, extrêmement compliqué, puisqu'il s'est avéré qu'une première fois un bus s'est retrouvé bloqué sur cette voie ferrée et il a pu s'en dégager assez facilement. Et la deuxième fois, vous qui nous faites des leçons sur le sérieux vis-à-vis des enfants, il y a eu un bus scolaire qui s'est retrouvé bloqué sur cette voie, qui lui n'a pas réussi à se dégager, et grâce à l'extrême sang-froid du chauffeur qui a réussi à faire descendre tous les enfants par l'arrière, puis après à dégager son bus, etc., il a évité la catastrophe. Donc là, on a failli se retrouver sur une catastrophe extrêmement importante.

Alors, partant de ça, on a essayé de trouver des solutions. Dans un premier temps, on a supprimé le passage des bus à cet endroit-là, puisqu'on n'avait pas d'autre solution. Vous savez : une voie ferrée, c'est comme un fleuve, c'est comme un obstacle naturel. C'est franchissable que par très, très peu d'endroits. Quand on organise dans le tissu urbain un réseau de transports, il faut essayer ses points de collecte et ses points de distribution des voyageurs, ce qui fait que c'est un gros obstacle quand même quand on a une barrière naturelle.

Il n'y avait pas de solution immédiatement. On n'a pas pu trouver de solution pour passer finalement ailleurs parce qu'il y a très peu d'ouvrages d'art sur cette ligne sur Abbeville. Et donc on a détourné le bus.

Il y a eu immédiatement une réaction extrêmement importante des gens qui habitaient là parce qu'on isolait un quartier et en plus on rendait extrêmement difficile la desserte du collège. On rendait extrêmement difficile aussi le parcours au lycée de la Hotoie aussi, qui n'était pas très loin. C'était la même ligne de bus. Je pense, Monsieur DÉCAVÉ, que vous avez étudié parfaitement le dossier et vous connaissez exactement quelle était l'infrastructure du réseau à ce moment-là.

Donc, il y a eu une réaction très importante des parents d'élèves, que j'ai reçus à plusieurs reprises, comme j'ai reçu l'ensemble des riverains à plusieurs reprises, pour justement évoquer ce problème. On a réussi quand même à rassurer les parents. Ça n'a pas été simple. On les a rassurés. Donc la concertation – vous savez, la concertation, c'est vraiment la bouteille à la mer quoi – a été largement menée et je peux vous assurer que ça nous a pris beaucoup de temps et tous les acteurs ont été satisfaits par les dispositions qu'on a prises.

En conséquence, on a dû essayer de trouver des solutions techniques pour pouvoir finalement refaire passer le bus à cet endroit. Ça a été compliqué puisque l'ouvrage d'art est surélevé. Il

aurait fallu abaisser la voie ferrée en dessous, il aurait fallu abaisser l'ouvrage d'art. Il y avait aussi un projet d'électrification sous cette ligne. Je pense, encore une fois, que comme vous abordez le sujet, vous avez dû le travailler, et donc ça, c'était extrêmement compliqué, extrêmement coûteux, extrêmement long. Ça ne permettait pas d'être solutionné.

En conséquence, on a concerté l'ensemble des riverains, Monsieur, pour trouver une solution locale qui consistait finalement à aplanir un petit peu la forme de ce passage pour pouvoir justement éviter ce phénomène d'accroche par le châssis quand le bus passait. Pour ce faire, il y avait des voisins immédiats et on a dû avoir leur accord pour modifier la chaussée. Ça a été extrêmement compliqué puisque ça veut dire qu'on a ré-élevé le trottoir face à eux. Et il y a eu un long travail mené par les élus, l' élu de secteur, l' élu concerné en charge, le président de la métropole, et surtout les services pour pouvoir faire accepter ces solutions qui ont été acceptées par l'ensemble de ces riverains.

Alors, on peut toujours dire qu'il n'y a pas de concertation. Quand vous avez vu à peu près tous les habitants qui utilisaient la ligne de bus, quand vous avez vu les parents d'élèves, quand vous avez vu les représentants du collège que j'ai rencontrés à maintes reprises, quand on a eu la concertation faite aussi auprès de tous les riverains, je ne sais pas ce qu'on peut faire de plus. Je n'ai, à ma connaissance, après eu absolument aucun souci avec les modifications qui ont été entreprises et ça nous a permis de réinstaller le réseau de bus pour le plus grand bonheur des gens qui habitaient dans ce secteur.

La deuxième conséquence, c'est que moi, j'ai bien cru comprendre dans ce dossier, Madame le Maire, qu'on pourrait se retrouver de nouveau, parce que le flux a quand même augmenté, dans une situation dramatique où on aurait un véhicule ou plusieurs véhicules ou un véhicule, un bus éventuellement bloqué du fait du flux et on pourrait de nouveau se retrouver dans une situation tragique. Je ne souhaite à aucun élu le fait d'être réveillé un matin en lui disant qu'il n'a pas pris les décisions nécessaires sous le principe de la non-application d'un dogme mais vraiment... enfin, ce n'est même plus une réalité démocratique, c'est vraiment du dogme. C'est plus que du dogme. C'est une espèce de nouvelle religion qui consiste avec litanie à répéter toujours les mêmes mots « concertation, patati, patata ». Je souhaite à aucun élu de se réveiller un matin avec cette angoisse d'avoir été, un jour, responsable de la mort d'enfants dans un accident de train.

MME FOURE : La parole est à Nedjma BEN MOKHTAR. Ça ne marche pas ?

MME BEN MOKHTAR : En fait, Monsieur RIFFLART a presque tout dit. Mais je demandais à Monsieur, excusez-moi, je n'ai pas retenu votre nom, mais je ne sais pas où vous avez eu l'information parce que la concertation a été menée, comme l'a dit Monsieur RIFFLART, depuis le début du mandat, et tous les projets qui ont été construits, dont le supermarché dont vous parlez, tous les habitants ont été associés, donc soit au travers de réunions publiques sur les projets avec les promoteurs ou alors dans le cadre de visites de proximité.

Par contre, ce que je tenais à dire concernant le tourne-à-gauche ou alors la rue Edouard Lucas, il y a eu quand même de nombreux aménagements qui ont été effectués et qui n'ont pas été figés, c'est-à-dire qu'en fonction des problématiques qui ont avancé ou en tout cas de nouvelles problématiques qui ont été constatées par les riverains à partir des nouveaux aménagements, eh bien, on s'est adaptés. Pour exemple, devant le collège Edouard Lucas, il y a eu des barrières qui ont été ajoutées. Il n'y en avait pas. Il y a eu un plateau surélevé avec un terre-plein central qui a été aménagé. Et lors de la dernière visite de proximité à l'automne dernier, les riverains avaient demandé à ce qu'il y ait un cédez le passage, non pas un stop,

mais un cédez le passage à la sortie, direction rue Robert Lecoq, rue du Champ de Tir, justement pour répondre à la demande.

Donc, je vous promets qu'on a toujours été sur le terrain et à l'écoute des habitants de différentes manières d'ailleurs. Il y a aussi par mail, par rencontre avec les administrés au cas par cas en fonction de leurs problématiques. Et encore dernièrement, avant les élections en fait, il y a eu aussi un administré qui s'est manifesté et qui a bien entendu soulevé beaucoup de problématiques liées à la circulation dense, et les services de la direction des espaces publics suivent encore le dossier aujourd'hui pour vraiment répondre au plus près à ses demandes.

Donc vraiment, la concertation, comme l'a dit Monsieur RIFFLART, on l'a faite et de manière très rigoureuse. Et les services avec lesquels nous avons collaboré l'ont faite de manière très, très sérieuse. Voilà ce que je voulais vous dire.

MME FOURE : Merci. Alain GEST.

M. GEST : Je vais dire un mot parce que tout le monde a bien compris que dans les observations qui ont été faites, ça n'était pas tant le problème de la sécurité qui a été évoqué, mais c'était un autre sujet qui a été visé.

Je tiens à dire là-dessus que, puisqu'a été évoqué le fait que l'îlot central installé avenue de l'hippodrome pour justement interdire aux véhicules de tourner à gauche pour rejoindre la rue Edouard Lucas, et donc desservir plus facilement le supermarché, sera réaménagé une fois les travaux de la rue Robert Lecoq terminés. Je sais bien qu'en fait ce que vous auriez souhaité, Monsieur, c'est que ces travaux d'une longue durée et en empêchant toute possibilité d'accéder au magasin, c'est ça que vous auriez souhaité pour que ce magasin ait des difficultés, je le comprends bien. Chacun sait qui le dirige. Je n'ai rien à cacher là-dessus. Donc, maintenant je vous l'indique très clairement : les travaux, ils sont faits exclusivement pour des problèmes de sécurité. Ils sont indispensables parce que les bus, effectivement, lorsqu'il y a des bouchons, le matin et le soir, quelquefois, ou des voitures, restent installés sur la voie ferrée et si un train arrive à ce moment-là, effectivement il y a un accident. Voilà l'unique raison de ces travaux qui sont indispensables.

Les premiers travaux n'ont pas suffi. La capacité de réservoir en quelque sorte pour tourner avenue du Champ de Tir ou avenue Edouard Lucas, parce que ça marche dans les deux sens, n'était pas suffisante et c'est la raison pour laquelle on prévoit cet aménagement-là qui entraîne des travaux d'une durée de plusieurs semaines et qui donc sont destinés à régler définitivement le problème.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT. Le micro voisin ne fonctionne pas ?

M. MERCUZOT : Sur la question des fonds de concours, pardonnez-moi, on peut défendre la position qui a été défendue...

MME FOURE : Oui, oui, bien sûr.

M. MERCUZOT : Elle est évidemment acceptable en elle-même.

Quelques éléments quand même. Premièrement, le fait qu'Amiens paie à la métropole le coût des compétences exercées. Vous avez dans les chiffres qu'on a présentés tout à l'heure une ligne qui n'a pas bougé depuis 2000 : 10 420 000 €, c'est au fond ce qui a été calculé en 2000,

donc il y a 20 ans, pour compenser, pour qu'effectivement en 2000 le coût d'exercice par la métropole et la ville d'Amiens soit économiquement égal ; que la ville d'Amiens ne perde rien, que la métropole ne perde rien. Sauf que vous imaginez bien que l'exercice de compétences depuis 20 ans, exercé par la métropole, a évidemment augmenté. Donc, cette affaire de dire la ville compense à la métropole, oui, évidemment sur le principe, mais c'est gelé depuis 2020.

Ce qui semble important, c'est que toutes les communes soient traitées de la même façon. Ça n'a pas toujours été le cas, notamment durant la période 2008-2014. Il faut le dire. C'était à la tête du client, à la tête de la commune, à la tête de celui qui était à la tête de la commune. Bref.

Il y a une règle qui a été posée, qui est la même pour tous, pour toutes les communes : c'est la règle du fonds de concours et c'est une règle qui permet finalement à la métropole d'accroître encore le nombre d'investissements, le montant des investissements qu'elle réalise. Mais voilà, sur le principe on peut dire, comme vous l'avez fait, et d'autres l'ont fait avant vous dans cette assemblée : non, hors de question. Voilà. Un choix différent a été fait. Il est lui-même cohérent.

MME FOURE : Merci, Benoît, pour cette explication, mais je pense qu'à chaque fois qu'il y aura un fonds de concours, vous aurez cette position, comme l'avait avant vous Jacques LESSARD. Je pense que vous êtes dans cette logique, qui est respectable en effet, et donc je pense que l'explication a été faite et qu'à l'avenir on n'aura plus besoin de la faire. On comprendra les uns et les autres où nous sommes de part et d'autre.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération qui est utile pour la sécurité routière en effet ? Il suffit de passer une fois dans le quartier pour se rendre compte.

ADOPTE

Observations :

*M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS se sont abstenus.
Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.*

MME FOURE : C'était la dernière délibération inscrite. Il nous reste maintenant à examiner les vœux et questions orales.

62 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

62.1 - QUESTION ORALE PRESENTÉE PAR LE GROUPE DES ELUES COMMUNISTES, REPUBLICAINES ET CITOYENNES.

MME FOURE : Je passe la parole à Zoé DESBUREAUX pour qu'elle présente la question orale déposée par le groupe des élus communistes, républicaines et citoyennes.

MME DESBUREAUX : Je laisse la parole à Hélène DELATTRE qui va se charger de la présenter.

MME FOURE : Il n'y en a qu'un sur deux qui fonctionne manifestement.

MME DELATTRE : La crise sanitaire traversée par notre pays a mis en évidence les graves carences du service public hospitalier, malmené par les réformes imposées ces dernières années par les gouvernements successifs.

MME FOURE : Attendez. Ah oui ! Non. Pardon. Oui. Excusez-moi, c'est moi qui me trompe parce que j'avais vu d'abord vœu et non c'est la première question orale, ensuite on passera au vœu et ensuite à la deuxième question orale. Pardon, c'est moi qui vous ai interrompue. Je vous prie de m'excuser.

MME DELATTRE : Je vais reprendre, ce n'est pas grave.

La crise sanitaire traversée par notre pays a mis en évidence les graves carences du service public hospitalier, malmené par les réformes imposées ces dernières années par les gouvernements successifs. Les insuffisances de lits de réanimation, de moyens en personnel, de matériel de protection pour les personnels soignants ont conduit à mettre en danger la vie de ces derniers et celle de nombreux patients.

Si le système hospitalier, au bord de l'implosion, a pu faire face, c'est grâce à l'engagement sans faille, souvent au péril de leur vie, des médecins, des personnels infirmiers, des agents hospitaliers, ainsi qu'au transfert de patients dans des établissements d'autres régions, voire d'autres pays.

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, pilier essentiel de la protection sanitaire de notre région, n'a pas échappé à ces difficultés, et a dû lui aussi transférer des patients en surnombre vers les hôpitaux lillois.

Les déclarations du chef de l'État au cours de la crise ont laissé entendre que des mesures d'envergure seraient mises en œuvre pour ne plus revivre cette situation à l'avenir, notamment en cas d'une résurgence possible à court terme de l'épidémie.

Une nouvelle absence d'anticipation de la part des pouvoirs publics serait alors en effet inqualifiable !

Madame le Maire, en votre qualité de maire d'Amiens, vous siégez au conseil de surveillance du CHU d'Amiens, et il vous revient d'influer sur la stratégie de l'établissement et d'intervenir auprès de l'État pour obtenir des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Pouvez-vous informer notre assemblée sur les mesures concrètes prises par le CHU, en liaison avec les services de l'État, représentés par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ?

Augmenter, de manière pérenne, sa capacité en places de réanimation afin, d'une part, de permettre de faire face à une épidémie d'ampleur et, d'autre part, de garantir simultanément la prise en charge des autres patients, sans reporter ou interrompre leur parcours de soins ?

Pour garantir aux personnels soignants les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs métiers et leur protection ?

Pouvez-vous nous indiquer quelles démarches vous avez effectuées ou avez l'intention d'effectuer auprès de l'État pour obtenir les moyens correspondant à ces besoins ?

MME FOURE : Merci. J'espère que je vais vous donner quelques éléments d'explication. En effet, non seulement je siége au conseil de surveillance du CHU, mais je le préside.

Alors, si le CHU d'Amiens Picardie, l'un des deux CHU de notre région Hauts-de-France, a effectivement transféré une dizaine de patients vers le CHU de Lille, la cause n'était pas un surnombre de patients à Amiens. Il s'est agi d'une stratégie qui s'est avérée tout à fait

pertinente. D'une part, cette décision permettait de libérer des places pour d'éventuels nouveaux patients qui auraient pu arriver le week-end suivant, la vague étant annoncée. Cela n'a pas été le cas mais il était nécessaire de prévenir ce risque. D'autre part, cette stratégie a été déterminante pour permettre la prise de conscience au plus haut niveau de l'implication du CHU Amiens-Picardie en termes de prise en charge de patients et ainsi appuyer le déblocage d'équipements de protection individuels et de médicaments pour les réanimations, ces dispositifs étant gérés pas le niveau national.

Dois-je vous rappeler que les deux premiers patients décédés en France de la Covid-19, ont été des patients accueillis au CHU d'Amiens, l'un venant de Compiègne et l'autre venant de Seine-Maritime ?

Ces transferts ont été organisés en parfaite concertation et collaboration entre les équipes des deux CHU, qui ont ainsi travaillé ensemble de manière remarquable, et pour ma part, j'espère que ce travail en commun va se poursuivre à l'avenir.

Le CHU Amiens-Picardie a été particulièrement exemplaire sur la gestion de cette crise et les organisations syndicales du CHU ont tenu à souligner, lors du dernier conseil de surveillance de l'établissement qui s'est tenu il y a quelques jours, l'implication et la stratégie de la direction qui a permis d'avoir toujours de l'avance sur l'arrivée des patients, organisé les services et la logistique afférente et notamment la location des équipements aux personnels.

Le CHU Amiens-Picardie avait anticipé la crise Covid en demandant, dès 2019, une augmentation de sa capacité de lits de soins critiques. En effet, historiquement doté de 26 lits de surveillance continue et de 52 lits de réanimation, le CHU avait sollicité auprès de l'ARS une augmentation de capacité à hauteur de 10 lits de réanimation et 6 lits de surveillance continue. Cette demande a obtenu un avis favorable de l'ARS en début d'année 2020, juste avant la crise. C'est plutôt donc bien tombé.

Durant la crise Covid, il faut souligner que le CHU a réussi à doubler sa capacité de lits de soins critiques, en installant des chambres de réanimation et de soins continus au sein de blocs opératoires et de salles de réveil, en formant à ces postes les infirmiers de blocs opératoires en début de crise grâce à SIMUSANTÉ et avec l'implication sans faille des anesthésistes. Et là aussi, je tiens à souligner la réactivité, la souplesse aussi et l'adaptabilité de l'ensemble des personnels du CHU qui a été vraiment remarquable.

Il faut préciser que le CHU a pu maintenir toutes les spécialités pendant la période Covid. Tout patient nécessitant une hospitalisation pour sa pathologie a pu être pris en charge, et je parle en sachant que dans la salle il y a plusieurs personnes qui peuvent, qui pourraient compléter ce que je dis de manière beaucoup plus utile et pertinente que ce que je peux en dire.

Pour l'avenir, qu'il s'agisse d'une éventuelle deuxième vague ou toute autre crise similaire, le CHU Amiens-Picardie est actuellement en cours d'augmentation de ses stocks stratégiques, pour disposer d'environ deux mois d'avance sur la base d'une consommation de crise accrue, sur les médicaments, notamment de réanimation, comme les curares, le propofol, l'hypnovel, etc., et de l'ordre de trois mois s'agissant des équipements de protection individuels des personnels.

Enfin, en termes de locaux, il faut souligner que si le CHU a pu s'organiser pour la crise Covid, c'est en partie grâce à une disponibilité foncière sur le site Nord. C'est sur ce site, par l'extension de l'unité de pathologie infectieuse, que les premiers patients ont été accueillis immédiatement.

Toutefois, le CHU Amiens-Picardie avait bien avant la crise Covid prévu de disposer d'une unité de 7 lits réfléchis sous l'angle des crises hivernales, unité prévue dans le cadre des travaux de rénovation du Fontenoy sur le site Sud. Ainsi, compte tenu de l'expérience de cette crise, le CHU Amiens-Picardie a prévu de demander à l'ARS une augmentation capacitaire de l'unité hivernale ou « unité crise », que je ne manquerai pas d'appuyer évidemment. Le plan de relance et d'investissement dans les hôpitaux annoncé au niveau national peut légitimement permettre une issue positive à cette demande.

Voilà ce que je pouvais vous apporter comme éléments. Donc en effet, ça nous permet de dire ici, publiquement, combien nous sommes tous redevables à l'ensemble des personnels médicaux et hospitaliers d'avoir tenu les rênes et de ne pas avoir craqué ni physiquement, ni psychologiquement durant cette crise terrible qu'ils ont vécue. Et je pense qu'il y a eu des efforts considérables qui ont été faits tant par l'administration que par l'ensemble des personnels qui ont été, encore une fois, comme je le disais tout à l'heure, parfaitement réactifs, parce qu'eux aussi ont le sens du service public chevillé au corps, comme nos agents dont j'ai parlé tout à l'heure.

62.2 - VŒU - POUR UNE REFORME DE LA DÉMOCRATIE LOCALE.

MME FOURÉ : Je passe la parole maintenant à Émilie THÉROUIN pour le vœu qu'elle présente.

MME BECKER : Alors, n'en déplaise à Monsieur RIFFLART qui préférerait certainement régner du haut d'une tour sans écouter le peuple, nous devons nous interroger sur la crise démocratique que nous venons de subir.

Lors du conseil municipal d'installation, nous avons, toutes et tous, déploré le taux d'abstention record aux dernières élections.

Face à ce constat, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de donner des gages aux habitantes et aux habitants, et cela commence par redonner de l'intérêt à nos concitoyennes et concitoyens aux débats municipaux.

Pour que ces débats démocratiques puissent exister, il est essentiel que les diverses visions politiques puissent s'exprimer et se faire entendre au sein du conseil.

C'est pourquoi, dans un esprit de travail collectif, Amiens c'est l'tien sollicite l'adoption d'un vœu portant sur une charte du respect de la démocratie locale que vous avez sur vos écrans.

MME FOURÉ : Merci, Madame. En fait, cette charte que vous présentez comme une charte du respect de la démocratie locale, ce n'est pas une charte de respect de la démocratie locale. C'est une charte des droits de l'opposition. Donc, soyons clairs.

Je vous donnerai la parole après, Madame. On est dans un vœu, donc il y a un débat. Il n'y a pas de problème.

Moi, ce que je voudrais vous dire, c'est que sur certains aspects, je ne peux être que d'accord. Il y a d'ailleurs un certain nombre d'éléments qu'on pratique déjà. Je pense, par exemple, sur la présidence de la commission des finances : on vous a laissés présider la commission des finances, ça nous semblait une bonne idée. Je ne vais pas revenir dans le détail sur les différents articles de cette charte, mais il y a un certain nombre d'éléments qui sont beaucoup moins acceptables.

Donc, je pourrais vous dire simplement que bien sûr nous partageons l'idée de refonder la participation citoyenne et de renforcer toujours plus la démocratie locale. C'est indispensable en effet. Mais pour cela, il convient non seulement de respecter les règles de conduite démocratique entre les élus du groupe Amiens ensemble et l'opposition, comme vous le dites, mais il faut aussi s'interroger sur la façon de faire participer l'ensemble des acteurs amiénois et ne pas traiter que de la question de l'opposition.

Notre charte de la démocratie locale ne se construira pas par un seul groupe politique, mais bien dans une large concertation avec l'Union des comités de quartier, avec les 26 comités de quartier, avec les représentants des conseils citoyens, avec les acteurs du monde associatif.

Cette charte, elle définira les règles de la démocratie participative, parce que c'est important, de la concertation, de la consultation des habitants. Elle visera à encourager toujours plus la participation citoyenne par la mise en place d'un budget participatif ou encore par la journée citoyenne que nous mettrons en place.

En ce qui concerne l'expression et la prise en compte des opinions des groupes politiques au sein du conseil municipal, vous savez bien que je n'ai pas l'habitude d'écarter le débat démocratique. Enfin, je n'ai pas cette réputation-là, je pense. Et j'ai souhaité, comme vous me l'avez demandé, vous attribuer la présidence de la commission des finances afin de mettre en œuvre véritablement la plus grande transparence dans la gestion des deniers publics. Ça paraît logique.

Vous bénéficiez d'une tribune d'expression libre dans le JDA chaque mois et sur le site Internet de la collectivité également. Je l'ai dit lorsque j'ai reçu les têtes de liste la semaine dernière.

Nous vous donnons l'opportunité de siéger dans de nombreuses commissions de la ville pour vous informer du suivi des dossiers.

Et puis bien sûr, c'est dans cette assemblée que les débats s'instaurent, mais j'organiserai aussi chaque mois des réunions avec les présidents des différents groupes politiques siégeant au conseil municipal pour recueillir leurs avis.

Donc, en substance, même si je peux agréer avec un certain nombre de remarques qui sont faites dans cette charte, dans ce que vous appelez la charte de la démocratie locale, je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments qui font que je ne souhaite pas voter ce vœu.

Et en plus de ça – je termine par là parce que ce n'est pas l'argument le plus important – comment imaginer que je demande à ma majorité de voter un vœu pour que je mette en place une charte de la démocratie locale quoi ? Ça n'a pas beaucoup de sens.

Donc, j'ai bien compris que vous souhaitiez aborder le sujet de la démocratie locale dans cette assemblée. Ça me semble normal. Il y a d'autres façons de le faire peut-être que sous la forme d'un vœu de cette nature.

Donc moi, ce que je vous propose très concrètement, c'est que, comme je l'ai dit en début de séance, nous abordions, d'ici l'automne, une réforme de notre règlement intérieur pour le toiletter et pour voir comment on peut l'améliorer. On fera un petit groupe de travail, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, ce qui nous permettra d'avancer.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Mais évidemment la parole est libre si les uns et les autres souhaitent s'exprimer.

Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Merci, Madame le Maire. Juste une réflexion : cette proposition de charte de la démocratie locale sans un seul mot sur les habitants ou comités de quartier ou conseils des habitants, j'étais vraiment surprise.

MME FOURE : Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Je crois que j'ai été claire au départ quand j'ai évoqué cette charte : c'était d'indiquer qu'il y avait une grave crise démocratique aujourd'hui et que pour que les gens s'intéressent à nouveau à la politique, il faut que les méthodes, elles changent. Or, les méthodes, elles ne pourront changer que si justement les élus d'opposition ont une place dans ce conseil municipal. Et aujourd'hui, on le voit encore lors de... Vous dites que nous pouvons être membres de commissions, mais on voit qu'au fil des commissions les règles changent. Donc, je suis désolée. On n'a pas la minorité de blocage malheureusement, comme ça pourrait arriver, mais en tout cas, si on veut que la politique aux yeux des habitantes et des habitants, comme vous en parlez, elle... Pour que cette crise-là se stoppe ou en tout cas qu'on fasse tout pour que ça change parce qu'avoir été élus avec si peu... J'entends parler, donc je m'arrête. Avoir été élus...

MME FOURE : Madame, c'est moi qui préside la séance et vous avez remarqué que quand, parfois, je trouve qu'il y a un brouhaha, je sais remettre de l'ordre. Là, pour l'instant, il me semblait que vous pouviez parler très facilement et que rien ne s'opposait à ce que vous poursuiviez. Alors allez-y.

MME BECKER : Je n'arrive pas à parler quand j'entends parler à côté de moi, c'est juste ça.

MME FOURE : Oh là là ! Il me semblait pourtant que vous aviez été habituée à parler avec beaucoup de bruit autour de vous.

MME BECKER : Non, non, quand je prends la parole, je n'arrive pas à me concentrer si...

MME FOURE : La parole est à Madame BECKER s'il vous plaît.

MME BECKER : Je crois vraiment qu'il serait souhaitable qu'une charte soit votée parce que même quand je prends la parole, d'autres parlent en même temps, donc bon. Ce n'est pas si grave. Ce n'est pas si grave, je ne vais pas en faire un fromage. Mais en revanche, il y a un gros, gros problème au niveau de la participation et au niveau de l'abstention. Ça, je pense qu'il faut que chacun et chacune en prenne la mesure et c'est l'objet aujourd'hui, et ça commence par le fonctionnement au niveau du conseil municipal.

MME FOURE : Je pense que le fonctionnement du conseil municipal est parfaitement démocratique et je passe la parole à Mathilde ROY.

MME ROY : Merci, Madame le Maire.

Je voudrais dire par rapport aux commentaires qui viennent d'être faits qu'on peut effectivement s'étonner du taux d'abstention. Cependant, il a été quand même un peu plus important, le taux de participation, à Amiens que dans d'autres villes. Vous savez : conjoncturellement, c'est lié

aussi à d'autres phénomènes. Oui, vous rigolez, mais il n'empêche que c'est une réalité. Il y a des faits objectifs.

Il y a d'autres phénomènes qui rentrent en ligne de compte, tels que la crise du Covid qui a empêché des personnes par crainte, bien que toutes les mesures aient été mises en œuvre et qu'il y ait des facultés de procuration de venir.

Et je rappellerai juste que si vous regardez les sondages par rapport à l'appréciation des politiques, comme vous le dites, au sens large, ce sont bien les maires et les élus locaux qui sont les plus appréciés et que plus on monte dans les strates, plus il y a une distanciation avec l'appréciation des citoyens.

Et comme ça a été dit à la fois par Madame le Maire et par ma collègue Nathalie, la démocratie s'exerce aussi par le biais des habitants et pas seulement par le fait d'une opposition dans un conseil municipal, aussi respectable soit-elle bien entendu.

MME FOURE : Donc moi, je vais résumer les propos qu'on a tenus les uns, les autres. La charte de la démocratie locale, ce n'est pas ce document-là. C'est un autre document. En revanche, le positionnement de l'opposition au sein du conseil municipal, moi, je vous renvoie aux travaux que nous devons mener dans le cadre du règlement intérieur. C'est là que les choses pourront être améliorées, si vous estimez qu'il y a des choses à améliorer. Nous, nous sommes tout à fait ouverts et je pense qu'on l'a démontré durant ce premier vrai conseil, parce que celui de la semaine dernière était un conseil d'installation. Et je pense que la façon dont les débats se sont tenus au cours de ce conseil démontre qu'il y a manifestement une bonne volonté, sur tous les bancs, de vouloir travailler de manière constructive. C'est tout simplement ce que je souhaite qui se poursuive.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur ce vœu ?

REJETE

Observations :

Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, MM. DOREZ, DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme GALLIOT, M. THÉVENIAUD, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mmes MAKDASSI, DEVÈZE, DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), MM. DESCOMBES (pouvoir à Mme FOURÉ), BECQUET (pouvoir à Mme RODINGER), Mme DEVAUX (pouvoir à Mme GALLIOT) ont voté contre.

M. MELNISANCOT, Mme BELLINA (pouvoir à M. MELNISANCOT), M. MÉTAY, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

62.3 - QUESTION ORALE: UN ETE A AMIENS/ COVID ET MESURES BARRIERES.

MME FOURE : Je passe la parole, je crois que c'est à Renaud DESCHAMPS, pour la question orale. C'est ça ? Monsieur METAY.

M. METAY : Nous tenons avant tout à vous remercier, Madame le Maire, d'avoir accepté de prendre cette question orale alors que le délai de transmission au service des assemblées était passé de quelques heures.

Les animations d'été dans notre ville sont un moment attendu chaque année par de nombreuses familles amiénoises et métropolitaines, car elles permettent de profiter gratuitement d'animations et de se prélasser dans la nature en ville. C'est une mission sociale importante à laquelle les élus d'Amiens au Cœur souscrivent et souscriront tout au long du mandat.

Comme nous vous l'avons annoncé lors du conseil municipal d'installation du 3 juillet dernier, nous ne serons pas une opposition systématique. Nous voterons les dossiers qui iront dans le bon sens pour les Amiénois.

Même si la Picardie ne connaît pas, par bonheur, de nouveau foyer Covid et de début de deuxième vague, nous constatons hélas ! que le virus semble ressurgir par grappes aux frontières de notre pays, comme en Catalogne.

Nous constatons aussi qu'à Amiens, le port du masque commence à se marginaliser dans les espaces publics, et que les mesures barrières semblent être un lointain souvenir pour certains.

Excusez-moi, je ne suis pas habitué à la démarche.

Nous vous interrogeons ce soir sur les mesures que vous prendrez pour empêcher Covid de circuler dans les lieux qui vont inmanquablement regrouper un grand nombre de personnes, y compris des enfants, dans le cadre des animations Un été à Amiens, et nous pensons notamment aux espaces aquatiques du parc du Grand Marais et du parc Saint-Pierre.

MME FOURE : Alors, je vais vous donner des éléments de réponse. Je ne vais peut-être pas vous détailler tout et je vous fournirai peut-être par écrit.

Mais d'abord pour vous dire que nous sommes tous conscients que cet été ne va pas être un été ordinaire. Moins d'Amiénois partiront en vacances et donc il faut absolument que les activités d'été en direction des enfants et des familles soient particulièrement attractives. Et dans ce cadre contextuel de crise sanitaire, eh bien, que ce soit pour le parc Saint-Pierre comme pour la place Gambetta, nous renforçons l'équipe d'animation pour la saison 2020 et nous souhaitons donc encadrer et animer les activités, d'une part, ça comme chaque année, mais en plus nous voulons assurer les mesures sanitaires de prévention.

Donc, pour vous donner quelques exemples, en ce qui concerne la gestion des flux, la signalétique et les mesures de prévention, il va être mis en place, et vous le verrez dès demain, puisque le parc Saint-Pierre ouvre demain, c'est ça ? Demain ? Oui. Donc, vous verrez qu'il y a la mise en place d'une entrée et d'une sortie distinctes afin d'éviter les croisements et ainsi permettre de comptabiliser le nombre de personnes présentes sur le site en permanence par un système de comptage automatique et pour éviter de dépasser les jauges autorisées.

Nous avons prévu d'annuler les activités dites à risque, donc pas de bac à sable, pas de parc petite enfance. Nous avons aménagé de manière spéciale certaines activités.

La jauge est limitée sur la plateforme aquatique et les distances de sécurité sont prévues pour être respectées.

Nous avons installé trois bornes à pédales distributrices de gel hydro-alcoolique situées à l'entrée du site et à l'espace nautique pour l'utilisation par le public dès son arrivée.

Nous avons installé douze pompes de gel hydro-alcoolique à destination du public au niveau de chaque activité. Vous voyez : c'est à l'entrée du parc et à chaque activité.

Nous avons installé une signalétique de sensibilisation pour le respect des gestes barrières et des distances. C'est les normes gouvernementales qu'on voit maintenant indiquées partout.

Nous avons matérialisé les files d'attente aux activités permettant de faire respecter la distanciation : barrières pour filtrer et gérer les flux, marquage au sol.

Toute l'équipe d'animation sera formée et équipée pour limiter au maximum les risques.

Chaque animateur est doté de quatre masques en tissu et de gants, de désinfectant sans rinçage, bactéricide, fongicide et levuricide, disponible pour le matériel (boudriers, transats, clubs de golf, etc.).

Donc, les animateurs vont avoir un rôle sanitaire particulier.

Sur le parc Saint-Pierre :

C'est dix animateurs sur la zone ludique + cinq Brevets d'État mis à disposition par le prestataire et puis quatre animateurs sur la zone nautique.

Sur la partie ludique du parc Saint-Pierre :

Deux animateurs au départ et à la réception de la tyrolienne.

Trois animateurs sur les parcours de la tour d'escalade puis sur la mini-tyrolienne.

Un animateur à l'accueil du site pour informer le public et le sensibiliser.

Un animateur à l'entrée de la plateforme aqualudique qui va respecter la jauge limitée, veiller au passage à la douche et dans le pédiluve.

Un animateur à l'entrée de la tyrolienne avec le respect de la distanciation (file d'attente, sensibilisation, équipements).

Je peux égrainer ainsi, ce serait un peu trop long, si vous voulez bien. Mais en tout cas, sachez que les choses ont été prises très en considération. Sur la place Gambetta, de la même façon, deux animateurs seront présents pour gérer les accueils et l'information du public, la distribution et la désinfection des transats. Sur le parc du Grand Marais, de même.

On a annulé certaines pratiques (tir à l'arc, escalade et roller) pour lesquelles les risques restaient trop importants. On a mis en place des protocoles transmis par le ministère des Sports et la fédération de tutelle sur chaque activité. On a prévu des stages sportifs uniquement sur inscription. On a limité les groupes et les activités. On a formé les éducateurs sportifs sur la gestion des flux et le respect des gestes barrières.

Enfin, les centres de loisirs accueillis appliquent leurs propres règles de mesures sanitaires (distanciation sociale, gestes barrières) au sein des groupes d'enfants.

J'espère qu'il va ainsi vous rassurer sur la façon dont nous allons gérer cet été et faire en sorte surtout que les enfants oublient un peu cette période et puissent quand même passer des vacances normales.

Je vous remercie encore tous de votre patience et de la qualité de nos échanges. J'espère que ça augure bien des conseils à venir.

Je lève la séance et je vous donne rendez-vous à la rentrée. Bonnes vacances à tous !

La séance est levée à 22 h 04.

Madame le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

Brigitte FOURÉ